



WAFASALAF

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER SEMESTRE 2024

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 13 décembre 2024 sous la référence EN/EM/030/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de société de financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de sociétés de financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de bons de sociétés de financement enregistrée par l'AMMC en date du 17 décembre 2020 sous la référence EN/EM/028/2020 et disponible via le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_BSF_WAFASALAF_028_2020_0.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du Document de référence relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024 n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al-Maghrib
BCM	Banque Commerciale du Maroc
BPO	Business Project Outsourcing
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CAC	Commissaire aux comptes
CACF	Crédit Agricole Consumer Finance
CEC	Comité des Etablissements de Crédit
CES	Créances en Souffrance
CGI	Code Général des Impôts
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNCE	Conseil National du Crédit et de l'Epargne
CPC	Compte de Produits et de Charges
CS	Conseil de Surveillance
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
CTM	Compagnie de Transports au Maroc
Dh	Dirham
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DSI	Direction des Systèmes d'Information
EDM	Equipement des ménages
FOSE	Fédération des Œuvres Sociales de l'Enseignement
GE	Grandes Entreprises
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GPC	Gestion Pour Compte
HT	Hors Taxes
IMPA	Impayés
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ITIL	Information Technology Infrastructure Library
Kdh	Milliers de dirhams
K€	Milliers d'euros
LOA	Location avec Option d'Achat
Mdh	Millions de dirhams
Mrds dh	Milliards de dirhams
N°	Numéro
N/A	Non applicable
NPS	Net Promoter Score
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPR	Offre Publique de Retrait
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	Produit Net Bancaire
PP	Prêt Personnel
PPR	Paierie Principale des Rémunérations

RA	Remboursement anticipé
RPAT	Remboursement Par Anticipation Totale
SA	Société Anonyme
SAV	Service Après Vente
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
TFZ	Tanger Free Zone
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VAC	Vente à Crédit
Var.	Variation

DEFINITIONS

Encours sains	Encours n'intégrant pas les créances en souffrance
Encours bruts	Encours intégrant les créances en souffrance
Taux de sortie	Taux de crédit octroyé à la clientèle
Taux de refinancement	Taux auquel les fonds sont levés sur le marché financier (emprunts bancaires, BSF)
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit, sur toute catégorie de produits confondus intégrant le dépôt de garantie
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit, sur toute catégorie de produits confondus hors dépôt de garantie

Sommaire

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE	9
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	10
III. ORGANISME CONSEIL	12
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	13
PARTIE II. PRESENTATION DE WAFASALAF	14
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	15
II. CAPITAL SOCIAL	16
II.1. COMPOSITION DU CAPITAL	16
II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL.....	16
II.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE WAFASALAF SUR LA PERIODE 2019 – 2023	17
II.4. ACTIONNARIAT ACTUEL	17
II.5. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR.....	20
II.6. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL	20
II.7. NANTISSEMENT D' ACTIONS	20
II.8. NANTISSEMENT D'ACTIFS.....	20
II.9. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE	20
II.10. AUTOCONTROLE.....	20
II.11. PACTE D'ACTIONNAIRE.....	21
II.12. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	21
III. ENDETTEMENT.....	22
III.1. DETTES PRIVEES DE WAFASALAF	22
III.2. DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DE WAFASALAF	25
III.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN	26
III.4. NOTATIONS.....	28
IV. GOUVERNANCE DE WAFASALAF	29
IV.1. ASSEMBLEES GENERALES	29
IV.2. ORGANES DE SURVEILLANCE	30
IV.3. CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	30
IV.4. DIRECTOIRE.....	41
V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE WAFASALAF	51
V.1. APPARTENANCE DE WAFASALAF A UN GROUPE	56
V.2. FLUX FINANCIERS ENTRE WAFASALAF ET LES ENTITES DU GROUPE.....	67
V.3. FILIALE DE WAFASALAF.....	68
V.4. LE SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION	69
V.5. ACTIVITE DE WAFASALAF	91
VI. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	112
VI.1. ENVIRONNEMENT	112
VI.2. SOCIAL	112
VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	118
VII.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	118
VII.2. RESSOURCES MATERIELLES.....	120
PARTIE III. SITUATION FINANCIERE DE WAFASALAF	122
I. INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDES SELECTIONNES	123
II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES IFRS 2021 – S1 2024	149
II.1. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT IFRS (2021-S1 2024).....	149
II.2. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS.....	166
II.3. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS.....	185
II.4. INDICATEURS AU TITRE DU 3EME TRIMESTRE 2024 (INDICATEURS NON AUDITES)	188
PARTIE IV. PERSPECTIVES	191
I. PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	192
PARTIE V. FAITS EXCEPTIONNELS.....	193
PARTIE VI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	195
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE	197
I. RISQUE DE CREDIT	198
II. RISQUE DE TAUX D'INTERET	198

III.	RISQUE DE LIQUIDITE	198
IV.	RISQUE OPERATIONNEL	198
V.	RISQUE INFORMATIQUE	199
VI.	RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE	199
VII.	RISQUE CONCURRENTIEL	199
VIII.	RISQUE DE RUPTURE OU REVISION DE PARTENARIAT	199
IX.	RISQUE REGLEMENTAIRE	200
X.	RISQUE LIE A L'ACTIVITE DIGITALE (NON-MAITRISE DE LA FRAUDE DIGITALE).....	200
XI.	RISQUE DE MANIPULATION DES ESPECES.....	200
XII.	RISQUE DE FRAUDE	200
XIII.	RISQUE FINANCIER LIE A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	201
PARTIE VIII. ANNEXES		202

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Dénomination ou raison sociale	Wafasalaf
Représentant légal	M. Driss Fedoul
Fonction	Président du Directoire
Adresse	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.54.51.00
Numéro de télécopieur	05.22.27.35.35
Adresse électronique	d.fedoul@wafasalaf.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Le président du directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafasalaf. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Driss Fedoul
Président du Directoire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms	M. Abdeslam Berrada Allam	M. Faïçal MEKOUAR	Taha FERDAOUS
Dénomination ou raison sociale	Ernst & Young	Fidaroc Grant Thornton Maroc	Forvis Mazars
Adresse	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca	7, Bd Driss Slaoui 20160 Casablanca	Finance City, Tour 33, Avia Business Center, Bd Moulay Abdellah cherif, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.95.79.00	05.22.54.48.00	05.22.42.34.23
Numéro de télécopieur	05.22.39.02.26	05.22.29.66.70	05.22.42.34.00
Adresse électronique	abdeslam.berrada@ma.ey.com	faical.mekouar@ma.gt.com	Taha.Ferdaous@mazars.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2018	2018	2024
Date de renouvellement du mandat	AGO du 28 mai 2024	-	AGO du 28 mai 2024
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes 2026	AGO statuant sur les comptes 2023	AGO statuant sur les comptes 2026

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux et consolidés IFRS/IAS de Wafasalaf pour les exercices clos au 31 décembre 2021 et 2022 et 2023 et au premier semestre 2023 et au premier semestre 2024

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton Maroc au titre des exercices clos au 31/12/2021, au 31/12/2022 et au 31/12/2023 ;
- les états de synthèse annuels consolidés en normes IFRS/IAS tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton Maroc au titre des exercices clos au 31/12/2021, au 31/12/2022 et 31/12/2023 ;
- les états de synthèse semestriels des comptes sociaux ayant fait l'objet d'une revue limitée au titre des semestres arrêtés aux 30 juin 2023 par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton Maroc et au 30 juin 2024 par nos soins ;
- les états de synthèse semestriels des comptes consolidés IFRS/IAS ayant fait l'objet d'une revue limitée au titre des semestres arrêtés aux 30 juin 2023 par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton Maroc et au 30 juin 2024 par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Ernst & Young

M. Abdeslam Berrada Allam
Associé

Forvis Mazars

Taha Ferdaous
Associé

III. ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Mohamed Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, Avenue Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.47.64.35
Numéro de télécopieur	05.22.47.64.32
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Attestation

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences sont notamment concernées l'analyse de l'environnement économique et financier de Wafasalaf à travers les éléments suivants :

- les commentaires, analyses et statistiques du management de la Société Wafasalaf recueillis par la banque d'affaires ;
- les procès-verbaux des organes de Direction et de surveillance et des assemblées d'actionnaires de Wafasalaf pour les exercices 2021, 2022, 2023 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IAS/IFRS des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- les comptes sociaux de la Société Wafasalaf pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- les comptes consolidés en normes IAS/IFRS de Wafasalaf pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- les comptes semestriels sociaux au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- les comptes semestriels consolidés en normes IAS/IFRS au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- les indicateurs financiers trimestriels consolidés en normes IAS/IFRS au 30 septembre 2023 et au 30 septembre 2024 ;
- les attestations de revue limitée pour les comptes sociaux et consolidés en normes IAS / IFRS au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- les rapports de gestion de Wafasalaf pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- les rapports et statistiques de l'APSF pour les exercices 2021 , 2022 et 2023 et au 30 juin 2024 ;
- le rapport de Bank Al-Maghrib pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- les prévisions établies par les organes de direction et de gestion de Wafasalaf ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafasalaf. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Attijari Finances Corp. Est une filiale à 100% du groupe Attijariwafa bank, et Wafasalaf est une filiale à 50,9% du groupe Attijariwafa bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mohamed Idriss BERRADA
Directeur Général

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Wafasalaf
Représentant légal	Mme Ouafaa FATHI
Fonction	Directrice Financière et Administrative
Adresse	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah
Numéro de téléphone	05.22.54.51.51
Numéro de télécopieur	05.22.27.35.35
Adresse électronique	Fathi.Ouafaa@wafasalaf.ma

PARTIE II.

PRESENTATION DE WAFASALAF

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Wafasalaf
Siège social	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah - Casablanca
Téléphone / télécopie	05.22.54.51.00 / 05.22.27.35.35
Site Internet	www.wafasalaf.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Date de constitution	18 juin 1986
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre du commerce	Casablanca 48 409
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	L'article 3 des statuts de Wafasalaf stipule que la société a pour objet : - toutes opérations de financement et de crédit à la consommation en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, article ou produit manufacturé, de tout matériel industriel, commercial ou agricole, de tout véhicule automobile et d'une manière générale de tout bien de consommation à usage ménager, collectif, agricole, commercial ou industriel, de tout bien immobilier, ainsi que tout service ; - toutes opérations de location de véhicules personnels ou utilitaires, soit à longue durée, soit avec option d'achat ; - la réception du public de fonds d'un terme supérieur à 2 ans ; - toutes opérations d'achat ou de vente, d'importation, d'exportation, au comptant ou à terme, d'arbitrage, de prime, de report ou de déport sur marchandises ou sur titres ; - la création, l'acquisition, la prise à bail et l'exploitation de tout immeuble, local, fonds de commerce, magasin ou atelier nécessaire ou simplement utile aux opérations sociales ; - plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus énoncées susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 30 septembre 2024	113 179 500 Dh soit 1 131 795 titres
Documents juridiques	Les documents juridiques relatifs à Wafasalaf, notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de la société. De par sa forme juridique, Wafasalaf est régie par le texte suivant : - la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; - la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par son appel public à l'épargne, Wafasalaf est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants : - l'arrêté du ministre des Finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ; - la loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne telle qu'elle a été modifiée et complétée ; - la loi °35-94 relative à certains titres de créances négociables modifiée et complétée ; - la loi n° 35-96 relative à la création d'un depositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ; - le Règlement Général de l'AMMC n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; - le Règlement Général du depositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n1077-05 du 17 mars 2005; - la loi n 4312 du 13 mars 2013 relative à l'autorité marocaine des marchés des capitaux ; - Les circulaires de l'AMMC.
Liste des textes législatifs applicables	

Régime fiscal	Le régime fiscal de Wafasalaf est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37% en 2022, 37,75% en 2023 et 38,50% en 2024) et à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA).
Tribunal compétent	Tribunal de Commerce de Casablanca.

II. CAPITAL SOCIAL

II.1. COMPOSITION DU CAPITAL

Au 30 septembre 2024, le capital social de Wafasalaf s'élève à 113 179 500 Dh et est intégralement libéré. Il se compose de 1 131 795 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune. Les actions composant le capital de Wafasalaf sont toutes de même catégorie.

II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL

Wafasalaf a connu depuis sa création plusieurs augmentations de capital qui ont accompagné son développement. L'historique de cette évolution se détaille comme suit :

Année	Capital initial (en Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Prix par action (en Dh)	Montant de l'opération (en Dh)	Capital final en Dh
1986	-	Création de la société	1 000	100	100 000	100 000
1988	100 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	99 000	100	9 900 000	10 000 000
1990	10 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	300 000	100	30 000 000	40 000 000
1992	40 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	400 000	100	40 000 000	80 000 000
1995	80 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	200 000	100	20 000 000	100 000 000
1999	100 000 000	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	17 307	100	1 730 700	101 730 700
2000	101 730 700	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	6 354	100	635 400	102 366 100
2001	102 366 100	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	7 500	100	750 000	103 116 100
2002	103 116 100	Augmentation de capital par apport en numéraire	80 808	100	8 080 800	111 196 900
2002	111 196 900	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	5 500	100	550 000	111 746 900
2003	111 746 900	Augmentation de capital par apport en numéraire	13 339	100	1 333 900	113 080 800
2004	113 080 800	Augmentation de capital suite à la fusion avec Crédor (4 actions Crédor pour 1 action Wafasalaf)	987	100	98 700	113 179 500

Source : Wafasalaf

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Wafasalaf, réunie le 15 juin 1995, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, au profit des cadres supérieurs de Wafasalaf, désignés par lui, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société dans les conditions suivantes :

- **les bénéficiaires** : les personnes appartenant à l'encadrement supérieur de Wafasalaf ;
- **l'enveloppe** : le montant total des options à attribuer donne droit à la souscription d'un nombre d'actions nouvelles n'excédant pas 5% du capital social au terme du plan.

A fin 2002, le nombre d'options levées était de 36 661 contre 17 307 en 1999 (une option donne droit à une action).

En 2004, 987 actions ont été créées suite à la fusion avec Crédor à raison de 4 actions Crédor pour 1 action Wafasalaf, conformément au traité de fusion.

II.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE WAFASALAF SUR LA PERIODE 2019 – 2023

L'évolution de l'actionnariat de Wafasalaf se présente de la manière suivante sur les cinq derniers exercices :

	31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023	
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Attijariwafa bank	576 186	50,90%	576 186	50,90%	576 186	50,90%	576 186	50,90%	576 186	50,90%
CACF (ex Sofinco)	554 579	49,00%	554 579	49,00%	554 579	49,00%	554 579	49,00%	554 579	49,00%
Administrateurs	43	0,00%	43	0,00%	43	0,00%	43	0,00%	43	0,00%
Divers petits porteurs (ex-Crédor)	987	0,10%	987	0,10%	987	0,10%	987	0,10%	987	0,10%
Total	1 131 795	100,00%	1 131 795	100,00%	1 131 795	100,00%	1 131 795	100,00%	1 131 795	100,00%

Source : Wafasalaf

Au 30 septembre 2024, le capital social de Wafasalaf est détenu en majorité par le Groupe Attijariwafa bank (50,9%) et CACF¹ (49,0%) suite à l'accord avec le Crédit Agricole conclu en novembre 2008 concernant la cession par le Groupe Attijariwafa bank de 15% de sa participation dans le capital de Wafasalaf à CACF.

II.4. ACTIONNARIAT ACTUEL

Au 30 septembre 2024, l'actionnariat de Wafasalaf se présente comme ce qui suit :

	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Attijariwafa bank	576 186	50,9%
CACF (ex Sofinco)	554 579	49,0%
Membres du conseil de surveillance	43	0,0%
Divers petits porteurs (ex-Crédor)	987	0,1%
Total	1 131 795	100,0%

Source : Wafasalaf

Présentation de Attijariwafa bank

¹ Crédit Agricole Consumer Finance

Attijariwafa bank détient 50,9% du capital de Wafasalaf (cf. Appartenance de Wafasalaf à un groupe).

Présentation de CACF

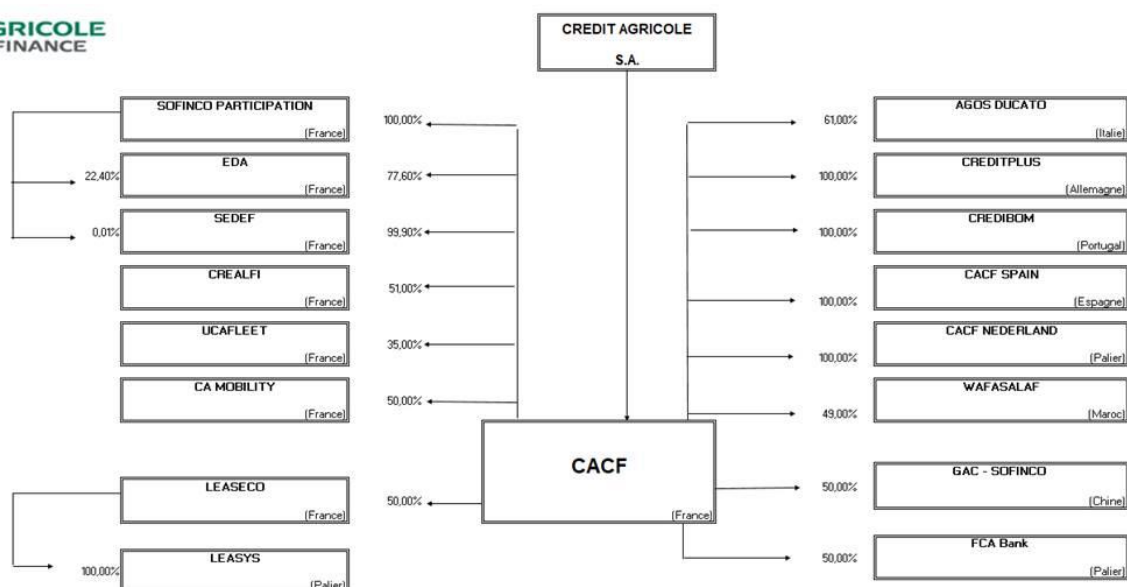
Acteur du crédit à la consommation, Crédit Agricole Consumer Finance agit dans l'intérêt de ses clients, de ses partenaires et celui de la société, en construisant avec l'ensemble de ses parties prenantes des solutions de financement, responsables et adaptées aux besoins de chacun.

Le projet client de CACF, est d'offrir l'expérience nécessaire à ses clients et à ses partenaires.

Crédit Agricole Consumer Finance, historiquement implanté en France sous la marque commerciale Sofinco, distribue aujourd'hui dans plusieurs pays (Italie, Allemagne, Portugal, Espagne, Maroc et Chine) une gamme étendue de crédits aux particuliers et de services associés sur l'ensemble des canaux de distribution : vente directe, financement sur le lieu de vente (automobile et équipement de la maison) et partenariats bancaires.

Aux côtés de grandes enseignes de la distribution, de la distribution spécialisée et d'institutionnels dans les 19 pays où il est présent, notamment via CA Auto Bank, Crédit Agricole Consumer Finance propose à ses partenaires des solutions souples, responsables et adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs clients.

Organigramme des filiales de CACF au 30 septembre 2024



Source : CACF

Flux financiers avec les autres entités du groupe CACF

RAS

Chiffres clés :

Les chiffres clés de CACF au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- 16,7 millions de clients² ;
- 67 milliards € de nouveaux crédits ;
- 113 milliards € d'encours gérés ;
- 2,9 milliards € de produit net bancaire ;
- +10 000 collaborateurs.

Les principaux agrégats financiers³ de CACF, sur les 3 derniers exercices, se présentent comme suit :

En K€	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Produit net bancaire	2 098 000	2 126 000	2 889 265	1,30%	35,90%
Fonds propres part du groupe	7 144 125	7 577 898	7 710 399	6,10%	1,75%
Résultat net	834 000	704 000	774 388	-15,60%	10,00%
Résultat net part du groupe	678 000	596 000	695 137	-12,10%	16,63%

Source : CACF

II.5. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue. Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune modification future du capital n'a été décidée par les instances de Wafasalaf.

II.6. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL

Wafasalaf ne fait l'objet d'aucune cotation.

II.7. NANTISSEMENT D'ACTIONS

Les actions de Wafasalaf détenues par Attijariwafa bank et CACF ne font pas l'objet d'un nantissement.

II.8. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Les actifs de Wafasalaf ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.9. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE

Les actifs de Wafasalaf ne font l'objet d'aucune saisie conservatoire ou hypothécaire.

II.10. AUTOCONTROLE

Wafasalaf ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

² Nombre de clients actifs en portefeuille

³ Il s'agit des comptes consolidés IFRS

II.11. PACTE D'ACTIONNAIRE

Le 23 juillet 2004, un pacte d'actionnaires a été signé entre Wafabank et Sofinco concernant la société Wafasalaf. Un avenant de ce pacte a ensuite été signé entre Attijariwafa bank et Sofinco⁴ le 22 septembre 2009.

Ce pacte et son avenant prévoient notamment : (i) le mode de gouvernance de Wafasalaf, (ii) les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires, et (iii) un mécanisme de solution des éventuelles situations de blocage.

Par ailleurs, à travers ce protocole, les parties se sont engagées à doter Wafasalaf des moyens financiers nécessaires lui permettant de développer ses activités ainsi que le cas échéant de procéder à des opérations de croissance externe décidées d'un accord commun.

Mode de gouvernance (principales dispositions)

Les membres du conseil de surveillance de Wafasalaf sont nommés par les deux actionnaires de référence, à savoir Attijariwafa bank et CACF. Cette nomination est faite en fonction de la répartition du capital entre les deux parties.

Par ailleurs, le président et le vice-président du conseil de surveillance sont nommés parmi les membres du conseil ayant été proposés par Attijariwafa bank.

Hypothèses de sortie des actionnaires Attijariwafa bank et CACF

Les hypothèses de sortie des actionnaires de référence peuvent se résumer comme suit :

- manquement grave d'une des deux parties au pacte d'actionnaires ou aux statuts ;
- changement de contrôle suite à une cession directe ou indirecte d'une des deux parties ;
- situation de divergence non résolue.

Dans ces trois cas, et selon la partie qui a subi le préjudice :

- CACF dispose d'une option de vente de sa participation dans Wafasalaf à Attijariwafa bank, ou
- Attijariwafa bank dispose d'une option d'achat de la participation de Wafasalaf détenue par CACF.

Durée du Pacte

Le présent Pacte entre en vigueur à sa date de signature pour une durée de dix (10) ans et sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis d'au moins six mois avant l'expiration de la première période ou de l'une des périodes successives de renouvellement.

II.12. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Selon les statuts de Wafasalaf, le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever tout ou partie qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est distribué sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'Assemblée Générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale Ordinaire sont fixées par elle-même, ou à défaut par le Directoire.

⁴ En 2010, Sofinco est devenue Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) suite à une fusion avec Finaref, la seconde filiale de crédit à la consommation du groupe Crédit Agricole.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Directoire.

Le tableau ci-dessous reprend l'historique de distribution de dividendes de Wafasalaf sur la période 2021-2023 :

	2021	2022	2023
Résultat net social de l'exercice N (en Kdh)	301 291	332 914	263 306
Dividendes au titre de l'exercice N (en Kdh)	300 005	300 005	223 004
Taux de distribution (en %)	99,57%	90,11%	84,69%
Nombre d'actions	1 131 795	1 131 795	1 131 795
Dividende par action (en Dh)	265,07	265,07	197,04

Source : Wafasalaf

À la suite de la décision de l'AGO du 30 mai 2022, l'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 300 005 Kdh à raison de 265,07 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 1er juillet 2022.

À la suite de la décision de l'AGO du 30 mai 2023, l'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 300 005 Kdh à raison de 265,07 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 1er juillet 2023.

À la suite de la décision de l'AGO du 28 mai 2024, l'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 223 004 Kdh à raison de 197,04 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 1er juillet 2024.

III. ENDETTEMENT

III.1. DETTES PRIVEES DE WAFASALAF

Les principales caractéristiques des titres émis et non échus par Wafasalaf au 30 septembre 2024 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Type	Date d'émission	Date de jouissance	Echéances	Montant émission (en K MAD)	Nombre de titres émis	Encours au 30/06/2024 en KDH	Durée (en mois)	Nature du taux	Fréquence de révision (si taux variable)	Taux fixe HT	Mode de remboursement	Prime de risque	Prix d'émission
BSF	24/01/2020	24/01/2020	24/01/2025	150 000 000	1 500	150 000 000	60 mois	Fixe	-	2,88%	A l'échéance	0,45%	-
BSF	11/02/2020	11/02/2020	11/02/2025	300 000 000	3 000	300 000 000	60 mois	Fixe	-	2,92%	A l'échéance	0,45%	-
BSF	24/03/2020	24/03/2020	24/03/2025	400 000 000	4 000	400 000 000	60 mois	Fixe	-	3,08%	A l'échéance	0,60%	-
BSF	01/04/2020	01/04/2020	01/04/2025	100 000 000	1 000	100 000 000	60 mois	Fixe	-	3,05%	A l'échéance	0,50%	-
BSF	28/08/2020	28/08/2020	28/08/2025	100 000 000	1 000	100 000 000	60 mois	Fixe	-	2,54%	A l'échéance	0,45%	-
BSF	24/09/2020	24/09/2020	24/09/2025	150 000 000	1 500	150 000 000	60 mois	Fixe	-	2,59%	A l'échéance	0,50%	-
BSF	21/10/2020	21/10/2020	21/10/2025	190 000 000	1 900	190 000 000	60 mois	Fixe	-	2,55%	A l'échéance	0,45%	-
BSF	21/05/2021	21/05/2021	21/05/2026	200 000 000	2 000	200 000 000	60 mois	Fixe	-	2,41%	A l'échéance	0,45%	-
BSF	09/07/2021	09/07/2021	09/07/2026	200 000 000	2 000	200 000 000	60 mois	Fixe	-	2,45%	A l'échéance	0,45%	-
BSF	17/08/2021	17/08/2021	17/08/2026	200 000 000	2 000	200 000 000	60 mois	Fixe	-	2,49%	A l'échéance	0,45%	-
BSF	14/07/2023	14/07/2023	14/07/2025	250 000 000	2 500	250 000 000	24 mois	Fixe	-	3,91%	A l'échéance	0,35%	-
BSF	14/07/2023	14/07/2023	14/07/2026	100 000 000	1 000	100 000 000	36 mois	Fixe	-	4,15%	A l'échéance	0,40%	-
BSF	07/09/2023	07/09/2023	07/09/2025	340 000 000	3 400	340 000 000	24 mois	Fixe	-	3,82%	A l'échéance	0,35%	-
BSF	11/09/2023	11/09/2023	11/09/2026	200 000 000	2 000	200 000 000	36 mois	Fixe	-	4,04%	A l'échéance	0,45%	-
BSF	11/09/2023	11/09/2023	11/09/2027	150 000 000	1 500	150 000 000	48 mois	Fixe	-	4,20%	A l'échéance	0,50%	-
BSF	11/10/2023	11/10/2023	11/10/2025	350 000 000	3 500	350 000 000	24 mois	Fixe	-	3,76%	A l'échéance	0,35%	-
BSF	08/11/2023	08/11/2023	08/11/2025	400 000 000	4 000	400 000 000	24 mois	Fixe	-	3,75%	A l'échéance	0,35%	-
BSF	25/01/2024	25/01/2024	25/01/2026	100 000 000	1 000	100 000 000	24 mois	Fixe	-	3,56%	A l'échéance	0,35%	-
BSF	25/01/2024	25/01/2024	25/01/2027	200 000 000	2 000	200 000 000	36 mois	Fixe	-	3,74%	A l'échéance	0,45%	-
BSF	17/05/2024	17/05/2024	17/05/2026	500 000 000	5 000	500 000 000	24 mois	Fixe	-	3,56%	A l'échéance	0,35%	-
BSF	28/06/2024	28/06/2024	28/06/2026	400 000 000	4 000	400 000 000	24 mois	Fixe	-	3,60%	A l'échéance	0,35%	-
BSF	28/06/2024	28/06/2024	28/06/2029	120 000 000	1 200	120 000 000	60 mois	Fixe	-	3,98%	A l'échéance	0,55%	-
BSF	19/07/2024	19/07/2024	19/07/2026	300 000 000	3 000	300 000 000	24 mois	Fixe	-	3,26%	A l'échéance	0,35%	-
BSF	19/07/2024	19/07/2024	19/07/2027	200 000 000	2 000	200 000 000	36 mois	Fixe	-	3,46%	A l'échéance	0,45%	-
Total BSF				5 600 000 000		5 600 000 000							
EOS	27/06/2019	27/06/2019	27/06/2026	167 000 000	1 670	167 000 000	84 mois	Fixe	-	3,45%	A l'échéance	70 pbs	-

EOS	27/06/2019	27/06/2019	27/06/2026	83 000 000	830	83 000 000	84 mois	Variable	Annuelle	2,13%	A l'échéance	60 pbs	-
EOS	28/12/2023	28/12/2023	28/12/2030	203 200 000	2 032	203 200 000	84 mois	Fixe	-	4,39%	A l'échéance	70 pbs	-
EOS	28/12/2023	28/12/2023	28/12/2030	46 800 000	468	46 800 000	84 mois	Variable	Annuelle	3,68%	A l'échéance	60 pbs	-
Total EOS				500 000 000		500 000 000							

Source : Wafasalaf

* Prix d'émission au pair, 100% de la valeur nominale

**Taux variable révisé chaque année le 29/09

***Taux variable révisé chaque année le 27/06

La révision des taux variables est programmée à chaque anniversaire de la date de jouissance

Le prix d'émission est de 100%

Au 30 septembre 2024, l'encours des bons de sociétés de financement de Wafasalaf s'établit à 5 600 Mdh.

Dans une optique de diversification de ses sources de financement, Wafasalaf a également procédé à des émissions obligataires en 2017 et 2019 :

- En 2017 : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 250 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 167 Mdh au taux fixe de 3,95% et de 83 Mdh à un taux variable qui s'élève à 2,48% entre le 29/09/2020 et 28/09/2021 (taux dont la révision est programmée chaque année pour le 29 septembre). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 29/09/2024.
- En 2019 : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 250 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 167 Mdh au taux fixe de 3,45% et de 83 Mdh à un taux révisable annuellement qui s'élève à 2,68% entre le 27/06/2020 et le 26/06/2021 (ce taux est révisé annuellement à chaque date d'anniversaire, soit le 27 juin de chaque année). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 27/06/2026.
- En 2023 : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 250 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 203 Mdh au taux fixe de 4,39% et de 47 Mdh à un taux révisable annuellement qui s'élève à 3,68% entre le 28/12/2023 et le 28/12/2024 (ce taux est révisé annuellement à chaque date d'anniversaire, soit le 28 décembre de chaque année). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 28/12/2030.

III.2. DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DE WAFASALAF

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de Wafasalaf sur la période sous revue se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var.S1 24/23
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 615 104	4 938 268	4 893 080	36,60%	-0,92%	5 451 032	11,40%

Source : Wafasalaf

Ce poste a connu une baisse durant la période de la crise sanitaire en lien avec le ralentissement de l'activité. Dès 2022, année de reprise économique, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 4 938 268 Kdh, soit une hausse de 36,6%. La hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'explique par le retour de Wafasalaf au marché bancaire à la suite de l'augmentation des taux sur le marché secondaire.

En 2023, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une évolution de légère baisse de 0,9% pour s'établir à 4 893 080 Kdh. Cette baisse est due à la baisse de 250 000 Kdh des emprunts de trésorerie.

Au premier semestre 2024, les dettes aux établissements de crédits ont augmentées de 11,40% pour s'établir à 5 451 032 Kdh afin d'accompagner le développement commercial de l'activité de Wafasalaf ainsi que bénéficier des conditions avantageuses du financement bancaire.

Montant des facilités de caisse

1 Milliard de dirhams.

Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes (30/09/2024)

INSTRUMENT	DATE DEPART	DATE ECHEANCE	CAPITAL	DUREE	TAUX	Banques
CMT	05/11/2018	05/11/2025	250 000 000	84	3,54%	AWB
CMT	17/07/2019	17/07/2026	300 000 000	84	3,54%	AWB
CMT	02/08/2019	02/08/2026	250 000 000	84	3,54%	AWB
CMT	04/09/2019	04/09/2026	200 000 000	84	3,54%	AWB
CMT	03/10/2019	03/10/2026	200 000 000	84	3,54%	AWB
CMT	03/11/2019	03/11/2024	150 000 000	60	3,54%	AWB
CMT	01/12/2019	01/12/2025	150 000 000	72	3,54%	AWB
CMT	25/12/2019	25/12/2024	150 000 000	60	3,54%	AWB
CMT	26/03/2020	26/03/2025	50 000 000	60	3,56%	CDM
CMT	17/02/2022	17/02/2027	300 000 000	60	3,70%	AWB
CMT	31/03/2022	31/03/2027	150 000 000	60	3,40%	CDM
CMT	21/10/2022	21/10/2027	500 000 000	60	3,70%	AWB
CMT	25/11/2022	25/11/2027	500 000 000	60	3,70%	AWB
CMT	29/12/2022	29/12/2027	400 000 000	60	4,00%	AWB
CMT	20/02/2023	20/02/2025	300 000 000	24	4,00%	AWB

CMT	18/03/2023	18/03/2028	350 000 000	60	4,50%	AWB
CMT	31/03/2023	31/03/2025	100 000 000	24	4,00%	AWB
CMT	31/03/2023	31/03/2028	300 000 000	60	4,50%	AWB
CMT	20/11/2023	20/11/2028	100 000 000	60	5,00%	AWB

Source : Wafasalaf

Covenants auxquels l'émetteur est assujéti en vertu de ses dettes bancaires

- Les emprunts font l'objet d'une utilisation avant une date limite. A défaut d'utilisation dans ce délai, le prêteur pourrait annuler le crédit si bon lui semble.
- Les emprunts ont pour objet le refinancement partiel de la production
- Wafasalaf s'engage envers la banque à
 - lui adresser chaque année les copies conformes de ses bilans annuels, comptes d'exploitation, compte de perte et profits avec les documents annexes
 - lui dénoncer dans un délai d'un mois, en produisant à ses frais les pièces justificatives nécessaires, toutes les transformations affectant sa forme, son objet, sa capacité, et d'une manière générale, sa situation juridique
 - lui fournir à première demande de la banque un bordereau de situation fiscale et une attestation de la CNSS justifiant qu'il est à jour sur ses impôts et ses cotisations
 - à l'informer dans le délai d'un mois de tous les faits susceptibles d'affecter sérieusement l'importance ou la valeur de son patrimoine ou d'augmenter sensiblement le volume de ses engagements
- l'ouverture de crédit peut être résiliée de plein droit et les sommes dues par Wafasalaf deviendront immédiatement et intégralement exigibles dans les cas qui suivent :
 - à défaut de paiement à bonne date de l'une des échéances fixées
 - En cas de cessation d'exploitation
 - En cas de faillite, ou admission au bénéfice de liquidation judiciaire
 - En cas de vente, location mise en gérance, apport en société, donation ou échange du fonds de commerce
 - Dans le cas où es justificatifs fournis ou les déclarations faites par l'emprunteur seraient faux ou inexacts en tout ou en partie seulement
 - Dans le cas où le crédit n'aurait pas été utilisé conformément à son objet exposé ci-dessus
 - En cas de modification des statuts sauf accord écrit de la banque
 - Dans le cas où l'emprunteur ferait l'objet de poursuites quelconques pouvant entraîner la confiscation de ses biens

III.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de Wafasalaf ont évolué comme suit sur la période sous revue :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Engagements donnés – Comptes sociaux	307 730	309 792	303 928	0,67%	-1,89%	302 167	-0,58%
<i>Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés</i>							
<i>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</i>	<i>307 730</i>	<i>309 792</i>	<i>303 928</i>	<i>0,67%</i>	<i>-1,89%</i>	<i>302 167</i>	<i>-0,58%</i>

Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés							
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle							
Titres achetés à réméré							
Autres titres à livrer							
Engagements reçus – Comptes sociaux	2 698 000	1 648 000	2 198 000	-38,92%	33,37%	2 198 000	0,00%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 698 000	1 648 000	2 198 000	-38,92%	33,37%	2198000	0,00%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés							
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers							
Titres vendus à réméré							
Autres titres à recevoir							

Source : Wafasalaf

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés. Ce sont des crédits accordés par des banques à Wafasalaf mais qui ne sont pas encore débloqués.

Revue analytique 2021-2022

Au terme de 2022, les engagements donnés par Wafasalaf s'élèvent à 309,8 Mdh contre 307,7 Mdh en 2021, en hausse de 0,67% sur la période. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 1 648,0 Mdh en 2022, en baisse de 38,92% par rapport à 2021. L'évolution des engagements reçus entre 2021 et 2022 est expliquée par la mobilisation des lignes bancaires suite à la hausse des taux sur le marché secondaire.

Revue analytique 2022-2023

Au terme de 2023, les engagements donnés par Wafasalaf s'élèvent à 303,9 Mdh contre 309,7 Mdh en 2022, en baisse de 1,89% sur la période. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 2 198,0 Mdh en 2023, en hausse de 33,37% par rapport à 2022. L'évolution des engagements reçus entre 2022 et 2023 est expliquée par la mobilisation des lignes bancaires suite à la hausse des taux sur le marché secondaire.

Revue analytique 2023-S1 2024

Au terme du premier semestre 2024, les engagements donnés par Wafasalaf s'élèvent à 302,2 Mdh contre 303,9 Mdh en 2023, en baisse de 0,58% sur la période. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 2 198 Mdh en S1 2024. L'évolution des engagements reçus entre 2023 et S1 2024 est expliquée par l'absence de mobilisation de CMT sur la période.

III.4. NOTATIONS

Wafasalaf et/ou des titres de créance émis par la société n'ont fait l'objet d'aucune notation.

IV. GOUVERNANCE DE WAFASALAF

IV.1. ASSEMBLEES GENERALES

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les assemblées sauf quand c'est précisé autrement.

Mode de convocation :

Wafasalaf étant une société faisant appel public à l'épargne, la convocation ou l'avis de réunion est publié dans un journal d'annonces légales en respectant un délai de 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale (art. 121, al. 1 de la loi 17-95).

Conditions d'admission:

- L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ;
- Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut n'être pas lui-même actionnaire ;
- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires ;
- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ;
- L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Conditions d'exercice du droit de vote :

- Chaque membre de l'assemblée détient autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ;
- Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ;
- En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire ;
- La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Conditions d'acquisition de droit de vote double :

Les statuts de Wafasalaf n'ont pas prévu de droit de vote double.

Quorum et Majorité :

Pour délibérer valablement, l'AGO doit réunir le quart, au moins des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Il n'est pas tenu compte, pour le calcul du quorum, des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les AGO, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

L'AGE n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins, sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions légales ou statutaires.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Dans les AGE, les délibérations sont prises à la majorité de 75% des voix des actionnaires présents ou représentés.

IV.2. ORGANES DE SURVEILLANCE

Wafasalaf est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, régie par les lois en vigueur au Maroc.

Conformément à l'article 20 des statuts de Wafasalaf, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre, au nom de la société, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social à l'exception des actes soumis à autorisation préalable par le Conseil de Surveillance présentés au niveau de l'article 20 des statuts de Wafasalaf.

Le Président du Directoire assume la direction générale de la société selon l'article 21 de ses statuts. Conformément à l'article 30 des statuts, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi.

La gestion de Wafasalaf est assurée par un comité exécutif composé de quatorze membres. Ce comité, qui se réunit périodiquement, coordonne et suit l'exécution des plans d'actions découlant des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil de Surveillance. Il est composé du Président du Directoire et des Directeurs de pôles.

IV.3. CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance de Wafasalaf, au 30 septembre 2024, est la suivante :

Membres	Fonction	Date de dernière nomination	Date de 1 ^{ère} nomination par le CS	Date d'expiration du mandat
M. Ismail DOUIRI en tant que président du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance - Directeur Général Délégué d'Attijariwafa Bank	AGO 28 mai 2020	CS du 24 avril 2020	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
Attijariwafa Bank représentée par Mme Ghyslaine ALAMI MARROUNI	Membre du Conseil de Surveillance – Directeur exécutive en charge du marché des particuliers et professionnels au sein de la banque de détail d'Attijariwafa Bank	AGO 30 mai 2023	CS du 20 juin 2022	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Mohamed EL KETTANI	Membre du Conseil de Surveillance - PDG du groupe Attijariwafa bank	AGO 30 mai 2019	CS du 14 février 2019	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Hassan BERTAL	Membre du Conseil de Surveillance - Directeur Général Délégué d'Attijariwafa bank	AGO 30 mai 2023	CS du 20 juin 2022	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Rachid KETTANI	Membre du Conseil de Surveillance - Directeur Finances Groupe Attijariwafa Bank	AGO du 31 mai 2021	CS du 24 avril 2020	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
CA CF représentée par M. Sébastien CHAMBARD	Membre du Conseil de surveillance-Responsable du développement des partenariats bancaires internationaux	AGO 31 mai 2021	CS du 10 décembre 2020	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024

M. Gilbert RANOUX	Membre du Conseil de Surveillance - Président Directeur Général de la société, Credibom, filiale du Groupe Crédit Agricole Consumer Finance au Portugal	AGO 28 mai 2020	CS du 27 Février 2020	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
Mme Charlene MASSON	Membre du Conseil de Surveillance - Responsable Pays et de la gouvernance exécutive Groupe Crédit Agricole Consumer Finance	AGO 28 mai 2024	CS du 01 mars 2024	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Stéphane PRIAMI	Membre du Conseil de Surveillance – Directeur Général France de Crédit Agricole Consumer Finance	AGO 31 mai 2021	CS du 10 décembre 2020	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Mohammed EL HAJJOUJI	Membre indépendant du conseil de surveillance	AGM du 28 juin 2019	CS du 16 mai 2019	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
Mme. Sophie LAZAREVITCH	Membre indépendant du conseil de surveillance	AGO 28 mai 2020	CS du 24 avril 2020	AGO de 2026 statuant sur l'exercice 2025

Source : Wafasalaf

Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

Ismail DOURI

M. Ismail DOURI est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris, de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications et est titulaire d'un MBA de Harvard University en Business Administration.

M. Ismail DOURI débute sa carrière à Westinghouse Electric Corporation en 1992 en tant qu'ingénieur développeur. En 1994, il rejoint CFG Group en tant que directeur de la recherche et directeur des systèmes d'information avant d'intégrer Morgan Stanley en 1999, en tant qu'Associate au sein du groupe Télécommunications de la division Investment Banking. En 2000, M. Ismail DOURI fonde la société DIAL Technologies S.A spécialisée dans les offres de services de données aux utilisateurs du téléphone mobile, au Maroc et dans la région MENA. Dans le même temps, M. Ismail DOURI intègre l'équipe de Mc Kinsey & CO en tant qu'Associate au sein de la cellule du bureau de Genève chargée de l'Afrique du Nord.

M. Ismail DOURI a rejoint Attijariwafa bank en 2004 pour prendre en charge la Stratégie & Développement du Groupe. Depuis septembre 2008, M. DOURI assure la fonction de Directeur Général d'Attijariwafa bank. – Pôle « Finance, Technologie et Opérations ».

Dans le cadre de la nouvelle organisation à partir de mars 2020, M. DOURI est directeur général délégué chargé de la banque de détail à l'international et filiales de financement spécialisées.

Ghyzlaine ALAMI MARROUNI

Titulaire d'un MBA de YORK UNIVERSITY et diplômée du Cycle « Administrateur » de l'UIR et de l'Institut Marocain des Administrateurs, Ghyzlaine ALAMI MARROUNI a initié sa carrière en Audit financier en 2003 pour les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole SA et de plusieurs filiales du groupe pour rejoindre la Direction financière du Groupe BNP PARIBAS en qualité d'Analyste stratégique et financier au sein de l'équipe Capital Management en 2006.

En 2010, Ghyzlaine ALAMI MARROUNI intègre le Groupe ATTIJARIWafa BANK en tant que Responsable Stratégie et Développement rattachée à la Direction Générale. Sa forte implication demeure

l'élément clé de ses aboutissements en planification et exécution de la stratégie ainsi que le pilotage des projets d'acquisition des filiales internationales pendant 5 ans.

Ghyzlaine ALAMI MARROUNI est assignée Directrice Marketing Stratégique et membre du Comité de Direction de la Banque de Détail Maroc en 2015. Sur cet élan, elle a dirigé différents Programmes Stratégiques et de transformation Energie/marché MRE. A titre d'exemple, le programme « OUFOUK AL MOUHAJIR » 2020 et le programme « Nouveau Modèle Relationnel Retail » 2020.

Depuis octobre 2020, Ghyzlaine ALAMI MARROUNI est Directrice Exécutive en charge du Marché des Particuliers et Professionnels au sein de la Banque de détail Maroc d'ATTIJARIWAFABANK et Administratrice membre du Conseil d'administration de la BIA TOGO, filiale du Groupe ATTIJARIWAFABANK au TOGO, depuis Avril 2021.

Mohamed EL KETTANI

Diplômé ingénieur de l'ENSTA-Paris, Mohamed EL KETTANI entame sa carrière bancaire en 1984 en intégrant la Banque Commerciale du Maroc "BCM".

Il a exercé différentes responsabilités dans les différents métiers de la banque avant de diriger en 2004 le programme de fusion et de rapprochement entre BCM et Wafabank donnant naissance au Groupe Attijariwafa bank.

En 2007, Mohamed EL KETTANI est nommé Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank. Mohamed EL KETTANI, est également Vice-président délégué du Groupement Professionnel des Banques du Maroc et Administrateur de plusieurs sociétés.

Sous sa présidence, le Groupe Attijariwafa bank a réalisé le déploiement du plan de développement stratégique quinquennal « Attijariwafa 2012 » qui a permis au Groupe de conforter son leadership sur le marché marocain et lui donner un positionnement de référence à l'échelon Africain.

Décoré Officier de l'Ordre du Trône, par S.M Le Roi Mohammed VI, Commandeur de l'ordre national du mérite de la République du Sénégal, et des insignes d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur de la République Française.

Hassan BERTAL

Diplômé ingénieur de l'Ecole CENTRALE de Paris, et titulaire du diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE Casablanca, Hassan BERTAL entame sa carrière bancaire en 1994 en qualité de Directeur Général à IVECO Maroc avant son intégration en 2003 au centre d'affaires BMCI à Casablanca.

En 2004, Hassan BERTAL est nommé Directeur Général d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE. Il a piloté le programme de fusion entre les réseaux BCM & WAFABANK pour diriger par la suite la mise en place de la nouvelle Business Unit ainsi que la mise à niveau des centres d'affaires en 2005 dans le cadre du CORPORATE & INVESTMENT BANKING.

Ses réalisations professionnelles à titre de Directeur Général d'ATTIJARI BANK TUNISIE en 2007, ont été témoins d'un succès incontournable depuis la mise en œuvre du Plan de Transformation de grande envergure avec changement de Système Informatique, jusqu'au doublement du réseau d'agences tunisiennes et la création de nouvelles filiales, tout en adoptant une nouvelle organisation performante, et en accélérant la performance commerciale et financières.

Sous son rôle de Directeur du Marché de l'Entreprise en 2012, le Groupe ATTIJARIWAFABANK a vu naissance de plusieurs projets efficaces notamment « le Système de SCORING » pour les crédits aux TPE, « DAR AL MOUKAWIL » et « Dam.com », Programme « ANA MAAK », ou encore le Programme « EFFICOM » pour les centres d'affaires.

En 2016, Hassan BERTAL est désigné Directeur de la Transformation d'où la réalisation de 8 grands programmes et 27 initiatives. Nous citons à titre d'exemple, le « Nouveau Modèle Relationnel », le « Programme Entreprise » et le « Programme accélération du Digital ».

Etant Directeur de la région Casablanca-Settat en 2018 et Directeur Réseau Maroc en 2019, Hassan BERTAL est aujourd'hui Directeur Général Délégué du Groupe ATTIJARIWAFABANK.

Rachid KETTANI

Rachid Kettani est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 2004. Il a commencé sa carrière à Attijariwafa Bank en 2005 au sein de l'entité Stratégie et Développement et a été nommé responsable Stratégie et Développement en 2008. En 2012, il a été nommé Directeur Exécutif – Finances Groupe et occupe ce poste jusqu'à aujourd'hui. Il supervise les fonctions suivantes :

- Comptabilité, Fiscalité et Consolidation ;
- Pilotage de la performance ;
- Planification financière ;
- Capital management ;
- Gestion Actifs Passifs et gestion du refinancement du groupe ;
- Communication financière et relations investisseurs ;
- Cost management et rationalisation des charges et des structures.

Sébastien CHAMBARD

Diplômé d'un DESS Marketing stratégique de l'IFG et d'une maîtrise en sciences économiques de l'université de Dijon, Sébastien CHAMBARD a intégré la Caisse Nationale de Crédit Agricole en 1999. Il a commencé sa carrière en occupant différentes fonctions Marketing (conception de produit banque du quotidien et de financement, animation du réseau Entreprises des Caisse régionales...) sur les marchés des professionnels, agriculteurs et entreprises avant de rejoindre la Direction Financière de Crédit Agricole SA. En janvier 2016, il rejoint CACF en tant que responsable du pilotage financier. A partir de Septembre 2020, il est responsable du développement des partenariats bancaires internationaux.

Gilbert RANOUX

Gilbert Ranoux commence sa carrière dans la société aérospatiale française qui a donné naissance à Airbus, puis occupe des fonctions de consultant et des postes de direction dans d'autres entreprises.

Il rejoint le Groupe Crédit Agricole Consumer Finance en 2002 en tant que Directeur des partenariats sur le périmètre français (Sofinco puis BU France). Il contribue au développement des partenariats institutionnels et de distribution et à la fusion entre Finaref et Sofinco. En 2012, il devient Directeur Général de GAC Sofinco en Chine, 3 ans après sa création et responsable de son développement industriel. Il est actuellement Directeur de CREDIBOM au Portugal depuis fin 2018.

Gilbert RANOUX est diplômé de l'ESMA (ENS de Mécanique et d'Aérotechnique) et titulaire d'un MBA Finance de l'INSEAD

Charlène MASSON

Titulaire d'un MSC en Corporate Finance de l'EDHEC et d'un Master en Management stratégique et financier de l'Universia d'Argentina de la Empresa en 2012, Mme Charlène MASSON a initié sa carrière en Audit et a été certifiée en Audit interne en 2017 (CIA- Certified Internal Auditor).

En juin 2012, Mme Charlène MASSON a intégré le groupe Crédit Agricole, en qualité de Chef de mission Inspection Générale Groupe à Paris. Après un passage de 2 ans en tant que Banquier Conseil Adjoint & expertise finance durable chez LCL, Mme Charlène MASSON est Superviseur Pays (Créditplus et Wafasalaf) chez CACF depuis mai 2022.

A ce jour, Mme Charlène MASSON est Responsable Supervision Pays & Gouvernance à CA CF dont elle assure la coordination de la gouvernance du Groupe et le suivi des filiales (Crediplus et Wafasalaf) pour la réalisation de leurs objectifs.

Stéphane PRIAMI

Il commence sa carrière dans le réseau commercial avant de rejoindre les services centraux de la Caisse nationale du Crédit Agricole en 1989. Il occupe les postes de directions au sein des Caisses régionales à partir de 1999 (Aquitaine, des Savoie) et est nommé Directeur général adjoint chargé du développement

en Savoie. En 2009, Stéphane Priami entre chez LCL où il prendra tête de la nouvelle Direction Technologies et Immobilier. En mai 2013, il devient Directeur Général France de Crédit Agricole. En novembre 2018, Stéphane Priami est nommé Directeur de la Conformité Groupe, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole SA.

Le 1^{er} janvier 2020, il est nommé Directeur Général Adjoint de Crédit Agricole SA en charge du pôle Services Financiers Spécialisés et Directeur Général de Crédit Agricole Consumer Finance. Stéphane Priami est diplômé de l'institut Technique de Banque dont il a été ensuite Maître de conférence.

Mohamed EL HAJJOUJI

Monsieur Mohamed EL HAJJOUJI est diplômé d'études supérieures en économie de l'Université de Caen (France), promotion 1979. Après un premier passage dans l'activité conseil chez KPMG (1979-1984), il travaille dix ans à Royal Air Maroc (1985-1995), où il occupe le poste de Directeur chargé du financement de la trésorerie et de la gestion des risques financiers. Après son départ de la RAM, il crée le cabinet AKCE Finance, 1^{er} Cabinet spécialisé dans le Conseil Opérationnel en financement, trésorerie et risques de marché.

En 2006 il est nommé Vice-Président et Directeur Exécutif en Charge du Pôle Finance et Supports du Groupe OCP.

Monsieur Mohamed EL HAJJOUJI est actuellement Administrateur Directeur Général du Groupe ORBIS HOLDING.

Il est aussi Administrateur Indépendant de la Société Marocaine De Gestion Des Fonds De Garantie Des Dépôts Bancaires, il est Président du Comité d'investissement, Membre de son Comité d'audit et membre du Comité des Résolutions de la SGFG.

Il est aussi Membre du Conseil d'Administration et Président du Comité des Risques d'Attijari Bank Tunis.

Sophie LAZAREVITCH

Sophie est diplômée de HEC en 1982. Elle a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein du groupe BPCE entre les années 2000 et 2019, entre autres, un poste de chargée de mission auprès du Directeur Financier du Groupe, un poste de Directeur Général de Natixis HCP et HCP North America et un poste de Responsable du Département Filiales et Participations et Comité d'Investissement. A la date d'enregistrement du présent document de référence elle est administratrice indépendante de CIFD et de Aubay.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération, excepté les jetons de présence.

Au titre de l'exercice de 2021, l'AGO du 31 mai 2022 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice de 2022, l'AGO du 30 mai 2023 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice de 2023, l'AGO du 28 mai 2024 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance

A la veille d'enregistrement du document de référence, aucun prêt n'a été accordé aux membres du conseil de surveillance.

Autres mandats des membres du Conseil de Surveillance au 30 septembre 2024

	Sociétés	Fonction
Ismail DOURI	AWB Europe	Administrateur
	AWB Egypt	Administrateur non exécutif

ABT	Administrateur, rep andalucarthage
CBAO	PCA & CAFIN
CDS	Administrateur
BIM	Administrateur
SIB	Administrateur
BIA Togo	Administrateur
SCB	Administrateur rep AWB
UGB	Administrateur
CDC	Administrateur
ABM	Président & AWB
Attijari bank Tchad (en création)	Administrateur
WAFASALAF	Président du CS
WAFACASH	Administrateur
WAFIMMOBILIER	Président du CS rep AWB
WAFABAIL	Président du CS
BANK ASSAFA	Président Rep. AW
ATTIJARI FACTORING	PCA Rep. AWB
WAFALLD	PCA Rep. AWB
DAR ASSAFAA	Président Rep. AW
WAFALFONCIERE	Président Directeur Général
WAFALCorporation	Administrateur
STE IMMOBILIERE PASTEUR	Administrateur
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Administrateur
HIVERNAGE	Administrateur
BCM CORP	Administrateur
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIBIA	Administrateur
ATTIJARI RECOUVREMENT	Administrateur
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Administrateur
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Président Directeur Général
ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Président du CA
ATTIJARI IVOIRE	Président Directeur Général
ATTIJARI IT AFRICA	Administrateur
ATTIJARI CIB AFRICA	Administrateur
ATTIJARI AL YOUSOUFIA	Administrateur
ATTIJARI AFRICA	Président du Conseil d'Administration
ANDALUCARTHAGE	Président CA
ZAKAT	Associé
MAIMOUNA	Associé
EL BOT	Associé
SOMGETI	Administrateur
BELAZI	Administrateur
MARAKECH EXPANSION	Administrateur
WAFATRUST	Administrateur
ATTIJARI WEST AFRICA	Président CA
AFRICA	
ATTIJARI WEST AFRICA	Administrateur

	CAFIN	Administrateur Général
	FILAF	Administrateur Général
	SAF	Associé Gérant
	ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Président
	ATTIJARI MAROCCO MAURITANIE	Président
	EL OMARIA 1	Associé Gérant
	EL OMARIA 2	Associé Gérant
	EL OMARIA 3	Associé Gérant
	EL OMARIA 4	Associé Gérant
	Dial Technologies	Administrateur
	Care International Maroc	Président
	Wafa Assurance	Administrateur
Mohamed EL KETTANI	AWB Egypt	Administrateur Non Executif
	ABT	Administrateur
	CBAO	Administrateur
	SIB	Administrateur
	SCB	Administrateur
	AWA	Administrateur, rep Attijari Africa Holding
	WAFASALAF	Membre
	WAFACASH	Administrateur
	Wafa IMMOBILIER	Membre Conseil de surveillance
	BANK ASSAFA	Membre Conseil de surveillance
	Wafa Gestion	Administrateur
	Attijari Finance Corp.	Président représentant AWB
	CAPRI	Administrateur
	OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Président
	BCM CORP	Président du Conseil d'Administration
	ATTIJARI AFRICA HOLDING	Représentant AWB - Administrateur
	Attijariwafa bank Europe	Président
	Wafa Assurance	Administrateur et représentant OGM
	AL MADA	Représentant Attijariwafa bank
	CIMR	Administrateur représentant OGM
	OPTORG	Membre du Conseil de Surveillance
	Fondation ONA	Administrateur
	Université Al Akhawayn	Administrateur
	GPBM	Vice-Président Délégué
	Fondation Actua	Président
	Fondation Attijariwafa bank	Président
	Fondation Mohammed V pour la Solidarité	Administrateur
	Fondation Gestion Centre National Med VI pour les Handicapés	Administrateur
	Association Gestion Centre de TPE Solidaires	Président
Hassan BERTAL	CBAO	Administrateur
	SCB	Administrateur
	Wafa Gestion	Administrateur
	ATTIJARI PATRIMOINE VALEURS	Administrateur

	ATTIJARI PATRIMOINE MULTIGESTION	Administrateur
	ATTIJARI DIVERSIFIE	Administrateur
	ATTIJARI OBLIGATIONS	Administrateur
	ATTIJARI PATRIMOINE DIVERSIFIE	Administrateur
	ATTIJARI PATRIMOINE TAUX	Administrateur
	ATTIJARI SELECTION	Administrateur
	ATTIJARI TRÉSORERIE	Administrateur
	WG DIVERSIFIE	Administrateur
	FRUCTIVALEURS	Administrateur
	PALMARES FINANCIÈRES	Administrateur
	WG CROISSANCE	Administrateur
	Attijari Capital Développement (ACD)	Administrateur
	Media reseaux	Administrateur
	GESTFONDS	Administrateur
	ATTIJARI GESTION	Administrateur
	CREDIT DU MAROC FONDS	Administrateur
	WAFASALAF	Membre
	ATTIJARI FACTORING	Administrateur
	WAFALD	Administrateur
	WAFACASH	Administrateur
	WAFALIMMOBILIER	Membre Conseil de surveillance
	WAFABAIL	Membre Représentant AWB
	BANK ASSAFA	Membre Conseil de surveillance et vice-président
	DAR ASSAFAA	Membre et vice-président
	WAFALCOURTAGE	Président du Conseil d'Administration
	ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Administrateur
	ATTIJARI AFRICA HOLDING	Administrateur
	ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Administrateur
	ATTIJARI IVOIRE	Administrateur
	ATTIJARI CIB AFRICA	Administrateur
	ATTIJARI AFRICA	Administrateur
	DINERS CLUB DU MAROC	Administrateur
	WAFATRADE	Administrateur
	FINAPRO	Administrateur
	WAFATRUST	Administrateur
	Attijari International Bank	Administrateur
	Wafa Ima Assistance	Administrateur
	Sopriam	Administrateur
	AWB Europe	Administrateur
	Wafa Assurance	Administrateur
Mohamed EL HAJJOUJI		Administrateur indépendant
	Société de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	Président du Comité d'investissement
		Membre du Comité d'Audit et
		Membre du Comité des Résolutions
	ORBIS Holding	Administrateur indépendant
		Administrateur de petites sociétés du Groupe.
		Expert Indépendant
	Caisse Marocaine des Retraites	Membre du Comité d'Audit

Sophie LAZAREVITCH	CIFD	Administrateur Indépendant
	CA Auto Bank	Administrateur Indépendant
	Milleis	Administrateur indépendant
	Procivis Ouest	Administrateur
Ghyslaine ALAMI MARROUNI	BIA TOGO	Administrateur
	Wafasalaf	Membre du conseil de surveillance
Gilbert RANOUX	Crédibom	Administrateur exécutif
Sébastien CHAMBARD	Néant	Néant
Rachid KETTANI	CBAO	Administrateur
	Bank Assafaa	Membre du CS
Charlène MASSON		Membre du conseil de surveillance
	Wafasalaf	
Stéphane PRIAMI	AGOS DUCATO	Président du Conseil d'Administration
	CA Mobility	Président
	CA AUTO BANK S.p.A.	Président du Conseil d'Administration
	Leasys	Administrateur
	IFCAM	Administrateur
	CA Leasing & Factoring	Administrateur
	CA Payment Services	Administrateur
	CA GIP	Administrateur
		Membre du Conseil de Surveillance
	CA Grands Crus	

Source : Wafasalaf

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Les critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de l'établissement, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que ce dernier consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre des organes de direction et d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction et d'administration de l'établissement, en exerce ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de l'établissement ou de son groupe, ou pour lequel l'établissement ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de l'établissement ou son conjoint ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de l'établissement au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de Conseil de l'établissement au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe d'administration de l'établissement au cours des six dernières années.

Politique des règles de parité Homme/femme au sein du Conseil de Surveillance

Afin de lutter contre la discrimination de genre et de favoriser la participation des femmes au plus hauts niveaux de décision, la gouvernance de Wafasalaf veille au respect de la réglementation au sujet de la

parité Homme/femme dans la composition du Conseil de surveillance, et ce, conformément à la Loi n°19-20 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne, et la Recommandation R N°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit.

La parité Homme/femme aux instances de gouvernance fait l'objet de suivi par la gouvernance de Wafasalaf, le Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de surveillance de Wafasalaf compte parmi ses membres 3 femmes administrateurs en 2024 contre 2 femmes administrateurs en 2023.

Composition des organes de surveillance

Conformément aux exigences réglementaires, aux dispositions statutaires de l'établissement et aux principes établis par ce dernier en matière de composition, le Conseil de Surveillance de Wafasalaf est composé de :

- 11 membres ;
- Au moins 1 membre qualifié d'indépendant ;
- Des profils représentatifs de la structure actionnariale, des activités et de la diversité géographique des implantations de la société ;
- Un ensemble de membres qui collectivement disposent des compétences, connaissances et expertises diversifiées et adaptées au contexte et à l'environnement de la société pour couvrir les sujets auxquels il est confronté, favoriser les échanges et le niveau adéquat de débats entre les membres.

Le Conseil veille à faire concorder sa consistance avec les caractéristiques de la société et à en réviser périodiquement l'adéquation. Le Conseil veille à assurer une représentativité des femmes parmi ses membres.

Composition des instances

Chaque instance est soumise aux principes de nomination et sélection, mise en place par le Conseil de Surveillance. Ainsi, chaque instance dispose en son sein des compétences, expériences et connaissances nécessaires et adaptées à l'exercice de ses missions.

La composition de chaque instance fait l'objet d'un suivi par le Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et le Conseil de Surveillance qui procèdent au renouvellement des mandats de ses membres.

Chaque membre du Conseil, indépendant ou non, peut siéger au sein d'un ou plusieurs Comités spécialisés sauf dispositions réglementaires contraires.

Les Comités d'Audit et des Risques et Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations sont présidés par les membres indépendants.

Le Conseil s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités sont en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernance.

Comités issus du Conseil de surveillance

Au 30 septembre 2024, les comités issus du Conseil de surveillance se présentent comme suit :

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Composition
Comité Consultatif	Revue générale de l'activité et revue des principaux projets Examen des études stratégiques en vue de la présentation de conclusions au Conseil de Surveillance	Quadrimestrielle	Président : Sébastien CHAMBARD Membres : ▪ Ghyslaine ALAMI MARROUNI ▪ Bouchra HAMDOUCH ▪ Louise CHEVALIER Secrétaire : ▪ Charlene MASSON
Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations	Le CGNR est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres, de ceux de l'organe de direction ainsi que dans sa politique globale de rémunération.	Bi-annuelle	Président : Mohammed EL HAJJOUJI Membres : ▪ Ismail DOURI ▪ Hassan BERTAL ▪ Sébastien CHAMBARD Secrétaire : ▪ Meryem ABASSI
Comité d'Audit et des risques	Evolution du dispositif du contrôle interne	Trimestrielle	Président : ▪ Sophie LAZAREVITCH Membres : ▪ Ghyslaine ALAMI MARROUNI ▪ Charlene MASSON ▪ Rachid KETTANI ▪ Gilbert RANOUX Secrétaire : ▪ Sophia SABIR

Source : Wafasalaf

IV.4. DIRECTOIRE

Composition du Directoire

La composition du Directoire de Wafasalaf, au 30 septembre 2024, se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date de dernière nomination	Date d'expiration du mandat
M. Driss FEDOUL	Président du Directoire	PV Conseil de Surveillance du 27 février 2023 / AGO 30 mai 2023	AGO statuant sur l'exercice 2025
Mme. Meryem ABASSI	Directeur Secrétariat Général	PV Conseil de Surveillance du 20 septembre 2023 / AGO 28 mai 2024	AGO statuant sur l'exercice 2025
M. Régis LEFEVRE	Directeur Pôle Finance	PV Conseil de Surveillance du 15 juin 2023 / AGO 28 mai 2024	AGO statuant sur l'exercice 2025
M. Anass SQALLI	Directeur Pôle Commerce et Marketing	PV Conseil de Surveillance du 20 septembre 2023 / AGO 28 mai 2024	AGO statuant sur l'exercice 2025

Source : Wafasalaf

Suite à l'AGO du 28 mai 2024, il a été décidé les nominations suivantes :

- La nomination de Regis Lefevre en sa qualité de membre du directoire en remplacement de Jean Paul Pinchon ;
- La nomination de Meryem Abassi en sa qualité de membre du directoire en remplacement de Khalid AitBenyahia ;
- La nomination de Anass Sqalli en sa qualité de membre du directoire.

Rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Directoire

La rémunération brute perçue par les membres du directoire s'élève à 7 897 103,27 dirhams au titre de l'exercice 2023 ; à 10 253 373,54 dirhams au titre de l'exercice 2022, 9 872 209,55 dirhams au titre de l'exercice 2021.

Prêts accordés aux membres du Directoire

En dhs	2021	2022	2023
Prêts accordés aux membres du Directoire*	2 010 031	2 275 914	500 000

Source : Wafasalaf - *Encours global des prêts accordés au Directoire arrêté au 31/12 de chaque année

Liste des principaux dirigeants

La liste des principaux dirigeants de Wafasalaf, au 30 septembre 2024, se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Driss FEDOUL	Président du Directoire	2023
M. Régis LEFEVRE	Directeur Pôle Finance (Membre Directoire)	2022
M. Amine EL KASSY	Directeur Crédit & Recouvrement	2023
M. Jacques FENWICK	Directeur Pôle Contrôle, Risques et Conformité	2023
M. Khalid CHERKAoui	Directeur Transformation	2023
Mme Abdelfattah FROUGA	Directeur Capital Humain	2020
M. Anass SQALLI	Directeur Commerce porté et Marketing (Membre du Directoire)	2023
Mme Faiza ABIED	Directeur Gestion pour Compte	2023
Mme Meryem ABASSI	Secrétariat Général (Membre du Directoire)	2023

Mme Sophia SABIR	Directeur Audit et Inspection	2021
M. Yasser ABDELLAOUI	Directeur Systèmes d'information	2023

Source : Wafasalaf

CV des principaux dirigeants au 30 septembre 2024:

M. Driss FEDOUL

Monsieur Driss FEDOUL est lauréat de l'Institut Supérieur du Commerce et d'Administration des Entreprises, et détenteur d'un certificat de coaching professionnel du cycle ICF/Coaching Ways.

Après un passage de 2 ans à la Société Générale, Driss FEDOUL a rejoint Wafasalaf en 2001 en tant que Directeur d'Agence et a occupé graduellement plusieurs postes de responsabilité pendant plus de 21 ans. Il a ensuite rejoint le Comité Exécutif de Wafasalaf en 2008, en occupant jusqu'à 2010 la responsabilité de Directeur de traitement du risque, avant de voir ses responsabilités s'élargir en prenant la responsabilité de Directeur du Pôle Risque entre 2010 et 2015.

A partir de 2013, Driss FEDOUL a rejoint le Directoire de Wafasalaf et a ensuite vu se confier la responsabilité du Directeur du Pôle de Développement Commercial et Marketing à partir de 2015.

Le 27 février 2023, M. Driss FEDOUL est nommé Président du Directoire de Wafasalaf.

M. Driss Fedoul ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf..

M. Amine EL KASSY

M. Amine EL KASSY est diplômé de HEM en 2003.

Après son passage à Afric Phar en tant que contrôleur de gestion pendant 3ans, il a intégré la société CNIA assurance en 2006 en tant que Manager. Ensuite, il a rejoint WAFASALAF en 2011 et a occupé plusieurs fonctions dont la dernière en tant que Directeur Traitement du Risque et Recouvrement.

En septembre 2023, M. Amine EL KASSY est Directeur Crédit.

M. Amine EL KASSY ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Régis LEFEVRE

M. Régis LEFEVRE est diplômé de l'Université de Caen et Montpellier Business School. M. Régis a intégré le Groupe Crédit Agricole SA en 2006 dans lequel il a occupé plusieurs postes de responsabilités. En septembre 2020, il a rejoint le Crédit du Maroc en tant que Directeur Finances et Achats.

Depuis décembre 2022, M. Régis est directeur de pôle Finance chez Wafasalaf.

Le 15 juin 2023, M. Régis LEFEVRE est nommé membre du Directoire de Wafasalaf.

M. Régis Lefevre ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Jacques FENWICK

M. Jacques FENWICK est titulaire d'une licence à la faculté d'économie et de commerce de l'université de Nantes en France et d'un Bachelor's Degree en Monnaie, Banque et Finance et Analyse Monétaire à MIDDLESEX UNIVERSITY à Londres pour obtenir en 1993 un DESS (3ème degré) en Banque et Finance Internationale de la faculté des affaires internationales du havre en France.

M. Jacques FENWICK dispose d'une carrière professionnelle impressionnante et diversifiée de 28 ans au sein du Groupe Crédit Agricole.

Après avoir été Responsable Relations Grandes Entreprises en 1995 chez LCL, il a été nommé Directeur du Centre d'affaires Grandes Entreprises de Paris en 2001.

Il a ensuite acquis une riche expérience dans le secteur financier en 2008, notamment en qualité de Directeur Général Adjoint et membre du Directoire du Groupe EFL, une filiale du Crédit Agricole SA où il a été responsable de diverses facettes de l'entreprise, y compris le crédit, les risques, la finance, la stratégie et les ressources humaines.

Depuis novembre 2015, M. Jacques FENWICK a également occupé des postes clés à l'international chez CACF, en supervisant des filiales dans plusieurs pays (Hollande, Maroc, Portugal, Grèce).

Plus récemment, il a travaillé en tant que Chef de projet en Fusions Acquisitions à la Finance Group de CACF.

M. Jacques FENWICK ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Anass SQALLI

M. SQALLI a démarré sa carrière à Wafasalaf en 1999 en tant qu'Attaché commercial, où il a acquis ses premières compétences en vente.

Ensuite, de 2001 à 2006, M. SQALLI a occupé le poste de Responsable d'agence, ce qui lui a permis de prendre davantage de responsabilités.

En 2006, M. SQALLI a évolué vers le rôle de Responsable d'agence circuit long, où il a travaillé dans les domaines de l'automobile et de l'EDM.

De 2009 à 2011, M. SQALLI a occupé le poste de Responsable Support Commercial & Pilotage, mettant en place des systèmes de pilotage efficaces.

Ensuite, de 2011 à 2013, M. SQALLI a été Responsable marché automobile, contribuant ainsi à la croissance de l'entreprise dans ce secteur.

En 2013-2014, M. SQALLI a occupé le poste de Directeur des partenariats « Automobile », avant de devenir Directeur du réseau commercial de 2014 à 2018, où il a dirigé les activités de vente.

De 2018 à 2023, M. SQALLI a été Directeur Marketing et Communication externe en tant qu'adjoint du pôle, avant de prendre le poste actuel de Directeur Commercial et Marketing depuis juin 2023

M. Anass SQALLI ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Khalid CHERKAOU

Khalid CHERKAOU est titulaire d'un Master en Ingénierie des systèmes d'information de l'Université Mohamed V de Rabat, et d'un DESS en Management Système d'Information du CNAM Paris. Il a démarré son activité professionnelle en 1999 à la Banque Populaire, en tant que Chef de Projet Organisation.

En 2001, il intègre Cetelem France filiale de BNP Paribas en tant que Chef de projet Informatique. Après plusieurs fonctions de responsabilité au sein de Cetelem, il rentre au Maroc pour rejoindre le Groupe M2M à la tête de la Direction Support et Maintenance.

En 2007 Mr CHERKAOU a rejoint Wafasalaf où il a occupé plusieurs fonctions au sein de la DSI puis à la tête de la Direction Organisation et Assistance à Maitrise d'Ouvrage, avant de rejoindre le Pôle Commerce en tant que Directeur Support et Traitement.

Ensuite, il a intégré Wafasalaf et a été nommé Directeur exécutif, Partenariats institutionnels et support Commercial en 2022.

En septembre 2023, il est Directeur Transformation, innovation et Organisation.

M. Khalid Cherkaoui ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Abdelfetah FROUGA

Titulaire d'un Master en Audit et Contrôle de Gestion, M. Abdelfettah FROUGA a intégré Wafasalaf en 2009. Après avoir occupé plusieurs fonctions au sein de la Direction Capital Humain, il occupe la fonction d'Adjoint au Directeur Capital Humain en 2017 en charge du Développement RH. En 2020, il rejoint notre actionnaire français Crédit Agricole Consumer Finance en tant que Human Resources Business Partner puis en tant que Talent Manager entre 2022 et 2023.

En janvier 2024, il est de retour à Wafasalaf après sa nomination en tant que Directeur du Capital Humain & RSE.

M. Abdelfettah FROUGA ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

Mme Faiza ABIED

Madame Faiza ABIED a obtenu en 1998 un Baccalauréat, Option « Sciences Expérimentales », en Juin 2002 une Maîtrise en Finance à l'Ecole Supérieure de Gestion « ESG » puis, en Juin 2006 un Master en Audit interne et Contrôle de Gestion, toujours à l'Ecole supérieure de Gestion « ESG PARIS ».

En Décembre 2002, elle a occupé le poste de Responsable Trésorerie à HOLDING MABYA-Groupe KARIM LAMRANI.

En Décembre 2006, Mme Faiza a intégré Wafasalaf et a depuis occupé les postes d'Auditeur Chef de mission - Direction Audit Interne et Inspection. En 2014, elle a participé au projet de mise en place d'une solution de gestion des activités des audits « e@udit », initié par l'Audit Groupe Attijariwafa-Bank, avec Wafasalaf comme filiale pilote.

En 2015, elle a co-animé le séminaire de la communauté Audit Groupe Attijariwafa-Bank.

En 2016, elle a conduit une mission d'audit CACF « Gestion et qualité des opérations »

En 2019, elle a été nommée Directeur Audit et Inspection Wafasalaf.

Depuis 2021 elle a été nommée Secrétaire Générale à WAFASALAF.

Actuellement, Mme Faiza ABIED est en charge de la « Gestion pour compte ». Son périmètre compte le « Développement des partenariats », les « Plates-Formes de traitement » et le « Support GPC ».

Mme Faiza ABIED ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

Mme Meryem ABASSI

Meryem ABASSI est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nantes et lauréate d'un MBA en Stratégie et Finance de l'Ecole des Ponts Business School. Avant d'intégrer le groupe Attijariwafa bank, Meryem a cumulé une expérience de 10 ans à l'international, dont 2 ans aux Etats-Unis et 5 ans en France au sein d'un cabinet de conseil en organisation et stratégie.

En 2010, elle intègre le groupe Attijariwafa bank, d'abord au sein de la filiale spécialisée en gestion d'actifs Wafa Gestion, en tant qu'analyste financier Senior puis en 2014, intègre la filiale Attijari Titrisation en tant que Directeur Commercial et Structuration.

En 2019, Mme Meryem ABASSI est directrice de la stratégie et gouvernance et membre du Comité Exécutif de Wafasalaf.

Actuellement, Mme Meryem ABASSI est membre Directoire et en charge du Secrétariat Général. Son périmètre compte la « Stratégie », la « Gouvernance », la « Satisfaction client », les « Moyens généraux », les « Achats » et le « Conseil juridique ».

Mme Meryem ABASSI ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf

Mme Sophia SABIR

Mme Sophia SABIR est diplômée de l'Université de Nancy. Après 3 ans en tant qu'auditrice Senior à EY, Mme Sophia SABIR a intégré le Groupe Attijariwafa bank en 2006 en tant que Responsable des Supports et Relations Externes au sein de la Direction Conformité.

En 2007, Mme Sophia SABIR a rejoint la Direction d'audit interne où elle a pu superviser en tant que Senior puis en tant que chef de mission expérimenté diverses missions d'audit s'inscrivant dans un périmètre élargi (Entités centrales, Filiales, Réseau).

De 2010 à 2011, Mme Sophia SABIR s'est vue confiée la conduite de chantiers structurants au sein de l'Audit Général du Groupe.

En 2012, Mme Sophia SABIR a été chargée de la création de l'entité Supervision des Audits filiales Attijariwafa bank puis a été nommée Responsable du pilotage de cette entité couvrant 11 filiales BDI et 6 filiales FFS.

Actuellement, Mme Sophia SABIR est directrice d'audit Interne et Inspection chez Wafasalaf.

Mme Sophia SABIR ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf

M. Yasser ABDELLAOUI

M. Yasser ABDELLAOUI est diplômé en informatique de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs. Dès sa sortie d'école, Yasser a rejoint Wafasalaf en tant qu'ingénieur support et exploitation IT. Depuis, il a gravi tous les échelons au sein du département IT de Wafasalaf, en passant de chef de projets SI à responsable études et intégration IT puis responsable études et développement IT.

Depuis juin 2022, M.ABDELLAOUI est directeur de Systèmes d'Information.

M. Yasser ABDELLAOUI ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

Comités issus du Directoire au 30 septembre 2024:

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
Comité Capital Humain	Valide et pilote le plan de développement RH : Formation, gestion de carrière; Décide des évolutions salariales ; Décide des promotions et des titularisations au sein de l'entreprise.	Trimestrielle	Membres du Comité Exécutif
Comité Commercial Activité Portée	Suivi de l'activité commerciale portée : production, encours, risque marge, commissions, parts de marché ; Suivi du plan d'action commercial ; Suivi de l'activité marketing, internet.	Tous les 2 mois	Membres du Directoire Directeurs Pôle Recouvrement Directeur Contrôle, risque et conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Réseau Commercial Directeur Support et Relations Clients Directeur Gestion Risque Crédit Directeur système d'information Directeur Partenariats commerciaux Directeur Thémis Courtage Responsable Tarification et Pilotage Responsable Marketing C2N
Comité Commercial Activité GPC et Servicing	Suivi de l'activité commerciale gérée : production, encours, risque marge, commissions, parts de marché ; Suivi du plan d'action commercial ; Suivi de l'activité marketing, internet.	Tous les 2 mois	Membres du Directoire Directeurs Pôle Recouvrement Directeur Contrôle, risque et conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Partenariats GPC Responsable Partenariats institutionnels Responsable Marché RCI Responsable animation partenariat CAM et DAS Responsable partenariat CDM Responsable animation Commerciale Partenariat Bancaire Directeur Support et traitements Responsable Marketing

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
			Responsable PLTF Production Responsable PLTF Client C2N
Comité Fraude	Partager sur les cas de fraude avérés et évités en interne et en externe Présenter les montants de pertes avérées et évitées. Identifier les sources, les défaillances et dysfonctionnements à l'origine de la fraude interne ou externe. Mettre en place le plan d'action correctif Diffuser l'information au niveau des entités concernées notamment sur les dispositions préventives ou de vigilance à observer et présenter un plan de formation de lutte contre la fraude.	Semestrielle	Membres du Directoire Directeur Pôle Recouvrement Directeur Contrôle, Risque et Conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Finances et Support Responsable du contrôle des risques et de la conformité Directeur gestion du risque crédit Directeur Audit et Inspection Directeur Support et relations Client Directeur Réseau (invité permanent) Responsable Fraude Le comité peut convier à ses réunions toutes personnes qu'il juge utile à ses travaux
Comité RSE	Suivi du plan d'action RSE Arbitrer sur les différentes orientations et démarches devant engager l'entreprise sur le volet RSE.	Semestrielle	Membres du comité Exécutif Responsable RSE
Comité Contrôle Interne	Veiller à la fiabilité et à l'efficacité des contrôles permanents et périodiques Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne à tous les niveaux Proposer et valider les meilleurs moyens pour la valorisation continue des métiers de Contrôle Permanent et Périodique Veiller à l'articulation cohérente des activités de contrôles permanents et périodiques Rendre compte de l'état d'avancement des actions planifiées en matière de contrôles permanents et périodiques et des résultats y afférents Débattre de tout problème, alerte ou réserve d'audit Proposer des recommandations pour l'optimisation des dispositifs de contrôles permanents et d'audit interne Préparer les travaux du comité d'Audit et des Risques	Trimestrielle	Membres du directoire Directeur Pôle recouvrement Président Directeur Contrôle, Risque et Conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Finances et Support Directeur du Contrôle des Risque et de la Conformité Comité d'Audit Interne

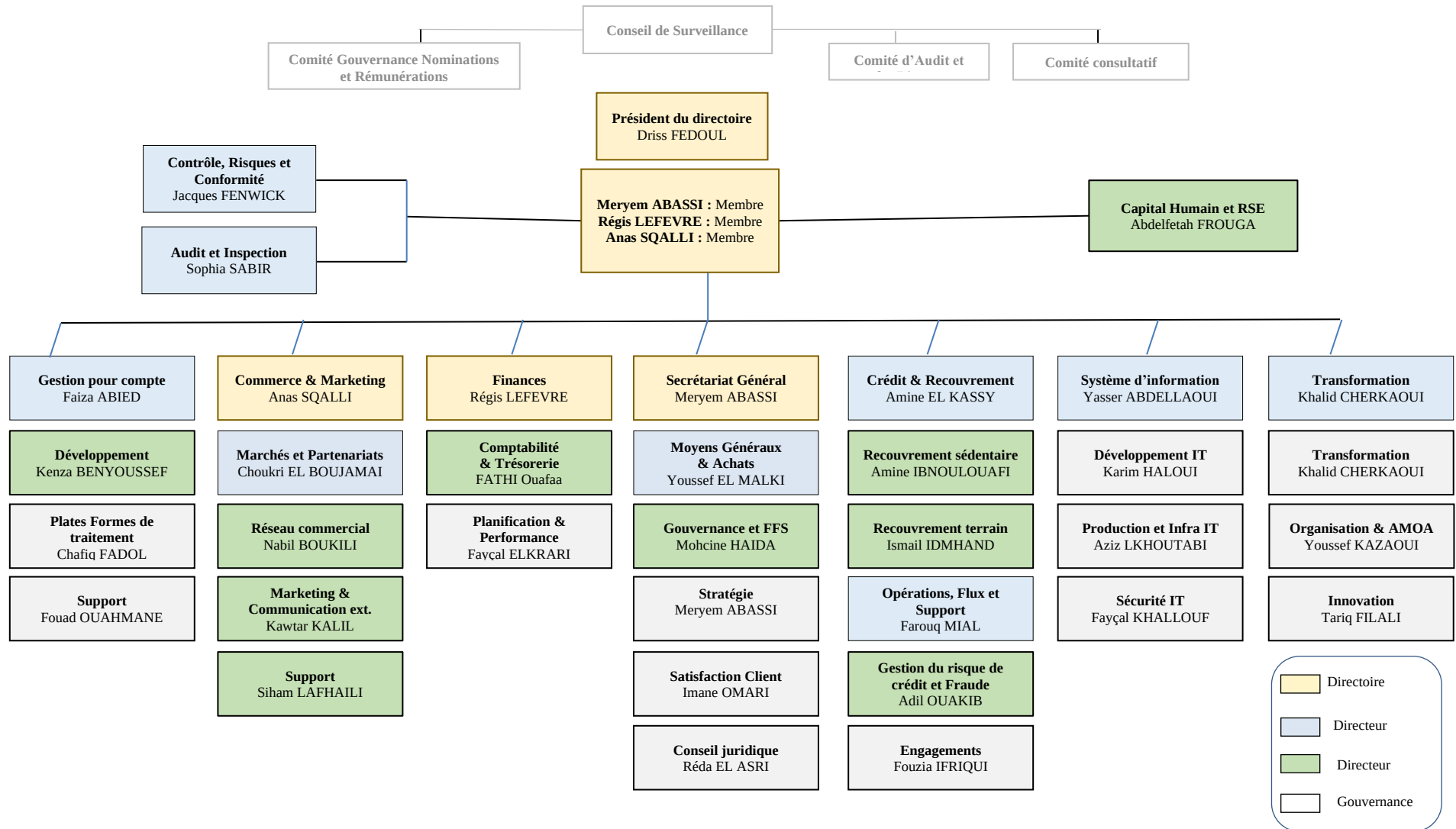
Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
Comité stratégie digitale	Pilotage de l'exécution du plan stratégique de l'entreprise, décision des principaux projets à lancer, arbitrage sur l'allocation des investissements	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs exécutifs Responsable digital
Comité Projets et Investissements	Décision des investissements à engager, validation du plan annuel des achats (en phase avec le budget), validation du choix des prestataires,	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs exécutifs Directeurs Organisation Directeur Systèmes d'Information Responsable Marketing Stratégique
Comité Transformation	Mise en œuvre et suivi du plan de transformation. Examen et suivi des projets stratégiques Examen annuel des budgets d'investissement.	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Contrôle, Risques et Conformité Directeur Crédit Directeur Transformation Directeur Système d'information Responsable Organisation
Comité Crédit	Maîtrise du coût du risque.	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Pôle Crédit Directeur Gestion Risque Crédit Responsable Risk Management
Comité Recouvrement et Opération	Suivi de l'activité de recouvrement.	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Pôle Recouvrement Directeur Gestion risque Crédit Directeur Recouvrement Responsable Flux et RGC Responsable Contrôle second niveau Responsable des opérations transverses Responsable recouvrement activité portée Responsable recouvrement activité gérée Responsable support recouvrement
Comité Relation Clients	Analyser les indicateurs de service, - Suivi des indicateurs IRC, - Suivi du TDB des réclamations, - Suivi du plan d'action qualité.	Trimestrielle	Président du Directoire Directeur Pôle Marketing et Stratégie Directeur Pôle Commercial Directeur Pôle Crédit Directeur Risque Directeur Réseau Responsable Qualité,
Comité Sécurité IT, sécurité des biens et des personnes	Définition des objectifs et arbitrage entre les choix et priorités en termes de sécurité et de continuité d'activité, suivi des incidents/ alertes et problèmes liés à la sécurité et à la disponibilité des SI, planification et ordre des différents tests de sécurité et de continuité d'activité.	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs Exécutifs Directeur Audit Interne Responsable Logistique Responsable Sécurité Informatique

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
Comité Provision	Analyser, évaluer et déterminer les provisions financières nécessaires pour faire face à des pertes potentielles ou à des engagements futures. Examiner les données financières et les tendances du marché et les risques associés.	Quadrimestrielle	Président du Directoire Directeur Pôle Finance Directeur Finance et Administratif Directeur Finances Directeur Contrôle, Risques et Conformité Responsable Trésorerie Responsable Contrôle de Gestion Directeur Crédit Responsable gestion du risque de crédit et de fraude Président du Directoire Directeur Finance et Administratif Responsable activités Supports Commercial Directeur Partenariats Auto et EM Directeur Contrôle, Risques et Conformité Directeur Crédit Directeur Système d'information Directeur Transformation
Comité Assurance	Analyse des indicateurs Assurance Suivi des Réalisations commerciales de l'activité assurance	Semestrielle	
Comité Transformation	Mise en œuvre et suivi du plan de transformation Examen et suivi des projets stratégiques Examen annuel des budgets d'investissement	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Contrôle, Risques et Conformité Directeur Crédit Directeur Transformation Directeur Système d'information Responsable Organisation

Source : Wafasalaf

Organigramme de Wafasalaf

L'organigramme fonctionnel de la société Wafasalaf au 30 septembre 2024 se présente comme suit :



Wafasalaf est structurée autour des pôles d'activité suivants :

1. Un pôle gestion pour compte :
 - Développement ;
 - Plateformes de traitement ;
 - Support.
2. Un pôle Commerce & Marketing :
 - Marché et partenariat ;
 - Réseau commercial ;
 - Marketing et communication externe ;
 - Support.
3. Un pôle Finance :
 - Comptabilité et trésorerie
 - Planification et Performance.
4. Un pôle Secrétariat Général organisé en 4 pôles :
 - Moyen généraux et achats ;
 - Stratégie et Gouvernance & FFS ;
 - Satisfaction Client ;
 - Conseil juridique.
5. Un pôle Crédit & Recouvrement :
 - Recouvrement sédentaire ;
 - Recouvrement terrain ;
 - Opérations, flux et support ;
 - Gestion du risque et crédit et fraude
 - Engagements.
6. Un pôle Système d'information :
 - Développement IT ;
 - Production et infra IT ;
 - Sécurité IT ;
7. Un pôle Transformation :
 - Programme de transformation ;
 - Organisation et AMOA ;
 - Innovation ;

V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE WAFASALAF

Historique de Wafasalaf

1986	Création de Wafasalaf par Wafabank et Sofinco. Sofinco est un groupe français de crédit à la consommation et filiale du Groupe Crédit Agricole Indosuez.
1988	Démarrage de l'activité.
1989	Lancement du prêt personnel. Wafasalaf est la première société de financement à diversifier son catalogue de produits en commercialisant des crédits non adossés à des biens durables (les véhicules automobiles ou l'équipement des ménages).
1991	Découverte par les consommateurs marocains du crédit revolving lancé par Wafasalaf.
1995	Mise en place par Wafasalaf du crédit loisirs en partenariat avec des tour-opérateurs ou des agences de voyages.
1996/1997	Signature d'un accord de partenariat avec Fiat suivi l'année suivante par un accord avec Sony et Whirlpool.
2000	Mise en place par Wafasalaf d'une plateforme de télégestion permettant de fluidifier les opérations de gestion ainsi que le traitement des réclamations de la clientèle. Par ailleurs, Wafasalaf conclut de nouveaux partenariats d'une part, dans le domaine de l'informatique et de l'ameublement visant à développer les prêts d'équipement des ménages et d'autre part, avec Barid Al Maghrib afin de développer sa présence dans des régions non couvertes par son réseau propre.
2001	Enrichissement de la gamme des financements automobiles par deux nouveaux produits : « Packoto » qui est une offre globale conçue en synergie avec Wafa Assurance incluant, en exclusivité sur le marché marocain, la mensualisation gratuite de l'assurance automobile et le financement de l'entretien ; - et « Leasoto », formule de Location avec Option d'Achat (LOA) qui cible davantage la montée en gamme de la clientèle des particuliers s'adressant à Wafasalaf pour le financement de leur voiture particulière. Par ailleurs, une nouvelle formule de recrutement de clientèle, le parrainage, a été lancée avec succès, capitalisant ainsi sur l'image de Wafasalaf auprès de ses clients.
2002	Utilisation d'un nouveau système d'information totalement intégré. Cela permet, entre autres, la mise en place de l'outil vendeur, solution extranet permettant l'optimisation des délais de traitement du circuit long.
2003	Lancement de la carte OK (carte Visa Electron), totalement sécurisée et assortie d'une prime de fidélité annuelle récompensant les achats réglés avec la carte. Création de la carte Mazaya, première carte de fidélité spécialement dédiée aux fonctionnaires et donnant accès à des services additionnels et à un programme de réductions auprès d'un réseau de commerces et de prestataires de services. Signature d'une convention de collaboration avec la Fédération des Œuvres Sociales de l'Enseignement (FOSE) permettant aux adhérents de cette fédération de bénéficier de nombreux avantages auprès des agences de Wafasalaf. Signature d'une convention avec Maroc Telecom pour le financement de packs PC et internet contribuant ainsi à la démocratisation de l'accès à l'Internet. Par ailleurs, Wafasalaf lance la gestion de crédit pour le compte de Wafabank.
2004	Fusion du Groupe Wafabank avec la Banque Commerciale du Maroc. Wafasalaf est désormais une filiale du Groupe Attijariwafa bank, issu du rapprochement entre les deux groupes bancaires.
2004	Acquisition du contrôle de Crédor. Wafasalaf ambitionne ainsi de devenir un opérateur national de premier ordre dans le secteur du crédit à la consommation. Cette année, Wafasalaf a lancé une OPR visant la détention de 95% du capital de la société Crédor, suivie d'une OPR obligatoire pour l'acquisition de l'intégralité des actions de la société. L'objectif de ces 2 OPR étant de finaliser la fusion entre Wafasalaf et Crédor.
2005	Signature d'un accord de partenariat avec Marjane, Renault, Citroën et Peugeot. Aménagement d'un nouveau siège social. Création du Centre de Relations Clientèle.
2006	Adoption d'une nouvelle identité visuelle. Lancement de la carte renouvelable Mazeed.

2007	▪ Lancement de 5 nouveaux produits permettant de maintenir l'avance en termes d'innovation produits de Wafasalaf : ✓ Sahel Mahel ; ✓ Salaf Couple ; ✓ Salaf Wajed ; ✓ Parrainage ; ✓ Financement de matériels de santé. ▪ Déploiement de 7 campagnes promotionnelles permettant de consolider la notoriété et stimuler l'activité commerciale de Wafasalaf. ▪ Extension du réseau propre : ouverture de 4 nouvelles agences : Rabat Hay Riad, Rabat Temara, Casablanca Bernoussi, Casablanca El Fida. ▪ Mise à niveau de l'organisation des métiers informatiques aux normes ITIL⁵ niveau 3 : formalisation, formation, application et pilotage. ▪ Mise en place d'un nouvel organigramme : séparation claire des tâches et des responsabilités, renforcement de la DSI des moyens humains nécessaires. ▪ Fiabilisation de la justification des comptes de suspens, formalisation de l'ensemble du paramétrage comptable, élimination des opérations manuelles de redressement des comptes.
2008	▪ Lancement de 6 nouveaux produits permettant de maintenir l'avance en termes d'innovation produits de Wafasalaf : ✓ Pause Septembre « Fonctionnaires » ; ✓ Taksit (Mourabaha), Salaf Arboune ; ✓ Crédit Cash ; ✓ Pack Crédit-assurance auto ; ✓ Salaf toutes Options. ▪ Déploiement de 7 campagnes promotionnelles permettant de consolider la notoriété et de stimuler l'activité commerciale de Wafasalaf. ▪ Lancement du site internet marchand de Wafasalaf, appuyé en 2008 par une plateforme de télémarketing avec une production réalisée de 76 Mdh. ▪ Extension du réseau propre avec l'ouverture de 5 nouvelles agences à Casablanca : Oulfa Hay Hassani/ Marjane Hay Hassani / Ain chok, Salé et Oujda ; et rénovation de 9 agences. ▪ Équipement de la totalité du réseau d'un nouveau «mode» de mobilier. ▪ Redéfinition des axes stratégiques de développement et des 16 principales initiatives métiers du plan stratégique de développement de Wafasalaf (2008-2010). ▪ Animation d'une caravane «stratégique» au sein de l'entreprise pour le partage des orientations stratégiques et l'affirmation de la culture de l'entreprise.
2009	▪ Lancement d'une nouvelle signature de « Dima Maak » faisant référence à la vocation de Wafasalaf, notamment à ses valeurs : Proximité (avec la clientèle), Innovation, Implication, Esprit d'équipe et Ethique. ▪ Signature d'une convention avec l'enseigne « Electroplanet », filiale de Marjane Holding spécialisée dans la commercialisation de produits d'électroménagers. ▪ Etablissement d'une convention avec « Carrefour » dont le premier magasin au Maroc a été lancé en partenariat avec « Label Vie ». ▪ Signature d'une convention avec le groupe « Afriquia » pour la commercialisation de la première carte post-paiement de carburant destinée aux particuliers. ▪ Mise en place d'une plateforme de communication sécurisée avec la CIMR, permettant de répondre instantanément aux demandes de crédit formulées par les retraités affiliés audit établissement ; conclusion d'un partenariat institutionnel avec la CIMR, au profit des retraités adhérents de la CIMR. ▪ Finalisation de l'accord avec le Crédit Agricole avec la cession par Attijariwafa bank de 15 % de sa participation dans le capital de Wafasalaf à Sofinco ; renforcement de l'activité de gestion pour compte à travers le démarrage de la nouvelle convention de traitement et de gestion des dossiers de crédit avec Crédit Agricole du Maroc. ▪ Extension de l'offre de gestion pour compte à travers la nouvelle convention signée avec l'opérateur téléphonique Wana pour la gestion du risque de ses clients particuliers. ▪ Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture de 4 nouvelles agences (Safi, Mohammedia, Casablanca Emile Zola et Tanger 2) portant son réseau à 42 agences. ▪ Lancement de nouveaux produits, en ligne avec la politique d'innovation ainsi que le lancement de plusieurs campagnes (campagne Internet pour des demandes de crédit, campagne destinée aux fonctionnaires et retraités CMR (Caisse Marocaine de retraites)).

⁵ ITIL : « Information Technology Infrastructure Library » est un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour la gestion des services informatiques, édictées par l'Office Public Britannique du Commerce ;

2010	- Participation au salon Auto Expo 2010. - Lancement de l'activité de Themis Courtage. Cette filiale spécialisée dans le courtage en assurance a été créée en décembre 2009. - Lancement d'une nouvelle formule de Location avec Option d'Achat (LOA) avec dépôt de garantie. - Lancement de « Salaf Tasbik », produit spécial entreprises conventionnées, destiné à financer les avances sur salaire des collaborateurs. - Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture de 2 nouvelles agences (Rabat et Larache) portant son réseau à 44 agences.
2011	- Lancement du partenariat avec le Groupe Aksal pour le Morocco Mall dans un objectif de captation et fidélisation de nouveaux clients. - Lancement du partenariat SNTL pour le lancement d'une gamme de crédits aux fonctionnaires. - Refonte totale du site afin de mettre en place un espace dédié aux clients Wafasalaf conformément à la loi de Protection du consommateur et la loi de protection des données. - Création d'une agence de Vente à distance pour les Pré-acceptations en ligne des dossiers client. - Déploiement de la solution CRM en Mars 2011. - Déploiement des premiers tableaux de bord OBIEE en Octobre 2011. - Lancement de nouveaux produits : LOA Société, offre fonctionnaire auto et occasion. - Décentralisation du SAV dans le réseau afin d'améliorer la qualité de services clients. - Développement de nouveaux produits pour le partenariat RCI Finance Maroc. - Lancement du Providing pour le recouvrement et Contentieux d'Attijariwafa bank. - Lancement du recouvrement des chèques impayés Marjane. - Accompagnement de AWB à l'international par transfert d'expertise métier en gestion de crédit à la consommation pour la CBAO et AttijariBank Tunisie. - Déménagement au nouveau siège. - Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture d'une nouvelle agence à Laayoune.
2012	- Gestion pour Compte et Providing : Wafasalaf renforce sa ligne de métier en se positionnant en tant que leader expert dans ce domaine et en fait un levier de sa stratégie commerciale ; - Transfert d'expertise en Afrique : Accompagnement du Groupe Attijariwafa bank dans son développement régional : CBAO Sénégal, - Extension du réseau avec la création de 2 nouvelles agences à Kénitra et Nador ; - Salon Auto Expo : Sponsor de la 8ème édition du Salon Auto Expo qui s'est tenu du 17 au 27 mai 2012, événement majeur ; - Le client au cœur de la stratégie de Wafasalaf : - Intégration de, l'ensemble des mentions relatives à la Publicité et information du consommateur (Article 3) sur tous les supports publicitaires (affichage, presse, radio, internet,...) dans le cadre de la Loi sur la Protection du Consommateur ; - Introduction d'un nouveau document appelé O.P.C. (Offre Préalable des Crédits), dont le modèle a été établi par voie réglementaire ; - Dès promulgation la loi n° 09-08, Wafasalaf s'est organisée en interne afin de se conformer aux règles dictées par cette loi.
2013	- Signature d'une convention avec Al Omrane pour le recouvrement des recettes des ventes de produits immobiliers ; - Etablissement d'une convention avec Kitea Géant ; - Reconduction des offres de crédits gratuits avec Ford et Fiat, et mise en place d'une formule spéciale pour les marques Volkswagen et Skoda ; - Finalisation de l'accord avec CFAO pour une convention de partenariat sur trois ans ; - Sur le plan fiscal, les nouvelles mesures relatives à la TVA sur les produits de cession des véhicules ont contribué à la baisse des ventes à crédit, la LOA avec dépôt avec de garantie n'étant plus compétitive par rapport au crédit bancaire ; - Accompagnement du développement du réseau Marjane par la mise en place de desks Wafasalaf sur les nouveaux hypermarchés de Larache et El Jadida ; - Sur le plan conformité, Wafasalaf a été l'une des premières sociétés du secteur à faire une déclaration auprès de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) pour se conformer aux exigences réglementaires ; - Poursuite de la mise en conformité avec la Loi sur la Protection du Consommateur.
2014	- Obtention du label RSE délivré par la CGEM ; - Formation des conseillers bénévoles de Wafasalaf aux programmes INJAZ AL MAGHRIB et AL JISR ; - Lancement du programme Wafasalaf sans tabac sous le parrainage de la fondation Lalla Salma de lutte contre le cancer.

2015	▪ Partenariat avec Ford : Appel d'Offre de Ford crédit et mise en place exclusive de la marque Ford Salaf ; ▪ Lancement de la campagne Engagement avec l'Organisation de l'Evénement des Partenaires en Février 2015 ; ▪ Lancement du cycle du leadership féminin en Mars 2015 ; ▪ Sponsoring Gold du salon de l'occasion ; ▪ Lancement de la campagne/ Event marque. ▪ Déploiement du programme de lutte anti-tabac ; ▪ Signature de la convention avec le FME ; ▪ Déploiement de la solution OAV.
2016	▪ Application des dispositions relatives à la Loi de Protection du Consommateur principalement, l'OPC (Offre Préalable de Crédit) et le délai de financement de 7 jours pour le prêt non affecté ; ▪ Développement du projet OAV au niveau du réseau ; ▪ Déploiement du partenariat Ford-Salaf ; ▪ Programme de dynamisation de l'activité Express chez Attijariwafa bank ; ▪ Livraison du cadrage du Plan Moyen Terme ; ▪ Lancement de l'Observatoire de la consommation des ménages ; ▪ Arrêt de la convention de prélèvement à la source CMR ; ▪ Signature de l'accord de partenariat avec IKEA ; ▪ Renouvellement de la convention de gestion pour compte avec le Crédit Agricole du Maroc pour une période de 3 années.
2017	▪ Réorganisation des entités de Wafasalaf, ciblant à garantir l'adaptabilité et l'agilité qui sont nécessaires et continues pour soutenir le PMT Act4Best 2020. ▪ PMT -Act4Best : Réalisations globalement en phase avec les objectifs fixés. Ce plan à moyen terme est articulé autour de cinq axes principaux : Le Capital Client, La Centricité Client, Le management agile, l'innovation, la robotisation et le développement en Afrique. ▪ Baptisée « Road Map Day », la journée du 20 Avril 2017 était l'occasion de partager les orientations du plan stratégique de Wafasalaf « Act4Best » à l'horizon 2020, permettant ainsi aux managers de mieux comprendre cette feuille de route qui a pour objectif de viser l'excellence et maintenir le leadership de Wafasalaf ▪ E-Occasion : Démarrage du premier partenariat avec une plateforme d'intermédiation de la voiture d'occasion en cours de finalisation, ▪ Organisation du Rallye éco-responsable, action qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement sociétal de Wafasalaf, et dont l'objectif est de sensibiliser aux enjeux environnementaux des transports à Casablanca. ▪ Signature de la convention avec le Régime Collectif de l'Allocation de Retraites (RCAR) comptant 116 000 pensionnés.

	- Signature de la convention Caisse Marocaine de Retraites (CMR) : Démarrage effectif le 01/02/2019 ; - Poursuite de la stratégie d'animation du Revolving ; - Déploiement généralisé de l'OAV auprès des réseaux de la Grande distribution et de WAFACASH ; - Tenue de l'Auto Expo dans sa 11ème édition, avec une participation réussie de Wafasalaf ; - Démarrage en avril 2018 du partenariat Auto Nejma Finance (Mercedes) ; - Baisse du niveau d'acceptation sur le Crédit classique (64% vs 73%) suite au déploiement de certaines restrictions ; - Reprise de l'activité gérée pour le compte du Crédit Agricole du Maroc à travers le déploiement d'un chantier de redynamisation du partenariat ; - Partenariat AWB : Distinction en faveur de Wafasalaf en tant que « Meilleur service client » de l'année (par la Qualité Groupe) ; - Lancement du paiement des impayés sur internet ; - Déploiement d'une nouvelle stratégie d'animation terrain portée par l'outil S@t ; - Réorganisation du POLE CREDIT (Nomination d'un adjoint), de la DTR (ligne métier Wafasalaf vs GPC, nouveaux managers,...) et arrêt de l'activité recouvrement ; - Déploiement de TAHSIL ;
2018	- Renouvellement du Label 'Entreprise sans tabac '. Obtention du label Or et publication du Rapport RSE décennal ; - Tenue de l'observatoire de consommation : l'observatoire Wafasalaf de la consommation a été lancé en Mai 2016. Son objectif est de mesurer 4 indicateurs clés: le pouvoir d'achat, les dépenses, le taux d'équipement et les intentions d'achat. C'est un outil d'éclairage sur les motivations, priorités, comportements et intentions en matière de consommation ; - Nouvelle organisation : cette nouvelle organisation est motivée par l'ambition de maintenir une position de faiseur de marché, de soutenir et donner les moyens au PMT, servir les collaborateurs et fructifier leur carrière ; - Renforcement de la communication digitale avec le chatbot : pour renforcer sa proximité avec ses clients, notamment les internautes, Wafasalaf a mis en place un nouveau service online, le chatbot, qui propose des simulations, des conseils et un traitement des demandes de service après-vente. Le chatbot répond 7j/7 et 24h/24 à la demande des clients ; - Réaménagement des locaux du siège : un réaménagement opéré en mode open space afin d'assurer plus de proximité managériale et offrir un cadre de travail agréable aux collaborateurs ; - Visa de l'AMMC pour la titrisation de l'encours des crédits fonctionnaires à hauteur de 250 MDH : Dans un but de diversification des instruments de refinancement, Wafasalaf a lancé en Décembre 2018 sa 1ère opération titrisation qui s'inscrit dans un programme de 1 milliard validé par le CS.
2019	- Le renforcement des fonds propres par l'émission d'une dette subordonnée d'un montant de 250 millions de dirhams ; - Les efforts d'optimisation du coût de refinancement, à travers la deuxième opération de titrisation des créances ; - La signature d'une convention du partenariat avec FCA Maroc sous le label FCA Capital (convention tripartite entre WS, FCA Maroc et FCA Dealer services ; - Le développement du canal digital suite au déploiement du nouveau site internet et à la réorganisation des plates-formes de vente à distance. La contribution de la production Digitale s'élève à 14% de la production globale des prêts non affectés ; - La mise en place d'une nouvelle réorganisation de l'activité risque et des process (séparation de l'activité portée de celle gérée pour compte), le dimensionnement des ressources et le pilotage rapproché (+ de granularité dans les indicateurs de suivi) et la recherche continue de l'amélioration des processus.
2020	- Face à la limitation de circulation des citoyens lors du confinement et aux répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire, l'appétence au crédit a naturellement fortement diminué. Le marché automobile a à ce titre connu un effondrement des ventes des véhicules neufs. - Dans le contexte de confinement et face à la limitation de circulation des citoyens, les équipes de Wafasalaf ont œuvré à améliorer l'expérience client en proposant un service de distribution de crédit à domicile et se sont mobilisées pour accélérer la transformation digitale. Ainsi, Wafasalaf a conçu une solution nouvelle, accessible à distance et sécurisée grâce à la signature en ligne le « Salaf Click » constituant ainsi la première solution, sur le marché du crédit à la consommation à être 100% en ligne. - Refonte du site internet de Wafasalaf - Mise en place d'une série d'actions visant à protéger les clients en leur facilitant l'accès à des services à distance, qu'il s'agisse de demandes de prêt, de reports de mensualité ou d'actes de service après-vente - Mise en place d'un service de « téléconsultation médicale » en partenariat avec Wafa Ima Assistance, permettant aux clients de Wafasalaf ayant souscrit un prêt personnel avec assistance de bénéficier d'une consultation à distance en audio ou visioconférence - Mise en place de trois campagnes de dépistage au Covid-19 - Déploiement du projet Mawarid Mobile qui permet un accès à distance aux informations personnelles du collaborateur disponible 24h/24 et 7j/7 avec une couverture fonctionnelle identique à la version initiale

2021	- Le marché des prêts non affectés réalise une progression de 8% au S1 2021. Wafasalaf réalise la seule évolution positive du marché, soit 28% / 2019 (vs. Un marché hors Wafasalaf en retrait de 5%) - La dynamique sur le segment des fonctionnaires, initiée depuis 2019, a permis à Wafasalaf de passer pour la première fois au 1^{er} rang du marché en encours - L'activité gérée profite des plans de relance déployés avec l'ensemble des partenaires et enregistre un niveau de production global en progression de 54% par rapport à 2020
2022	- Sur le PP, Wafasalaf préserve son positionnement leader dans le marché, avec une production de 1 377 MDH. - Sur l'automobile, Wafasalaf enregistre une production de 1 151 MDH, soit une PDM de 20% au S1 2022. - Sur l'EM, Wafasalaf enregistre une production de 256 MDH, soit +6% par rapport à 2021 profitant du dispositif d'Aid Al ADHA.
2023	- Un fort niveau d'engagement et de mise en responsabilité des collaborateurs (Score de 90, +1/2022) ; - Wafasalaf est « Elu Service Client de l'Année Maroc 2024 » pour sa première participation, récompensant la qualité des services clients ; - Les fonctions d'Audit interne de Wafasalaf ont obtenu la certification IFACI, label de référence dans le domaine de l'Audit interne ; - Renforcement du positionnement sur l'automobile au travers des partenariats avec la Centrale Automobile Chérifienne, importateur exclusif de sept marques de prestige (Audi, Volkswagen, Skoda, Porsche, Bentley et Cupra), Auto Hall (Ford, Open, Maserati, etc.) et Auto Nejma (Mercedes-Benz, BYD) ; - Wafasalaf étend la digitalisation de ses parcours clients à ses partenaires et lance le parcours « crédit express digital » pour les clients d'Attijariwafa Bank ; - La nomination de Mr Driss Fedoul en qualité de Président du Directoire, en remplacement de Mr Badr Alioua.
2024	- Wafasalaf dans le top 3 des marques marocaines les plus appréciées du Royaume lors des Love Brand Awards, en marge de la 7^{ème} édition Les Impériales, signe de confiance et de reconnaissance. - Le déploiement de la nouvelle stratégie Occasion : modernisation de l'offre VO BTB (nouveaux cadre d'acceptation, pilotage, solution IT) et mise en place de nouveaux partenariats avec des Market places VO Digital (BTC /CTC) ; - Déploiement du Lot 1 Open Crédit pour l'activité portée proposant un nouvel espace client sécurisé et fluide, avec les fonctionnalités telles que le suivi en temps réel des demandes de crédit (on/off line), la signature électronique des contrats, l'accès à l'historique détaillé des affaires (échues/encours) ainsi que la digitalisation des attestations SAV ; - Lancement de la campagne back to School avec les partenaires EM ; - Lancement de la première vente aux enchères numérique en collaboration avec le prestataire HASTA ; - En partenariat avec la fondation AWB : Organisation d'un Innovation Camp avec Injaz Al-Maghrib à l'ENCG de Ain Sebâa : 8 CB WS et 25 jeunes autour d'un challenge : Utilisons l'IA pour créer un assistant virtuel personnalisé qui guide vers le choix d'une mobilité GREEN la plus adaptée ; - Lancement de l'IES (Indice d'Engagement Sociétal) à Wafasalaf visant à mesurer l'engagement sociétal d'une marque et de ses concurrents vis-à-vis de leurs clients.

Source : Wafasalaf

V.1. APPARTENANCE DE WAFASALAF A UN GROUPE

Au 30 septembre 2024, le capital social de Wafasalaf est détenu à 51% par Attijariwafa bank et à 49% par CACF.

Présentation de Attijariwafa bank

Attijariwafa bank est un des groupes bancaires et financiers prédominants au Maroc et au Maghreb. Au 31 décembre 2023, le réseau national du groupe atteint un total de 4 788 agences, représentant le réseau le plus dense du Royaume.

Basée au Maroc, Attijariwafa bank est également implantée dans 25pays, notamment :

- en Afrique (Egypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Cameroun, Libye...) et en Europe (France, Allemagne, Pays bas, Italie et Espagne) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par la banque ;
- à Dubaï, Londres, Riyad et Tripoli à travers des bureaux de représentation.

Le groupe Attijariwafa bank est présent sur :

- le segment du crédit à la consommation par le biais de sa filiale Wafasalaf ;
- le marché du leasing à travers Wafabail ;

- le segment des crédits immobiliers à travers sa filiale Wafa Immobilier ;
- les activités de banque d'investissement à travers ses filiales Attijari Finances Corp., Wafa Gestion et Attijari Invest ;
- les activités de marché (change, taux, produits dérivés, etc.) à travers sa Salle des Marchés ;
- l'activité d'intermédiation boursière à travers Attijari Intermédiation.
- Par ailleurs, Attijariwafa bank s'est alliée avec Al Mada dans le métier de l'assurance. Les deux partenaires deviennent ainsi co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance.

Actionnariat d'Attijariwafa bank

Au 30 avril 2024, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 151 408 390 dirhams, réparti en 215 140 839 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre de titres detents	% du capital	% des droits de vote
<u>1- Actionnaires nationaux</u>	154 005 437	71,58%	71,58%
1-1- Al Mada	100 060 793	46,51%	46,51%
1-2- Compagnies d'assurances	26 828 135	12,47%	12,47%
MAMDA	3 988 785	1,85%	1,85%
MCMA	6 468 427	3,01%	3,01%
RMA	2 049 664	0,95%	0,95%
Wafa Assurance	13 602 015	6,32%	6,32%
Axa Assurances Maroc	719 244	0,33%	0,33%
1-3- Autres institutionnels	27 116 509	12,60%	12,60%
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	1 393 091	0,65%	0,65%
Caisse Marocaine de Retraite	5 354 314	2,49%	2,49%
CIMR	8 850 987	4,11%	4,11%
RCAR	11 518 117	5,35%	5,35%
<u>2- Actionnaires Étrangers</u>	10 968 254	5,10%	5,10%
Santusa Holding	10 968 254	5,10%	5,10%
<u>3- Flotant</u>	50 167 148	23,32%	23,32%
OPCVM et autres	46 112 595	21,43%	21,43%
Personnel de la banque	4 054 553	1,88%	1,88%
<u>Total</u>	215 140 839	100,00%	100,00%

Source : Attijariwafa bank

Agrégats financiers de Attijariwafa bank

Les principaux indicateurs du comptes produits et charges du Groupe Attijariwafa bank sur la période 2021-S1 2024 se présentent comme suit :

En Mdh	2021	2022	2022R*	2023	Var. 22/21	Var. 23/22R	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Produit Net Bancaire	24 380	26 313	25 935	29 943	7,90%	15,50%	14 605	17 023	16,55%

Résultat d'exploitation	9 484	11 399	11 615	13 771	20,20%	18,60%	6 661	8 784	31,86%
Coût du risque	3 607	3 195	3 188	3 982	-11,40%	24,90%	2 273	2 198	-3,27%
Résultat Net du Groupe	5 144	6 065	6 103	7 508	17,90%	23,00%	3 614	4 906	35,72%

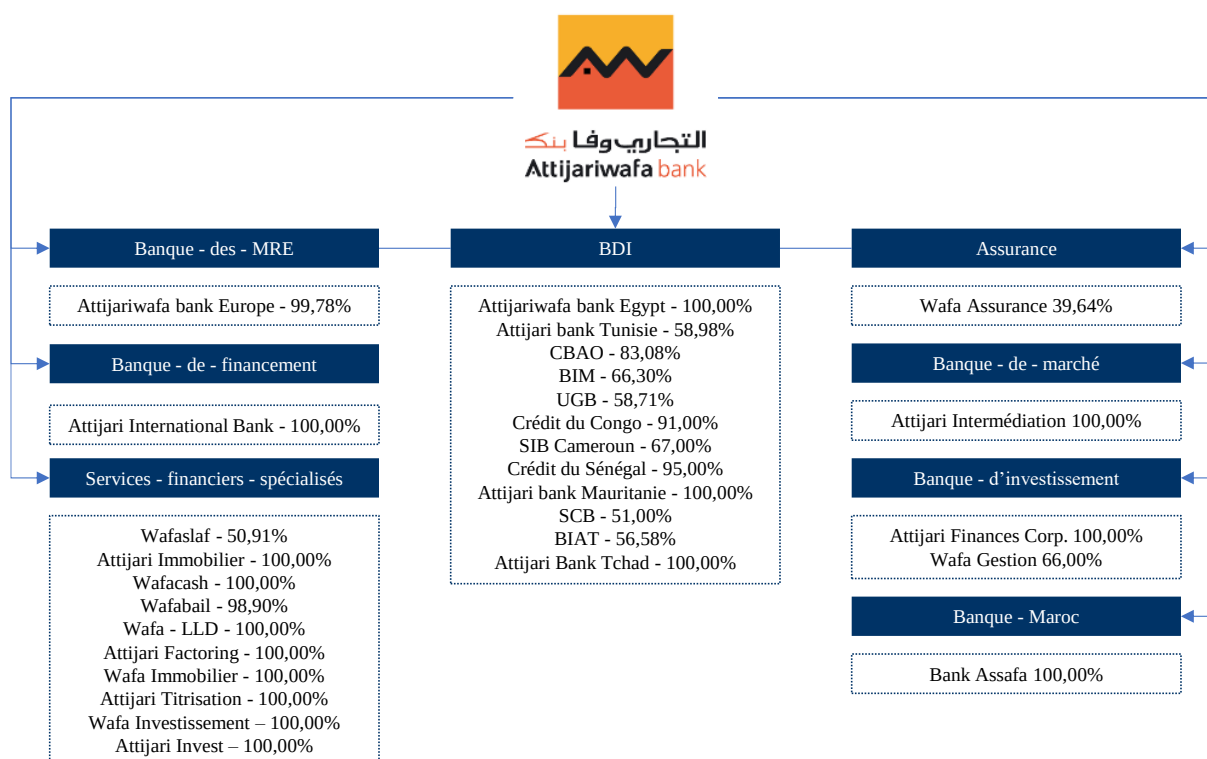
Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés - *Retraitement suite à l'application de la norme IFRS 9 et IFRS 17 en 2022

Les principaux indicateurs du comptes produits et charges du Groupe Attijariwafa bank sur la période 2021-S1 2024 se présentent comme suit :

En Mdh	2021	2022	2022R**	2023	Var. 2022/2021	Var. 2023/2022 R	S1.2024	Var. 2023/S1.24
Total Bilan	596 326	630 418	625 149	659 006	5,7%	5,4%	692 459	5,1%
Crédits à la clientèle*	345 112	374 568	371 541	392 650	8,5%	5,7%	397 848	1,3%
Dépôts de la clientèle	380 852	411 377	411 377	435 522	8,0%	5,9%	450 637	3,5%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés - * Les chiffres présentés correspondent à des valeurs nettes des prêts et créances auprès de la clientèle hors opération de location-financement. - ** Retraitement suite à l'application de la norme IFRS 9 et IFRS 17 en 2022

Organigramme des filiales d'Attijariwafa Bank (au 31 décembre 2023) :



Source : Attijariwafa Bank

Sociétés du groupe :

Attijariwafa bank Europe

En novembre 2005, la Banque Centrale Française a délivré un passeport européen à « Attijariwafa bank Europe », qui a ainsi vu le jour en tant que filiale bancaire de droit français. Cette filiale apporte au groupe le cadre juridique et social lui permettant de déployer ses activités dans l'Union Européenne, en pleine conformité avec le cadre législatif des pays d'accueil et les règles bancaires internationales.

Attijari International Bank – Banque Offshore

Attijari International Bank est une société anonyme au capital de 2 400 000 US dollars. La société intervient en tant que Banque Offshore.

Wafa Immobilier

Spécialisée dans la distribution de crédit pour l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements, Wafa Immobilier intervient également dans le financement de la promotion immobilière. Pour assurer une meilleure présence sur le marché, Wafa Immobilier dispose de représentations commerciales dans les régions à fort potentiel, notamment à Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Agadir et Tanger.

Wafa Cash

Créée en 1991, Wafa monétique est spécialisée dans les moyens de paiement, les transferts d'argent instantanés et le change manuel. En 2002, Wafa monétique change de dénomination sociale pour Wafa Cash. Durant l'exercice 2004, l'activité monétique de Wafa Cash a été marquée par le transfert de l'activité commerçants et la cession des TPE « Terminaux de Paiement Electroniques » au Centre Monétique Interbancaire. Wafa Cash renvoie désormais à un ensemble de services financiers portant essentiellement sur le marché des transferts d'argent instantanés, de l'étranger et à l'intérieur du pays et sur celui du change manuel.

Wafabail

Née du rapprochement entre Wafabail et Attijari Leasing, Wafabail est spécialisée dans le métier de crédit-bail, et plus précisément :

- Le financement de l'achat à crédit de tout matériel, article, produit pour tout usage et destination, de tout appareil ou article électroménager ainsi que tout mobilier et article d'ameublement, équipement de bureaux, véhicules automobiles, matériel à usage professionnel.
- Le financement de toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières.
- Le financement par crédit-bail pour l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers.

Wafa LLD

Wafa LLD est spécialisée dans la location de voiture longue durée. Cette formule consiste en la mise à disposition d'une entreprise d'un ou de plusieurs véhicules neufs pour un kilométrage et une durée convenue à l'avance (de 12 à 60 mois) et moyennant une redevance mensuelle fixe incluant des services souscrits à la carte (entretien et maintenance, gestion des pneumatiques, assurance, assistance et gestion des sinistres, fourniture du véhicule de remplacement, gestion de carburants).

Bank Assafa

Bank Assafa, filiale d'Attijariwafa bank, a été créée et agréée en 2017 en tant que Banque Participative, suivant la décision du Wali de Bank Al-Maghrib n°60 du 17 Avril 2017.

Le lancement officiel de la banque a eu le lieu au cours du mois de juillet 2017 avec un capital de 350 millions de dirhams.

Attijari Titrisation

Attijari Titrisation, filiale d'Attijariwafa bank ayant pour objet exclusif la gestion et la promotion des fonds de placement collectif en titrisation, a été agréée le 1^{er} janvier 2015 en tant qu'établissement gestionnaire de FPCT.

Attijari Factoring Maroc

Attijari Factoring est spécialisée dans la réalisation de toutes les opérations de factoring export, import et domestique. Elle s'engage par contrat vis-à-vis de ses sociétés clientes à :

- couvrir le risque d'impayés de leurs clients marocains et étrangers ;
- prendre en charge la gestion des comptes clients et le recouvrement des créances ;
- assurer le financement des factures.

Attijari Factoring est membre de Factors Chain International, le réseau d'affacturage mondial regroupant 372 correspondants.

Attijariwafa bank Egypt

Au cours du premier semestre 2017, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 100% du capital de Barclays Bank Egypt, après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises.

Attijari bank Tunisie

Dans le cadre d'un consortium constitué avec Grupo Santander, Attijariwafa bank a acquis, fin 2005, 53,54% du capital de la Banque du Sud en Tunisie (devenue en décembre 2006 Attijari bank Tunisie), dans le cadre de l'achèvement de son processus de privatisation. Cette opération vise à promouvoir les flux commerciaux et d'investissements entre la Tunisie et le Maroc, mais également avec l'Espagne.

Autrefois dénommé Banque du Sud, l'introduction de la banque à la côte de la bourse a eu lieu en octobre 1990. Les actions de Attijari bank Tunisie sont négociées sur le marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

CBAO Groupe Attijariwafa bank

CBAO Groupe Attijariwafa bank est la dénomination de l'entité issue de l'acquisition par Attijariwafa bank de 83,07% du capital de la CBAO et du rapprochement en juin 2008 entre CBAO et Attijari bank

Sénégal (entité issue du rapprochement, en juillet 2007, entre Attijariwafa bank Sénégal et la Banque Sénagalo-Tunisienne).

La participation d'Attijariwafa bank dans CBAO Groupe Attijariwafa bank est portée par la holding Kasovi.

La Banque Internationale pour le Mali

Dans le cadre d'un consortium constitué avec l'ONA et Al Mada, Attijariwafa bank a acquis, en août 2008, 51% de la Banque Internationale pour le Mali.

Union Gabonaise de Banques

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 58,71% du capital de l'Union Gabonaise de Banques.

Crédit du Congo

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 91% du capital du Crédit du Congo, 1^{ère} banque congolaise.

Le reliquat du capital (9%) est détenu par l'Etat congolais.

Société Ivoirienne de Banque

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 51% du capital de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), 6^{ème} banque ivoirienne. Le reliquat du capital est détenu par l'Etat ivoirien.

Crédit du Sénégal

En 2009, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition des parts majoritaires du Crédit Agricole dans le Crédit du Sénégal (95%).

Avec le changement du management de la banque depuis la finalisation de l'acquisition, la banque a enregistré des bonnes performances au cours de l'année 2010. Elle a procédé à l'augmentation de son capital passant de 2 à 5 Mrds FCFA conformément aux instructions de la Banque Centrale.

Attijari bank Mauritanie

Attijariwafa bank a finalisé, en décembre 2010, l'acquisition de 53,6% du capital de BNP Paribas Mauritanie. En effet les groupes Attijariwafa bank et Banque Populaire ont procédé à l'acquisition, via un holding détenu à 67% par Attijariwafa bank et à 33% par Banque Populaire, de 80% du capital de BNP Paribas Mauritanie auprès du groupe BNP Paribas.

A l'issue de cette acquisition, BNP Paribas Mauritanie change sa dénomination pour devenir Attijari bank Mauritanie.

Société Commerciale de Banque Cameroun

Attijariwafa bank a finalisé, en avril 2011, l'acquisition de 51,0% du capital de la Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB Cameroun) auprès du groupe Crédit Agricole S.A.

Banque Internationale pour l'Afrique au Togo

Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2013, l'acquisition de 55,0% du capital de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo auprès de l'Etat Togolais.

Wafa Assurance

Wafa Assurance est une filiale spécialisée dans les métiers de l'assurance dommages et vie.

Attijari Intermédiation

Attijari Intermédiation développe auprès d'une clientèle d'institutionnels et de grandes entreprises les services suivants :

- intermédiation boursière ;

- placements de titres émis par les personnes morales faisant appel public à l'épargne ;
- opérations de contrepartie ;
- conseil en investissement, désinvestissement et recherche financière sur les sociétés cotées ;
- stratégie d'allocation à moyen et long terme.

La société de bourse dispose d'un département de recherche et d'analyse qui couvre les valeurs les plus actives du marché, et diffuse régulièrement auprès d'investisseurs nationaux et internationaux des recommandations, des informations financières et des études macro-économiques.

Attijari Finances Corp.

Attijari Finances Corp. regroupe les activités de Conseil en fusion et acquisition, en origination de dette privée ainsi qu'en introduction en bourse et en marché primaire Actions.

La Banque conseil intervient activement sur le marché marocain dans diverses opérations stratégiques et de marché.

Wafa Gestion

L'exercice 2005 a vu l'émergence de Wafa Gestion, opérateur de référence sur les métiers de la gestion d'actifs, issu de la fusion d'Attijari Management, Wafa Gestion et Crédit du Maroc Gestion.

Wafa Gestion gère plusieurs OPCVM couvrant l'ensemble des classes d'actifs, pour le compte d'investisseurs institutionnels, de grandes entreprises et de particuliers.

Wafa Investissement

Wafa Investissement est la filiale d'Attijariwafa bank dédiée à la gestion des participations en capital-risque. En termes d'activité, Wafa Investissement a réalisé la cession de sa filiale SIFAP pour un montant de 24 Mdh, la restructuration financière de la Compagnie Industrielle du Lukus (CIL) et la prise de participation dans Mifa Télécom.

Le chiffre d'affaires de Wafa investissement est constitué de cessions de participations et/ou de services à ces participations (contrat de service).

Attijari Invest

Attijari Invest, filiale d'Attijariwafa bank dédiée au Private Equity, a été créée en 2005 afin d'offrir aux investisseurs des instruments financiers à rentabilité élevée et au risque maîtrisé. Elle a pour mission le montage, la mise en place puis la gestion de fonds d'investissement. La structure a procédé, l'année de sa création, au lancement de deux fonds d'investissement, Agram Invest, d'une taille de 200 Mdh, dédié à l'agro-industrie et le fonds Igrane, d'une taille de 126 Mdh, destiné à la région Souss Massa Drâa.

Outre Agram Invest et Igrane, Attijari Invest gère trois autres fonds d'investissement. Il s'agit de Moroccan Infrastructure Fund, dédié aux secteurs d'infrastructure, H Partners-Morocco Hospitality Investment Fund, spécialisé dans l'immobilier touristique et enfin, Attijari Capital Développement qui investit dans des PME opérant dans différents secteurs, notamment les télécommunications et la presse.

Relations entretenues avec les entités du groupe

I- Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

Le président du Conseil de Surveillance n'a donné avis aux commissaires aux comptes d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2023.

Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023

- a. **Convention de partenariat commercial entre Wafasalaf et société Ivoirienne de Banque (SIB) - (convention écrite)**

Entités concernées

Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafasalaf et SIB

Nature et objet de la convention

Cet avenant à la convention conclue en date du 18 mai 2016 a pour objet l'accompagnement de la SIB dans l'industrialisation du crédit à la consommation.

Date de conclusion

30 mai 2023

Modalités de rémunérations

En contrepartie de sa prestation d'accompagnement, SIB verse à Wafasalaf des honoraires à hauteur de 800 Euros par jour. Per diem : compris entre 220 et 300 Euros selon le profil de l'intervenant.

Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2023 KDH 1 103 (HT)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2023 : Néant

b. Convention de partenariat commercial entre Wafasalaf et Attijari Bank Tunisie (ABT) – (convention écrite en cours de signature)

Entités concernées

Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafasalaf et ABT

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet l'accompagnement d'ABT

dans l'industrialisation du crédit à la consommation.

Les périmètres d'intervention de WAFASALAF sont comme suit :

- Processus de recouvrement et traitement de risque et de prévention de risque.
- Les conditions de rémunération.

Date de conclusion

Convention en cours de signature

Modalités de rémunérations

En contrepartie de sa prestation d'accompagnement, ABT verse à Wafasalaf des honoraires à hauteur de 800 Euros par jour. Per diem : compris entre 220 et 300 Euros selon le profil de l'intervenant.

Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2023 : Néant

Montant encaissé au cours de l'exercice 2023 : Néant

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance en date du 20 septembre 2023.

II- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022

a. Convention de partenariat commercial entre Wafasalaf et Wafacash

Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafacash et Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de commercialiser les produits de financement de Wafasalaf notamment le prêt personnel à travers le réseau de Wafacash.

Date de conclusion

19 septembre 2019

Modalités de rémunérations

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf verse à Wafacash une rémunération fixe de 2,5% HT du montant financé net hors complément de crédit.

Montant comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2023 : KDH 2 625 (HT)

Montant décaissé au cours de l'exercice 2023 : KDH 3 005 (TTC)

b. Convention de gestion de l'activité de crédit entre Wafasalaf et Bank Assafa

Entités concernées

Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Bank Assafa et Wafasalaf.

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la rémunération financière relative à la prestation globale de gestion, pour le compte de Bank Assafa, concernant le produit « Mourabaha ».

Date de conclusion

1^{er} novembre 2019

Durée

La durée prévue pour cette convention est de deux ans, la définition des conditions de renouvellement est opérée par concertation dans les trois mois avant l'échéance.

Modalités de rémunérations

La rémunération relative à cette convention à cette convention se fera sur la base :

- D'une commission de prestation de 0,5% HT des encours.
- D'une charge ponctuelle (un coût exprimé en J/H) relative à la mise en place du projet.

Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2023 : KDH 66 (HT)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2023 : KDH 69 (TTC)

c. Contrat relatif à la mise en place d'un programme d'opérations de titrisation entre Wafasalaf et Attijari titrisation

Entités concernées

Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafasalaf et de Attijari titrisation.

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le recouvreur (Wafasalaf) assurera la gestion et le recouvrement des créances cédées pour le compte du compartiment (fonds de titrisation Salaf Invest) et sous le contrôle de la société de gestion (Attijari titrisation).

Date de conclusion

26 novembre 2018

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties et prendra fin au plus tard six mois après l'extinction, de l'abandon ou de la cession de la dernière créance figurant à l'actif du compartiment.

Modalités de rémunérations

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf percevra d'Attijari Titrisation une rémunération fixe de 0,01% du montant des créances cédées en début de période d'encaissement.

Produits comptabilisés en produit au titre de l'exercice 2023 : KDH 75 (HT)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2023 : KDH 68 (TTC)

d. Convention de gestion de l'activité de crédit à la consommation entre Wafasalaf et Attijariwafa bank

Entités concernées

Attijariwafa bank, en tant qu'actionnaire dans la société Wafasalaf.

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les nouvelles modalités de la rémunération financière relative à la prestation globale de gestion pour le compte d'Attijariwafa bank, concernant les produits « Crédit Express », « Izdihar » et « Mizane ».

Elle comprend la détermination des composantes de la rémunération, les modalités de calcul de l'ensemble des composantes, les objectifs fixés au titre de ces composantes et des exemples de calcul de la rémunération.

Date de conclusion : 30 décembre 2015

Modalités de rémunérations

La rémunération est composée d'un coût de gestion et d'une rémunération de la performance :

1. Le coût de gestion facturé avec une marge de 25%.
2. La rémunération de la performance de Wafasalaf couvre les domaines suivants :
 - Performance commerciale : elle est formalisée par un Taux de Réalisation de l'Objectif de production commerciale (TRO) ;
 - Performance du risque : correspond à la maîtrise du coût du risque, matérialisée par la variation du coût du risque réalisé par rapport au coût du risque cible.

Produits comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2023 : KDH 100 781 (H.T.)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2023 : KDH 119 204 (T.T.C)

e. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Attijariwafa bank

Entités concernées

Attijariwafa bank, société mère de la société Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Il s'agit des contrats de location de 8 agences conclus entre Attijariwafa bank et Wafasalaf

Local	Localisation	Date de conclusion	Loyers HT facturés en 2023	Montants décaissés	Délai de paiement
Agence Mohamed V	1 Avenue Hassan II, Casablanca	01/11/1990	239 580	239 580	Le 1 ^{er} du mois
Agence MAANI	163 Avenue Hassan II, Casablanca	01/06/1993	609 651,24	609 651,24	
Agence Marrakech 2	Marrakech	01/06/2004	48 000	48 000	
Agence Kenitra 2	1 rue Haj Omar Riffi, Kénitra	01/12/2008	175 692	175 692	
Agence Tetouan	Angle Bv Al Ourouba et Yacoub El Mansour	29/06/2006	70 277,80	70 277,80	
Agence Rabat Ryad	Rabat	01/02/2007	483 153	483 153	
Agence Safi	5, rue de la Marne, Safi	07/09/2009	39 930	39 930	
Agence Laayoune	Bv Chahid Bouchray, place Dcheira	20/11/2011	175 692	175 692	
Total			1 849 961	1 849 961	

- **Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2023 : 1 850 Kdh.**
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2023 : 1 850 Kdh.**

f. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Wafa Assurance

Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafa Assurance et Wafasalaf.

Nature et objet de la convention

Il s'agit des contrats de location conclus entre Wafa Assurance et Wafasalaf pour la location d'un ensemble de locaux, à usage de bureaux :

Agence	Localisation	Date de conclusion	Loyers HT facturés en 2023	Montants décaissés	Délai de paiement
Siège	72, angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen	13/09/2010	14 546 699	17 456 038	Avant le 10 de chaque mois
Agence Tanger TFZ	Zone franche de Tanger	21/06/2013	174 543	206 135	Avant le 10 de chaque mois

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2023 : 14 721 KDH (HT)**
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2023 : 206 KDH**

g. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Wafacash

Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafacash et Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Il s'agit d'un contrat de bail pour la location d'une agence à Nador :

Local	Localisation	Date de conclusion	Loyers TTC facturés en 2022	Montants décaissés	Délai de paiement
Agence Nador	90 boulevard Ibn Tachfine	27/10/2011	104 700	104 700	Le 1 ^{er} du mois

- Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2023 : 105 KDH
- Montant décaissé au cours de l'exercice 2023 : 105 KDH

h. Convention de location d'un local entre Wafasalaf et Wafa Immobilier

Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafa Immobilier et Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Il s'agit d'un contrat de bail pour une location à Larache.

Date de conclusion : 1^{er} août 2010

Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2023: 60 KDH

Montant encaissé au cours de l'exercice 2023: Néant.

V.2. FLUX FINANCIERS ENTRE WAFASALAF ET LES ENTITES DU GROUPE

Le tableau suivant présente les principaux flux financiers entre Wafasalaf et les entités du Groupe Attijariwafa bank (et ses filiales) au titre des trois derniers exercices :

En Kdh	Partie liée	Encaissements / Décaissements			Produits / Charges		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Loyers	Attijariwafa bank	- 1 537	-1 850	-1 850	- 1 537	- 1 850	- 1 850
Loyers	Wafa Assurance	- 14 597	-13 617	-206	-13 380	-13 617	-14 721
Loyers	Wafa Cash	-105	-105	-105	-105	-105	-105
Loyers	Wafa Immobilier	-	-		-60	-60	-60
Partenariat Commercial	Wafacash	- 2 196	-	-3 005	-2 016	-	-2 625
Gestion de l'activité crédit	Bank Assafa	-	-	69	-	-	66
Gestion de l'activité crédit à la consommation	Attijariwafa bank	102 961	134 573	119 204	84 274	101 239	100 781
Programme opération de titrisation	Attijari titrisation	45	103	68	-	77	75
Partenariat commercial	Attijariwafa bank Tunisie	-	-	-	-	-	-
Partenariat commercial	Société Ivoirienne de Banque	-	-	-	-	-	1 003

Source : Wafasalaf

En plus des flux financiers décrits sur le tableau ci-dessus, Wafasalaf a bénéficié de prêts de Attijariwafa bank :

En Mdh	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre des emprunts AWB accordés à Wafasalaf	3 300	4 350	4 500

Source : Wafasalaf

V.3. FILIALE DE WAFASALAF

Themis Courtage

Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Themis Courtage
Date de création	Décembre 2009
Siège social	7 Angle Boulevard Abdelmoumen Et Rue Arrachati - Casablanca
Capital social au 30/09/2024	300 000 Dh
% du capital et des droits de vote détenu par Wafasalaf au 30/09/2024	100%

Source : Wafasalaf

Activité

Themis courtage, Société Anonyme à Conseil d'Administration détenue à 100% par Wafasalaf, prend en charge l'intermédiation et la gestion de la totalité des activités d'assurance de Wafasalaf.

Les produits distribués par le réseau Wafasalaf sous l'intermédiation de Themis Courtage sont :

- Assurance Décès Emprunteur (couverture crédit en cas de décès ou d'invalidité totale de l'emprunteur) ;
- Dommages Automobile Perte Totale (garanties vol, incendie, perte totale en cas d'accident et perte financière) ;
- Assistance médicale et en cas de décès.

La rémunération de Thémis Courtage est constituée par les commissions servies par la compagnie au titre de l'intermédiation.

Thémis Courtage n'est plus domiciliée à Wafasalaf. Elle a changé l'adresse de son siège social pour s'établir dans un local sis à boulevard Abdelmoumen.

Organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration de Thémis courtage est constitué des membres suivants :

- M. Driss FEDOUL en qualité de Président du Conseil d'Administration ;
- Mme Chadia ABABOU en qualité d'Administrateur Directeur Général Responsable du cabinet de courtage.

Chiffres-clés

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Themis Courtage pour la période sous revue :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Chiffre d'affaires	77 292	86 563	95 626	11,99%	10,47%	45 599	51 214	12,31%
Résultat net	49 800	54 309	63 485	9,05%	16,90%	30 496	35 072	15,01%
Total bilan	57 205	74 221	71 682	29,75%	-3,42%	113 311	117 113	3,36%
Montant des dividendes perçus par Wafasalaf au titre de l'exercice	46 500	49 933	54 945	7,38%	10,04%	-	-	NA

Source : Themis Courtage

Revue analytique S1 2024-S1 2023 :

Au premier semestre 2024, le chiffre d'affaires s'est établi à 51 214 Kdh avec un résultat net de 35 072 Kdh.

Le total bilan a augmenté de 3,36% en S1 2024 soit 117 113 Kdh.

Revue analytique 2023-2022 :

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires a connu une hausse de 10,47% passant de 86 563 Kdh en 2022 à 95 626 Kdh en 2023. Le résultat net de Themis Courtage est passé de 54 309 Kdh en 2022 à 63 485 Kdh en 2023 soit une hausse de 16,90%.

Le total bilan a baissé de 3,42% en 2023 soit 71 682 Kdh contre 74 221 Kdh en 2022.

En 2023, les dividendes perçus par Wafasalaf s'élèvent à 54 945 Kdh soit une hausse de 10,04% par rapport à 2022.

Revue analytique 2022-2021 :

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires a connu une hausse de 11,99% passant de 77 292 Kdh en 2021 à 86 563 Kdh en 2022. Le résultat net de Themis Courtage est passé de 49 800 Kdh en 2021 à 54 309 Kdh en 2022 soit une hausse de 9,05%.

Le total bilan a augmenté de 29,75% en 2022 passant de 57 205 Kdh en 2021 à 74 221 Kdh.

En 2022, les dividendes perçus par Wafasalaf s'élèvent à 49 933 Kdh soit une hausse de 7,38% par rapport à 2021.

V.4. LE SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION

V.4.1 Dispositions légales

Cadre réglementaire⁶

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire régi par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

⁶ Rapport de la supervision bancaire 2023 – Bank Al Maghrib

La loi considère comme établissement de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui exercent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités détaillées ci-après :

- la réception de fonds du public ;
- les opérations de crédit ;
- la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille.

Les modalités d'application de la loi sont fixées, pour chaque catégorie ou sous-catégorie d'établissement de crédit, par les circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

Nouvelles mesures de la loi bancaire

L'une des principales mesures de la loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macroprudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

Nouvelles circulaires

Courant 2016, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire modifiant et complétant la circulaire 14G2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit (N°1/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit (N°2/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit (N°3/W/16, le 10/06/2016) ;
- Directive fixant les règles minimales à observer par les établissements de crédit pour réaliser les tests d'intrusion des systèmes d'information (N°3/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit (N°4/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit (N°5/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux établissements de paiement (N°6/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités d'exercice des services de paiement (N°7/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit et fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 30 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (N°8/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités de fonctionnement du dispositif de médiation bancaire (N°9/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités de traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit (N°10/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions de prises de participations par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création (N°11/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux caractéristique technique des produits Mourabaha, Ijara et Moucharaka (N°12/W/16, le 16/01/2016) ;
- Circulaire relative aux dépôts d'investissement (N°13/W/16, le 16/01/2016) : Conditions et moyens de réception et d'utilisation des dépôts d'investissement par les différents types d'institutions financières ainsi que les assurances ;
- Circulaire relative aux opérations participatives (N°14/W/16, le 16/01/2016) : Conditions d'exercice des activités et opérations participatives par les banques ;
- Circulaire fixant les conventions types précisant les clauses minimales du compte à vue, à terme, et de compte titres (N°15/W/16, le 18/07/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions et aux modalités de fonctionnement de la fonction de conformité aux avis Conseil Supérieur des Oulémas (N°16/W/16, le 18/07/2016).

2017 :

Courant 2017, Bank Al-Maghrib ainsi que la DGI ont émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire n°1/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux spécificités techniques des produits Ijara, Mourabaha, Moucharaka, Moudaraba, Salam, ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle ;
- Circulaire n°2/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux conditions et modalités de réception des dépôts d'investissement de la part des banques participatives et des établissements de crédit et assimilés ;
- Circulaire n°3/W/17 du 27 janvier 2017 fixant les conditions et les modalités d'exercice par les banques des activités et opérations de banque participative ;
- Circulaire n° 4/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux conditions et aux modalités d'élaboration et de présentation du plan dit « plan de redressement de crise interne » par les établissements de crédit ;
- Circulaire n° 5/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- Note circulaire de la DGI n°5/2017 du 3 février 2017 relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit ;
- Circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit ;
- Circulaire n° 7/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit.

2018

- Circulaire n° 3/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Circulaire n° 4/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise œuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- Circulaire n° 5/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- Circulaire n° 6/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions de versement des cotisations au fond collectif de garantie des dépôts ;
- Circulaire n°7/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions.

2019

- Dans le cadre de la prise en charge des remarques du rapport GAFIMOAN sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme adopté et publié le 25 juin 2019, Bank Al Maghrib a modifié et complété la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Amendement de la circulaire n°5/W/2017 relative au devoir de vigilance.

2020

- Lettre circulaire LC/BKAM/2020/1 relative au refinancement des crédits bancaires accordés dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises.

2021

- Circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 26/G/2006, telles que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- Circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 09/W/2018 relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives selon l'approche standard ;
- Circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du 10/W/2021 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- Circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- Circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;
- Circulaire n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- Directive n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- Directive n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- Directive n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- Directive n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Directive n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance.

2022

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°4/w/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank AI-Maghrib
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don"

- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes
- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit
- Directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption
- Directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue
- Directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit
- Directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit

2023

En 2023, Bank Al-Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de microcrédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.
- Bank Al-Maghrib a édicté en 2023 les circulaires d'application de la loi n°50-20 relative à la Microfinance, promulguée par le dahir n°1-21-76 du 14 juillet 2021. Ces textes portent, notamment sur les niveaux de capital minimum, les conditions spécifiques applicables aux institutions de microfinance constituées en sociétés anonymes et la classification des créances.

2024

Sous l'égide de Bank Al-Maghrib, les sociétés de crédit à la consommation ont élaboré le code éthique en matière d'intermédiation en opérations de crédit à la consommation, visant à établir des règles à respecter en matière d'intermédiation de crédit. Il instaure les règles minimales devant être observées par les sociétés de financement et leurs intermédiaires envers les clients, afin de :

- Rehausser les standards de la profession ;
- Lutter contre toute pratique déloyale et contraire aux intérêts des clients ;
- Prévenir les risques de surendettement ;
- Eviter les comportements susceptibles de fragiliser les acteurs concernés par ce code.

Agrément et conditions d'exercice

Les principales conditions et agréments d'exercice de l'activité de société de financement se détaillent comme suit :

- les sociétés de financement sont soumises à l'agrément du wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit ;

- les dirigeants des sociétés de financement doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le wali de Bank Al-Maghrib ;
- les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de Bank Al-Maghrib ;
- les sociétés de financement ayant leur siège social au Maroc ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe ou de coopérative à capital variable, à l'exception de celles que la loi a doté d'un statut particulier ;
- selon l'Article 2 de la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°N°8/W/16 du 10 juin 2016, tout établissement de crédit agréé en qualité de société de financement doit justifier à son bilan d'un capital effectivement libéré ou d'une dotation totalement versée d'un montant minimum de :
 - ✓ 50 000 000 Dh (cinquante millions de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit immobilier ou les opérations de crédit-bail ou les opérations de crédit à la consommation ou les opérations de crédit autres que celles visées par l'article 2 de la circulaire n° 20/G/2006 de Bank Al-Maghrib ;
 - ✓ 40 000 000 Dh (quarante millions de dirhams) pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement autres que le cautionnement mutuel ;
 - ✓ 30 000 000 Dh (trente millions de dirhams) pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations d'affacturage ;
 - ✓ 10 000 000 Dh (dix millions de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement et leur gestion ;
 - ✓ 1 000 000 Dh (un million de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement mutuel.
- les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit, peut agréer des sociétés de financement à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an ;
- par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

Contrôle

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib est notamment habilité à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Les autorités de contrôle

Bank Al-Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Afin de renforcer le dispositif prudentiel susvisé et dans le but d'amener les établissements de crédit à maîtriser davantage les risques qu'ils encourent, les autorités monétaires estiment que ces établissements doivent se doter d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre, par les instances compétentes, en vue d'assurer en permanence, notamment :

- la vérification des opérations et des procédures internes ;
- la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- la fiabilité des conditions de la collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Bank Al-Maghrib est chargée de vérifier l'adéquation de l'organisation administrative et comptable et du système de contrôle interne des établissements de crédit, et de veiller à la qualité de leur situation financière.

Le Ministère des Finances

Le ministère des Finances joue un rôle de tutelle dans le cadre du contrôle des établissements de crédit. En l'occurrence, la loi bancaire n° 103-12 prévoit que « le ministre chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximums des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés ».

Autres organismes

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc. Le comité mène toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public.

Le CEC est présidé par le wali de Bank Al-Maghrib et regroupe les représentants du Ministère chargé des finances (dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures), les représentants de l'association professionnelle visée à l'article 32 de la loi n°103-12, le président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), le président de l'association professionnelle des établissements de paiement, et le président de la Fédération nationale des associations de micro-crédit.

Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne

Le rôle du CNCE est de débattre de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit et des organismes assimilés. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans le cadre de sa compétence.

L'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

L'APSF (Association professionnelle des sociétés de financement) a été instituée par la loi du 6 juillet 1993 régissant l'activité et le contrôle des établissements de crédit et a été confirmée par la loi du 14 février 2006 puis par celle du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement, qui sont considérées, au sens des lois précitées, comme des établissements de crédit au même titre que les banques.

Les sociétés de financement exercent, selon agrément délivré par Bank Al-Maghrib plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement

et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

Il en va sans dire que l'agrément de WAFASALAF en tant que société de financement est donné par le Wali de Bank Al-Maghrib au sens de la loi bancaire. Cette décision a fait l'objet d'un arrêté du MEF portant l'agrément de BAM publié au Bulletin Officiel.

Les commissaires aux comptes

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib. L'AMMC peut faire toute observations, selon l'article 28 de loi 43-12. Les modalités d'approbation sont fixées par circulaire du wali de Bank Al-Maghrib Circulaire n°6-W-17, après avis du comité des établissements de crédit.

Par dérogation aux dispositions susmentionnées et à celles de l'article 159 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes, lorsque leur total du bilan est inférieur à 1,5 milliard de dirhams, selon la loi n°43-12 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés (article 99).

Afin d'encadrer les missions de commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank Al-Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006 une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et aux modalités de communication des rapports qu'ils établissent (circulaire n°21/G/2006) ainsi qu'une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- de contrôler les comptes conformément aux dispositions du titre VI de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes ;
- de s'assurer du respect des mesures prises en application des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- de vérifier la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, la Circulaire n°7/W/2017 stipule que le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes établissent des rapports dans lesquels ils rendent compte de leur mission telle que définie ci-dessus. Ces rapports sont communiqués à Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus de signaler immédiatement à Bank Al-Maghrib et à l'AMMC (article 27 de la loi 43-12), tout fait ou décision dont ils ont connaissance au cours de l'exercice de leur mission auprès d'un établissement de crédit qui constitue une violation des dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont applicables et qui sont de nature notamment :

- à affecter la situation financière de l'établissement contrôlé ;
- à mettre en danger la continuité de l'exploitation ;
- à entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.

Bank Al-Maghrib peut demander aux commissaires aux comptes de lui fournir tous éclaircissements et explications à propos des conclusions et opinions exprimées dans leurs rapports et, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents de travail sur la base desquels ils ont formulé ces conclusions et opinions.

Règles de gestion

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Les crédits par décaissement, y compris le crédit bail, les engagements

par signature donnés (cautions, avals) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et / ou future de la contrepartie.

En vertu de la loi bancaire n° 103-12, les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- i. un coefficient de liquidité (applicable aux banques) fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- ii. un coefficient de solvabilité au titre du risque de crédit fixé à un minimum de 12%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres des établissements de crédits et, d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iii. un coefficient minimum de 9%, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres de base de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iv. un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Les fonds propres, les fonds propres de base et les fonds propres CET 1 définis par les dispositions de la circulaire n° 7/G/2010 relative aux fonds propres des établissements de crédit, représentent le numérateur retenu pour le calcul des coefficients décrits aux points (ii) et (iii) ci-dessus.

Les fonds propres de base CET1 comprennent le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. Le minimum exigible par Bank Al Maghrib du ratio à faire respecter est de 8%.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter les exigences visées à ces deux paragraphes depuis le 30 juin 2013.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Edictée par Bank Al-Maghrib le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 est applicable depuis le 30 juin 2003. Les règles de provisionnement sont les suivantes :

- Les créances pré-douteuses sont provisionnées à 20% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.
- Les créances douteuses sont provisionnées à 50% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.
- Les créances compromises sont provisionnées à 100% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et de les transmettre à Bank Al-Maghrib. En outre, les sociétés de financement sont tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales, conformément à la circulaire N°4/W/16 du 10/06/2016 relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit. Par ailleurs, les sociétés de financement sont également tenues de diffuser leurs comptes sur le site internet.

Protection de la clientèle

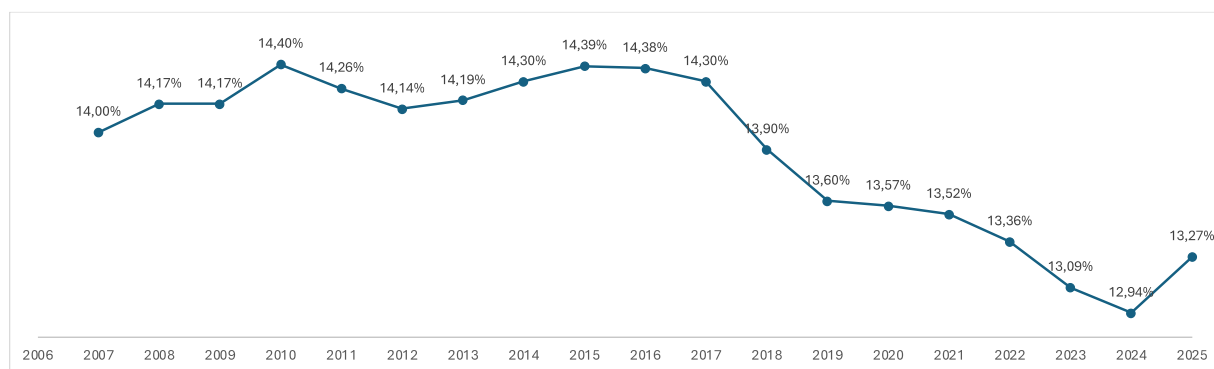
Les autorités monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure. Concrètement, il s'agit du taux qui plafonne les taux de sortie des banques et des sociétés de financement.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,09%.

Le TMIC est calculé sur la base du Taux d'intérêt moyen pondéré (TMP) pratiqué par les établissements de crédit sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Le graphique suivant donne l'évolution du TMIC entre 2006 et 2025:

Evolution du TMIC entre 2006 et 2025



Source : Bank Al Maghrib

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres des sociétés et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Par ailleurs, en 2015, la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur (Bulletin officiel n° 6400 du 1^{er} octobre 2015) a visé les points suivants :

- Fixation des caractéristiques et les mentions du bordereau-réponse aux modifications proposées par le prêteur lors du renouvellement du contrat de crédit
- Fixation des modèles types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- Fixation du taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- Fixation de la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- Fixation du montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas du crédit immobilier ;

- Fixation du montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier.

Fonds collectif de garantie des dépôts

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du Fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux est fixé à 0,20% des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

Ce Fonds est destiné à :

- indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Traitement des difficultés

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de la loi n°15-95 formant Code de commerce. Les procédures de traitement des difficultés de ces sociétés sont initiées et supervisées par Bank Al-Maghrib en vertu des dispositions du chapitre II du titre VI de la loi bancaire n°103-12.

Les sociétés de financement en liquidation sont, pour leur part, régies par le Code de commerce sauf en ce qui concerne la nomination des liquidateurs qui relève de la compétence du wali de Bank Al-Maghrib.

V.4.2 Panorama du secteur du crédit à la consommation

Aperçu général

L'activité du crédit à la consommation a débuté au Maroc à la fin des années 30. Ce secteur se caractérise actuellement par une concurrence accrue, qui s'est traduite notamment, ces dernières années, par un mouvement de concentration. En effet, le nombre des sociétés du secteur n'a cessé de reculer depuis quelques années, s'établissant à 12 sociétés en 2018 vs 36 sociétés en 1996. Cette évolution s'explique par le mouvement de restructuration et d'assainissement qu'ont connu les sociétés du secteur suite à la baisse du taux maximum des intérêts conventionnels ainsi que par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel pour une meilleure protection de la clientèle.

Le crédit à la consommation constitue une composante importante de l'endettement des ménages marocains. En effet, le changement des modes de consommation, l'évolution des coûts de la vie, la tendance baissière des taux, la dynamisation et l'ajustement de l'offre des sociétés de crédit à la consommation sont autant de facteurs qui favorisent cette évolution. Le crédit à la consommation constitue ainsi un levier fondamental pour le développement de la consommation et recèle des potentialités importantes.

Cette situation est notamment attribuable aux procédures instituées, pour le traitement de leurs demandes de prêts, par la convention conclue en octobre 1999 entre la Paierie Principale des Rémunérations (PPR) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

Principaux intervenants du crédit à la consommation

Les banques et les sociétés de financement sont les deux grands opérateurs de cette activité.

Les banques ont toujours été présentes sur ce segment d'activité, mais jusqu'au début des années 90, elles réservaient généralement leurs crédits à leur propre clientèle. Depuis, les banques réinvestissent le secteur en élargissant leur clientèle.

Le secteur comporte trois catégories principales de sociétés de financement :

- les sociétés de crédit-bail ou de leasing qui financent l'acquisition de biens d'équipement des entreprises et des professionnels ;
- les sociétés spécialisées dans le financement de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires, neufs ou d'occasion ;
- les sociétés de crédit à la consommation qui couvrent les biens de consommation courante (électroménager, cyclomoteur, audio vidéo, etc.).

Au 30 juin 2024, le secteur du crédit à la consommation compte 12 sociétés contre 36 en 1996. Les principaux intervenants se présentent comme suit :

 وفا سلف Wafasalaf	Wafasalaf fait partie du groupe Attijariwafa bank. Elle a été créée en 1986 par Wafabank et par Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole S.A. Elle a fusionné avec Crédor en 2004. Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit d'équipement domestique, crédit personnel, crédit revolving.
	Eqdom a été créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôts et de Gestion. Elle est introduite en Bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit d'équipement domestique, crédit personnel, « salaf forsati » crédit pour auto-entrepreneurs et TPE.
 vivalis سلف	Vivalis Salaf a été créée en 1989 et est détenue à hauteur de 61% par la Banque Centrale Populaire et à 26% par les Banques Populaires Régionales. Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit personnel (salariés et retraités), regroupement de crédit.

	Créée en 1963 sous le nom de SOVAC, SOFAC Crédit a été introduite en Bourse en 1973. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire principal. Le 30 décembre 2011, le CIH procède à l'acquisition des participations de la CDG dans SOFAC Crédit à hauteur de 46,21%. En 2013, la valeur SOFAC est radiée de la cote suite à une procédure d'offre publique de retrait initiée par le CIH Bank. Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit personnel.
	Créée en 1997, Salafin est filiale de la BMCE Bank à hauteur de 60,79% et compte dans son tour de table Saham Assurance (13,9%) et RCAR (4,15%) à fin 2018. Le 31 décembre 2018, l'opération de fusion-absorption de la société TASLIF par la société SALAFIN a été conclue, réalisée et entérinée par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés. Produits commercialisés : crédit automobile (classique, LOA et Mourabaha), prêts personnels (crédit personnel et hypothécaire), crédit revolving.
	Créée en 1954, AXA crédit a été introduite en Bourse en 1975 puis radiée. Aujourd'hui, l'actionnaire principal de la société est AXA Assurances Maroc, à hauteur de 62,16%. Produits commercialisés : crédit automobile, crédit voyage, crédit personnel, crédit études, crédit équipement, crédit équilibre, crédit travaux.

Source : APSF, Bourse de Casablanca, sites Internet et comptes annuels et semestriels 2023 et S1 2024

V.4.3 Catégorie de produits

Produits classiques

Les produits proposés par les sociétés de crédit à la consommation peuvent être répartis selon les catégories suivantes :

- **le prêt affecté** est un crédit à la consommation affecté au financement d'un bien ou produit ou d'une prestation de services déterminée. Dans la pratique, il s'agit d'un prêt dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service. Il concerne l'automobile et les biens d'équipement domestique ;
- **le prêt non affecté** consiste en l'octroi par la société de crédit au demandeur de crédit d'une somme d'argent que ce dernier peut utiliser à sa guise. Il prend la forme d'un prêt personnel ou d'un prêt revolving ;
- **le crédit renouvelable** ou revolving offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts payés ne sont dus que sur le montant effectivement utilisé. Le client dispose d'une carte qui lui est confiée par la société. Cette carte permet d'effectuer des achats auprès de commerçants affiliés et, dans certains cas, des retraits au niveau des guichets automatiques bancaires ;
- **la Location avec Option d'Achat (LOA)** est aussi connue comme location avec promesse de vente ou bail avec option d'achat. Cette formule est adaptée à l'acquisition de biens d'équipement permettant à l'acquéreur une jouissance du bien sans en être le propriétaire tout en lui offrant la possibilité de l'acquérir en fin de contrat. L'utilisateur, locataire du bien, doit s'acquitter des charges (assurance, carburant, entretien, etc.) comme s'il en était le propriétaire.

Produits alternatifs : produits islamiques

La nouvelle loi bancaire n°103-12 promulguée en date du 24 décembre 2014 introduit la notion de banques participatives, habilitées à exercer les opérations commerciales, financières et d'investissement après avis conforme du Conseil supérieur des Oulémas conformément aux dispositions de la loi susmentionnée. Cette dernière définit notamment plusieurs produits de financement alternatifs :

- « Mourabaha » : tout contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance ;
- « Ijara » : tout contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;

- « Moucharaka » : tout contrat ayant pour objet la participation, d'une banque participative, à un projet, en vue de réaliser un profit. Les parties supportent les pertes à hauteur de leur participation et partagent les profits selon un pourcentage prédéterminé ;
- « Moudaraba » : tout contrat mettant en relation une ou plusieurs banques participatives (« Rab el Mal ») qui fournissent le capital en numéraire et/ou en nature et un ou plusieurs entrepreneurs (« Moudarib ») qui fournissent leur travail en vue de réaliser un projet. La responsabilité de la gestion du projet incombe entièrement au(x) entrepreneur(s). Les bénéfices réalisés sont partagés selon une répartition convenue entre les parties et les pertes sont supportées exclusivement par Rab el Mal, sauf en cas de négligence, de mauvaise gestion, de fraude ou de violation des stipulations au contrat par le Moudarib ;
- « Salam » : tout contrat en vertu duquel l'une des parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu ;
- « Istisna'a » : tout contrat d'acquisition de choses nécessitant une fabrication ou une transformation en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, s'engage à livrer la chose, avec des caractéristiques définies et convenues, fabriquée ou transformée, à partir des matières dont il est propriétaire, en contrepartie d'un prix fixe dont le paiement s'effectue par l'autre partie (« moustasni ») selon les modalités convenues.

Les sociétés de financement peuvent exercer à titre exclusif certaines des opérations définies ci-dessus, sous réserve de leur agrément par le wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces sociétés ne peuvent exercer, parmi ces opérations, que celles prévues dans leurs décisions d'agrément et, le cas échéant, celles prévues par les textes législatifs et réglementaires les régissant.

Réseaux de distribution

Il existe différents circuits de distribution du secteur du crédit à la consommation :

- les agences appartenant à la société ;
- le réseau bancaire du groupe d'appartenance ;
- les revendeurs (il s'agit des commerçants conventionnés pouvant servir d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation) ;
- les correspondants : il s'agit des entités indépendantes commercialisant les produits du crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- la grande distribution : il s'agit d'une présence directe des sociétés de crédit à la consommation au sein des grandes surfaces.

V.4.4 Performances du secteur du crédit à la consommation

Les encours

L'évolution des encours bruts des sociétés de crédit à la consommation, sur la période sous revue, se détaille comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var.22/21	Var.23/22	S12024	Var.S1 24/23
Crédits affectés	35 695	38 848	42 462	8,83%	9,30%	46 385	9,24%
Véhicules	35 306	38 403	42 007	8,77%	9,38%	45 896	9,26%
Crédit classique				Ns	Ns		Ns
LOA(*)				Ns	Ns		Ns
Mourabaha				Ns	Ns		Ns
Equipement domestique	388	445	455,474	14,57%	2,35%	489	7,34%

Autres				Ns	Ns		Ns
Crédits non affectés	23 952	27 105	28 024	13,16%	3,39%	28 679	2,34%
Prêt Personnel	25 895	26 863	27 795	3,74%	3,47%	28 460	2,39%
Revolving	300	242	229,694	-19,38%	-5,09%	219	-4,73%
Total	59 346	65 953	70 487	11,13%	6,87%	75 064	6,49%
Crédits affectés (%dutotal)	60,10%	58,90%	60,24%	-1,2pts	1,3pts	61,79%	0,016
Crédits non affectés (%dutotal)	39,90%	41,10%	39,76%	1,2pts	-1,3pts	38,21%	-0,016

Source : APSF

Revue analytique 2021–2022 :

En 2022, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 65,9 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 11,1% entre 2021 et 2022.

Ceci a été principalement le résultat de l'augmentation des crédits affectés destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. En 2022, les crédits affectés s'élèvent à 38,8 milliards de dirhams, en hausse de 8,8% par rapport à l'exercice antérieur.

Revue analytique 2022–2023 :

En 2023, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 70,4 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 6,9% entre 2022 et 2023.

Ceci a été principalement le résultat de l'augmentation des crédits affectés destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. En 2023, les crédits affectés s'élèvent à 42,4 milliards de dirhams, en hausse de 9,3% par rapport à l'exercice antérieur.

Revue analytique 2023–S1 2024 :

Au S1 2024, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 75,1 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 6,5% entre 2023 et le S1 2024.

Ceci a été principalement le résultat de l'augmentation des crédits affectés destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. Au S1 2024, les crédits affectés s'élèvent à 46,4 milliards de dirhams, en hausse de 9,2% par rapport à l'exercice antérieur.

L'évolution des encours bruts du secteur sur la période 2021- S1 2024 se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S12024	Var.S1 24/23
WAFASALAF	17 210	18 370	19 650	6,74%	6,97%	20 887	6,29%
VIVALIS	11 180	13 036	14 756	16,61%	13,19%	10 206	2,83%
SOFAC	10 204	11 957	14 195	17,19%	18,72%	16 089	9,04%
EQDOM	10 651	9 913	9 925	-6,92%	0,12%	3 422	-3,09%
RCI Finance Maroc	5 282	5 737	5 186	8,61%	-9,61%	15 803	11,32%
SALAFIN	3 757	3 794	3 531	1,00%	-6,94%	5 412	4,37%
AXACREDIT	2 071	2 189	2 196	5,70%	0,32%	2 221	1,13%
Autres	830	955	1 048	15,05%	9,73%	1 025	-2,22%
TOTAL	61 185	65 953	70 487	7,79%	6,87%	75 064	6,49%

Source : APSF

L'évolution des encours sains du secteur sur la période 2021-S1 2024 se présente comme suit :

EnMdh	2021	2022	2023	Var.22/21	Var.23/22	S1 2024	Var.S1 24/23
WAFASALAF	15 439	16 030	17 196	3,80%	7,27%	18 387	6,93%
VIVALIS	9 957	11 774	13 224	18,20%	12,32%	14 407	8,94%
SOFAC	9 222	10 668	12 711	15,70%	19,15%	14 096	10,89%
EQDOM	8 661	7 929	8 049	-8,50%	1,51%	8 372	4,01%
RCI Finance Maroc	4 631	5 087	4 482	9,80%	-11,89%	4 684	4,50%
SALAFIN	2 996	2 928	2 550	-2,30%	-12,90%	2 631	3,16%
AXACREDIT	1 689	1 796	1 796	6,30%	0,01%	1 816	1,11%
Autres	839	802	915	-4,40%	14,07%	902	-1,39%
TOTAL	53 434	57 014	60 924	6,70%	6,86%	65 294	7,17%

Source : APSF

L'évolution des encours en souffrance du secteur sur la période 2021-S1 2024 se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var.22/21	Var.23/22	S1 2024	Var.S1 24/23
WAFASALAF	2 345	2 340	2 454	-0,21%	4,88%	2 499	1,83%
EQDOM	1 989	1 984	1 876	-0,25%	-5,45%	1 834	-2,22%
VIVALIS	1 222	1 262	1 532	3,27%	21,36%	1 683	9,87%
SOFAC	982	1 289	1 484	31,26%	15,13%	1 707	15,05%
SALAFIN	761	867	980	13,93%	13,07%	791	-19,34%
RCI Finance Maroc	652	650	704	-0,31%	8,29%	729	3,54%
AXA CREDIT	381	393	400	3,15%	1,72%	404	1,18%
Autres	123	153	133	24,39%	-13,04%	122	-7,96%
TOTAL	8 455	8 938	9 563	5,71%	6,99%	9 770	2,17%

Source : APSF

La production

L'évolution de la production nette des sociétés de crédit à la consommation, sur la période sous revue, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var.22/21	Var.23/22	S1 2023	S1 2024	Var.S1 24/S1 23
Crédits affectés	13 577	13 958	15 888	2,81%	13,83%	8 471	9 692	14,42%
Crédit Automobile	13 068	13 390	15 337	2,47%	14,54%	8 179	9 377	14,64%
Crédit Equipement des ménages	510	568	551	11,35%	-2,92%	291	315	8,28%
Autres	0	0	0	NS	Ns	0	0	Ns
Crédits non affectés	7 375	7 105	7 279	-3,66%	2,44%	3 643	3 859	5,94%
Prêt Personnel	7 326	7 067	7 240	-3,54%	2,44%	3 623	3 845	6,12%
Revolving	49	38	39	-22,18%	2,21%	20	15	-27,47%
Total	20 952	21 063	23 167	0,53%	9,99%	12 114	13 552	11,87%
Crédits affectés (% du total)	64,80%	66,27%	68,58%	1,5 pts	2,3pts	69,93%	71,52%	1,6pts
Crédits non affectés (% du total)	35,20%	33,73%	31,42%	-1,5 pts	-2,3pts	30,07%	28,48%	-1,6pts

Source : APSF

Revue analytique 2021-2022 :

En 2022, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 21,1 milliards de dirhams sous l'effet combiné de :

- La part des crédits affectés à hauteur de 14,0 Mrds Dh dont le crédit automobile représente 13,4 Mrds Dh ;
- La part des crédits non affectés à hauteur 7,1 Mrds Dh représenté majoritairement par le prêt personnel.

Revue analytique 2022 -2023 :

En 2023, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 23 167 milliards de dirhams sous l'effet combiné de :

- La part des crédits affectés à hauteur de 15 Mrds Dh dont le crédit automobile représente 15,3 Mrds Dh ;
- La part des crédits non affectés à hauteur 7 Mrds Dh représenté majoritairement par le prêt personnel.

Revue analytique 2023 -S1 2024 :

Au S1 2024, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 13 552 milliards de dirhams sous l'effet combiné de :

- La part des crédits affectés à hauteur de 9,7 Mrds Dh dont le crédit automobile représente 9,4 Mrds Dh ;
- La part des crédits non affectés à hauteur 3,9 Mrds Dh représenté majoritairement par le prêt personnel.

La production nette par acteurs entre 2021 et 2023 :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 22/21	S1 2023	S1 2024	Var.S1 24/S1 23
WAFASALAF	6 048	5 725	6 437	-5,34%	12,43%	3 316	3 704	11,69%
EQDOM	2 645	1 976	2 493	-25,29%	26,14%	1 327	1 500	13,01%

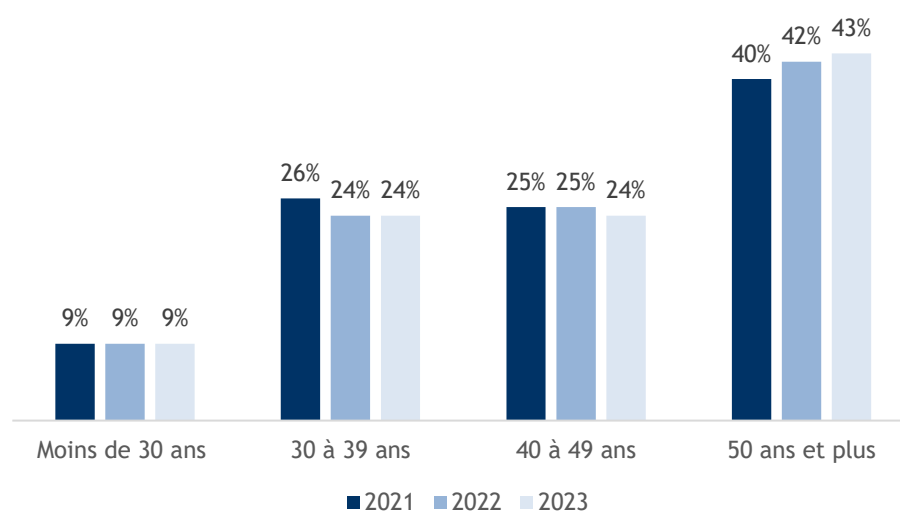
VIVALIS	3 814	4 251	4 517	11,46%	6,25%	2 226	2 648	18,98%
SALAFIN	1 130	1 309	986	15,84%	-24,69%	511	515	0,88%
SOFAC	4 223	4 595	5 594	6,13%	21,74%	3 079	3 348	8,74%
RCI Finance Maroc	1 910	2 159	2 002	13,04%	-7,25%	1 123	1 268	12,94%
AXA CREDIT	629	661	555	5,09%	-16,08%	265	276	4,23%
Autres	552	522	585	-9,42%	12,08%	267	292	9,28%
TOTAL	20 952	21 199	23 167	0,53%	9,28%	12 114	13 552	11,87%

Source : APSF

Catégorie de clientèle

La répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge se présente comme suit :

Répartition des dossiers de crédit à la consommation selon l'âge

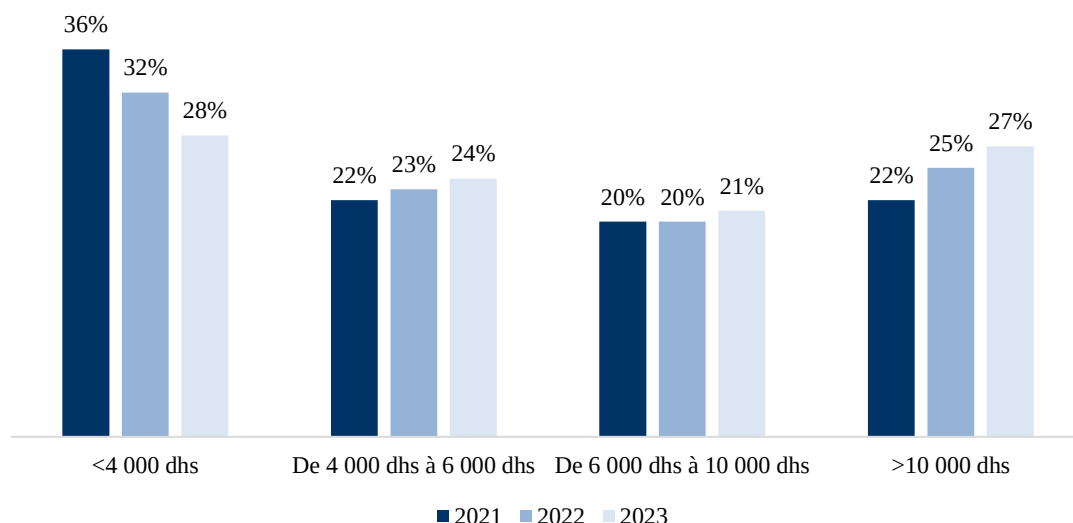


Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire – 2023

Le taux de pénétration du crédit à la consommation demeure assez différencié selon les tranches d'âge. Selon le critère de l'âge : la répartition du crédit à la consommation est restée la même sur ces trois dernières années. Les personnes âgées de 30 à 39 ans représentent 24% du nombre de dossiers contre 43% pour les bénéficiaires plus âgés de 50 ans et plus en 2023. Les bénéficiaires ayant moins de 30 ans représentent 9%.

La répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le niveau de revenu se présente comme suit :

Répartition des dossiers de crédit à la consommation en fonction du niveau de revenu



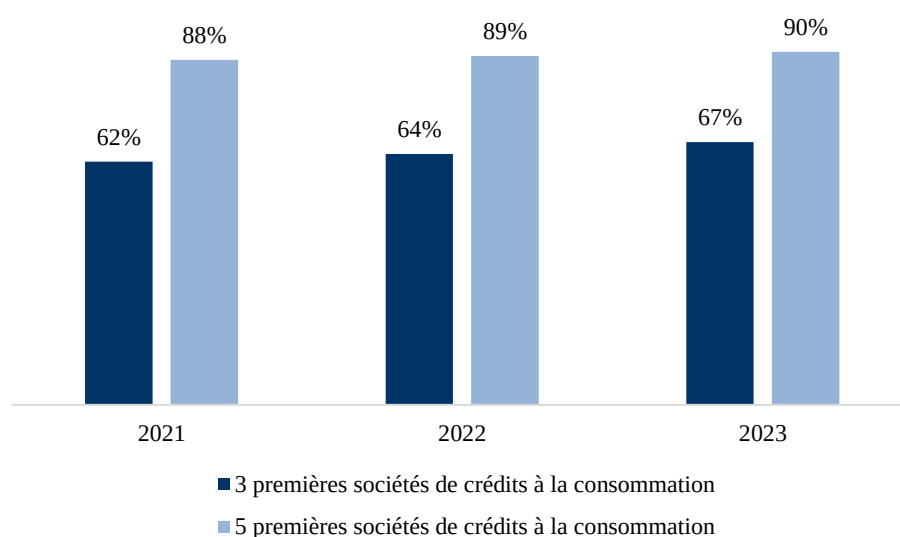
Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire – 2023

Le revenu constitue, après l'âge, une variable significative expliquant le recours au crédit à la consommation. 24% des dossiers de crédit sont relatifs à des personnes disposant d'un revenu compris entre 4 000 et 6 000 dirhams. La part des personnes ayant un revenu supérieur à 10 000 dirhams est de 27% à fin 2021.

Concentration du secteur du crédit à la consommation

L'évolution de la concentration du total actif des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2021-2023 se présente de la manière suivante :

Concentration du total actif⁷ des sociétés de crédit à la consommation



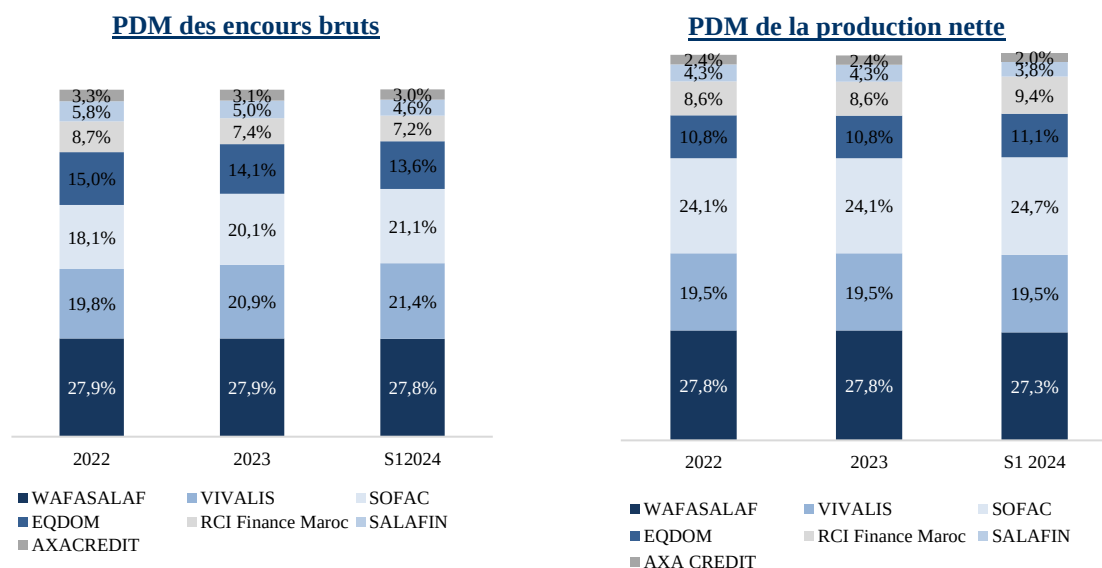
Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire – 2023

A fin 2023, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur augmente d'un point à 3 pbs. Celle des cinq premières est, quant à elle, augmente de 1 pbs.

⁷ Concentration du total actif : part dans le total de l'actif au bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation

L'évolution des parts de marché des sociétés du crédit à la consommation, sur la période sous revue, se présente comme suit :

Parts de marché des sociétés de crédit à la consommation (2022-S1 2024)



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la plus forte concentration de part de marché se retrouve au niveau de Wafasalaf et Sofac.

Cette concentration sur le marché s'explique notamment par :

- le rapprochement opéré entre Wafasalaf et Crédor en 2004 ;
- le positionnement historique d'Eqdom sur le crédit fonctionnaire.

Au premier semestre 2024, Wafasalaf et EQDOM représentent ainsi une part de marché cumulée de 49,2% sur les encours bruts et de 46,8% sur la production nette.

Créances en souffrance

Le tableau suivant donne l'évolution des créances en souffrance, ainsi que leur poids dans l'encours brut sur la période sous revue :

En Mdh	2021	2022	2023	Var.22/21	Var.23/22	S1 2024	S1 24/23
Encours brut des crédits à la consommation	61 375	65 953	70 487	7,46%	6,87%	75 064	6,49%
Créances en souffrance	8 453	8 938	9 563	5,74%	6,99%	9 770	2,17%
Taux des créances en souffrance*	13,80%	13,60%	13,57%	-0,2 pt	-0,03pt	13,02%	-0,05 pt

Source : Wafasalaf

*taux de créances en souffrance = Créances en souffrance/Encours brut des crédits à la consommation

En 2021, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 13,8% pour se chiffrer à 8 453 Mdh contre 7 430 Mdh en 2020. Le taux de créance en souffrance reste plutôt stable à 13,8%.

En 2022, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 5,74% pour se chiffrer à 8 938 Mdh contre 8 453 l'année précédente. Le taux de créance en souffrance, quant à lui, connaît une légère baisse et atteint 13,6% soit -0,2 point de croissance par rapport à 2021.

En 2023, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 7% pour se chiffrer à 9 563 Mdh contre 8 938 Mdh l'année précédente. Le taux de créance en souffrance, quant à lui, connaît une stagnation et atteint 13,57% par rapport à 2022.

En S1 2024, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 2,17% pour se chiffrer à 9 770 Mdh contre 9 563 Mdh l'année précédente. Le taux de créance en souffrance, quant à lui, connaît une légère baisse et atteint 13,02% par rapport à 2023.

V.4.5 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2021 :

- . L'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages
- La baisse du taux directeur à 1,5% à la suite de la crise sanitaire et au repli de l'activité économique
- Mise en place de mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique des sociétés APSF pour traiter les demandes de reports d'échéance pour les clients impactés par la crise sanitaire ;
- Le comportement et les besoins des clients sont tournés essentiellement vers :
- Les opérations de SAV et de report d'échéances ;
- Le traitement des demandes à distance (téléphone, digital...).

V.4.6 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2022 :

Le marché de crédit à la consommation a enregistré en 2022 un niveau global de production de 15.2 Mdh, égal à 2021, tout en conservant un niveau important de progression par rapport à 2019 (+17%) profitant de :

- En prêts automobiles : La hausse du montant de financement moyen des véhicules neufs (hausse des prix des véhicules) permettant d'afficher une légère progression de +1% par rapport à 2021 (+30%/2019) .
- En prêts non affectés : Un retrait de 2% par rapport à 2021 , résultant d'un recul de 4% sur le segment bancaire et d'une stabilité sur les fonctionnaires.

V.4.7 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2023 :

Le marché des SCC affiche une évolution de +11,6% par rapport au S1 2022 expliquée avant tout par l'Automobile qui connaît une hausse des prix des véhicules. L'évolution du PP (prêt personnel) est de 5% sur le S1 2023 mais connaît une décélération sur le dernier trimestre (+0,4% vs +11% le trimestre précédent).

A fin juin 2023, le marché des fonctionnaires enregistre une progression de 6% vs N-1 . Un recul de -1,5% est cependant constaté versus N-1.

Accélération des initiatives stratégiques (Automatisation du Marketing, Open Crédit).

Coût du risque : bénéficie du maintien d'une bonne qualité de portefeuille (Maîtrise des nouvelles entrées en impayés) et du maintien d'un bon niveau de performance sur le recouvrement amiable.

En 2023, les crédits à la consommation n'ont progressé que de 0,4%, un net ralentissement par rapport aux 3,9% de 2022. Cette stagnation est en partie due à la hausse de l'inflation et au renchérissement du coût de la vie, qui a affecté la capacité des ménages à contracter des emprunts.

Les créances en souffrance ont augmenté de 4,9% en 2023, reflétant les difficultés économiques de certains emprunteurs. Cela s'explique par la pression exercée sur les ménages en raison de l'inflation.

Bien que le secteur bancaire ait affiché une croissance des crédits de 7,1% en janvier 2023, cette dynamique a principalement été portée par les crédits à l'équipement et de trésorerie. Les crédits à la consommation, en revanche, ont progressé à un rythme plus lent de 3,3%.

V.4.8 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2024 :

En 2024, il est attendu que la Banque centrale et le secteur bancaire marocain poursuivent leurs efforts pour relancer le crédit à la consommation. Les taux d'inflation devraient baisser à 2,4%, ce qui pourrait améliorer la capacité d'endettement des ménages et encourager la demande de crédits.

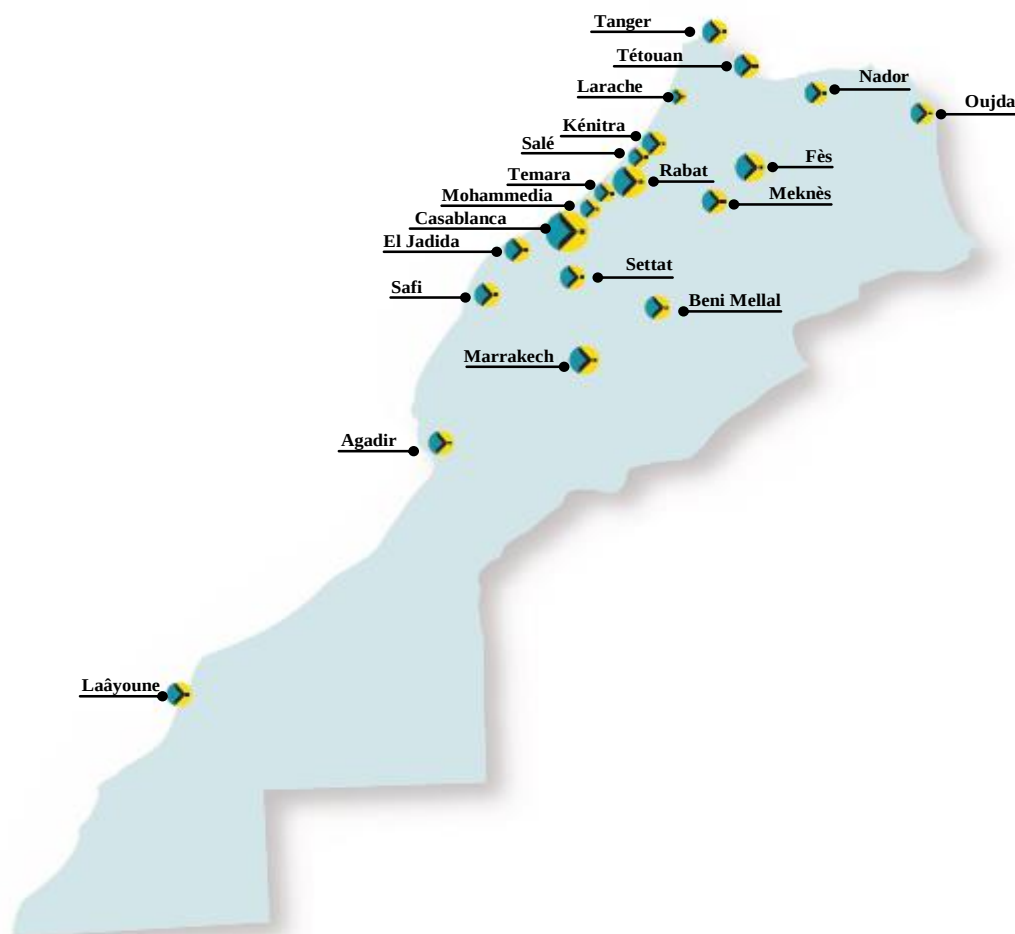
Les projections pour 2024 tablent sur une croissance plus modérée, avec une légère amélioration attendue dans les crédits bancaires globaux, y compris le crédit à la consommation, soutenue par une meilleure conjoncture économique et la baisse des taux d'intérêt

V.5. ACTIVITE DE WAFASALAF

V.5.1 Réseau de distribution

Wafasalaf est présente sur plusieurs villes du Maroc. La répartition géographique de son réseau d'agences propres se présente comme suit :

Réseau de distribution Wafasalaf (S1 2024)



Source : Wafasalaf

Entre 2021 et S1 2024 , le réseau de Wafasalaf a évolué comme suit :

	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var.S1 24/23
Agences propres	46	47	43	2,20%	-8,51%	43	-
Intermédiaires actifs	555	671	675	20,90%	0,60%	675	-
Réseau grande distribution	81	83	84	2,50%	1,20%	87	3,57%

Source : Wafasalaf

En 2021, le réseau de Wafasalaf a connu une forte augmentation grâce notamment à la reprise normalisée de l'activité avec notamment :

- Une hausse de 4,5% des agences propres passant de 44 agences à fin 2020 à 46 agences à fin 2021 ;

- Une hausse de 15,6% des intermédiaires actifs passant de 480 intermédiaires actifs en 2020 à 555 intermédiaires à fin 2021 ;
- Une hausse de 20,9% du réseau de grande distribution passant de 67 réseau de grande distribution en 2020 à 81 réseau de grande distribution à fin 2021.

En 2022, le réseau de Wafasalaf a connu une forte augmentation grâce notamment à la reprise normalisée de l'activité avec notamment :

- Une hausse de 2,2% des agences propres passant de 46 agences à fin 2021 à 47 agences à fin 2022 ;
- Une hausse de 20,9% des intermédiaires actifs passant de 555 intermédiaires actifs en 2021 à 671 intermédiaires à fin 2022 ;
- Une hausse de 2,5% du réseau de grande distribution passant de 81 réseau de grande distribution en 2021 à 83 réseau de grande distribution à fin 2022.

En 2023, le réseau de Wafasalaf a connu une évolution avec :

- Une baisse de 8,51% des agences propres passant de 47 agences à fin 2022 à 43 agences à fin 2023 ;
- Les intermédiaires actifs ont légèrement augmenté, passant de 671 en 2022 à 675 en 2023.
- Une hausse de 1,2% du réseau de grande distribution passant de 83 réseau de grande distribution en 2022 à 84 réseau de grande distribution à fin 2023.

En S1 2024, le réseau de Wafasalaf a connu une évolution avec :

- Une hausse de 3,6% du réseau de grande distribution passant de 84 réseau de grande distribution en 2023 à 87 réseau de grande distribution au S1 2024.

V.5.2 Métiers de Wafasalaf

Depuis sa création, Wafasalaf a acquis une forte expertise et un savoir-faire confirmé dans le secteur du crédit à la consommation au Maroc, lui permettant de s'adapter aux habitudes et besoins des clients et de proposer une gamme très large en termes de solutions de financement.

Forte d'une stratégie axée sur la diversification et la différenciation lui permettant d'assurer une meilleure proximité avec ses clients et partenaires, la société est spécialisée dans :

- la vente du crédit à la consommation à travers son réseau d'agences propres et partenaires sur les marchés directs et les marchés prescripteurs (auto, équipement de la maison, intermédiaires agréés...);
- la gestion pour le compte de tiers partenaires compte tenu de son expertise dans le domaine du crédit à la consommation, auprès de banques et d'autres sociétés de services sous marque blanche.

En termes de production gérée pour le compte de tiers, les principaux clients de Wafasalaf sont :

- Attijariwafa bank (AWB) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement) ;
- Crédit du Maroc (CDM) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement) ;
- Renault Crédit International (RCI Finance Maroc) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement) ;
- Crédit Agricole du Maroc (CAM) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement).

Au cours de la période 2021-S1 2024, la contribution des principaux clients dans le PNB de Wafasalaf a évolué de la manière suivante :

En %	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Activité propre	82,13%	81,34%	82,51%	-0,79 pt	1,17 pt	81,22%	-1,29 pts
AWB	9,14%	9,01%	8,27%	-0,13 pt	-0,74 pt	9,36%	1,09 pts

RCI Finance Maroc	3,16%	3,90%	3,84%	0,74 pt	-0,06 pt	4,51%	0,67 pt
CAM	2,18%	2,31%	2,29%	0,13 pt	-0,02 pt	2,32%	0,03 pt
CDM	3,19%	3,36%	3,09%	0,17 pt	-0,27 pt	2,57%	-0,52 pt
Autres	0,19%	0,08%	0,01%	-0,11 pt	-0,07 pt	0,02%	0,01 pt
Total	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%	

Source : Wafasalaf

A travers son expertise et son savoir-faire, Wafasalaf met à la disposition des partenaires une offre de services visant à sous-traiter totalement ou partiellement le processus de la chaîne de crédit allant de l'instruction du dossier de crédit à son recouvrement, en passant par sa notation (scoring) et sa gestion (SAV).

Cette offre de services est matérialisée par un accord de partenariat qui en définit le périmètre, ainsi que les rôles et les responsabilités de chaque partie. Wafasalaf touche à l'issue de sa prestation une commission de gestion.

Il est à noter que la distribution du crédit se fait dans le réseau du partenaire selon la marque du partenaire, les fonds distribués étant financés par le partenaire et les encours portés dans son bilan.

De manière générale, le rôle de Wafasalaf se présente comme suit :

- mettre en place les grilles de score nécessaires à la gestion de l'activité ;
- gérer les prêts concernés par la convention partenaire ;
- assister et mettre les moyens nécessaires pour l'octroi et la gestion des crédits ;
- effectuer la gestion du recouvrement amiable ;
- affecter les ressources humaines, matérielles et informatiques.

Par ailleurs, le rôle du partenaire se présente comme suit :

- diffuser, distribuer et financer le produit auprès de sa clientèle ;
- veiller au respect – par toutes les entités intervenantes dans cette activité – des procédures de gestion établies ;
- assurer la promotion et la communication de l'offre ;
- affecter les ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à la gestion de cette activité ;
- assurer la formation et l'animation de son réseau.

L'activité de recouvrement de Wafasalaf est proposée aux structures souhaitant externaliser :

- l'évaluation du risque client ;
- le recouvrement amiable ;
- le recouvrement judiciaire ;
- le conseil engineering des process ;
- l'indice de satisfaction ;
- une gouvernance du partenariat.

A travers son activité recouvrement, Wafasalaf déploie ainsi son savoir-faire en matière de :

- gestion et traitement du risque
- une 5^{ème} génération de score (le score a été actualisé pour la 5^{ème} fois) ;
- des cinématiques et argumentaires spécifiques à la nature des portefeuilles ;
- un pilotage de créances impayées (reporting régulier adapté aux besoins de ses partenaires).

En matière de recouvrement, Wafasalaf mène en l'occurrence trois activités pour le compte du groupe Attijariwafa bank :

- depuis 2011, une gestion du contentieux de masse pour le compte d'Attijariwafa bank, avec le traitement selon une cinématique de recouvrement judiciaire des comptes gelés déclassés (créances supérieures à 10 Kdh, avec un traitement sur une durée de 12 mois) ;
- depuis 2013, le traitement selon une cinématique de recouvrement amiable des comptes gelés (comptes débiteurs inférieurs à 10 Kdh, avec un traitement sur 3 mois) et des créances amortissables (échéances impayées pour 60 Kdh en moyenne (opération pilote)) pour le compte d'Attijariwafa bank ;
- depuis 2014, le traitement selon une cinématique de recouvrement amiable des créances précontentieuses en fin de cinématique chez Wafabail (créances moyennes de 50 Kdh, durée de traitement sur 3 mois).

Wafasalaf prend également en charge les dossiers de créances qui lui sont confiés par Wafa Assurance afin d'assurer leur recouvrement à titre amiable. Au même titre, Wafasalaf prend aussi en charge les dossiers de créances en souffrance confiés par Wafabail afin de rechercher les débiteurs et leurs coobligés, identifier leurs patrimoines et procéder au recouvrement amiable, des sommes dues par eux à Wafabail.

V.5.3 Description des produits de Wafasalaf

Crédits affectés

Le crédit automobile

- Crédit automobile VAC (vente à crédit), disponible dans toutes les concessions automobiles du Maroc, permettant le financement jusqu'à 100% du prix d'un véhicule avec une adaptation des mensualités du prêt en fonction du budget du consommateur. Le client est propriétaire de son véhicule dès le premier jour. Ces formules sont ouvertes à une large cible de clients : particuliers, professions libérales, taxis, commerçant, sociétés, agriculteurs, artisans... Le client peut rembourser par anticipation son crédit à tout moment sous certaines conditions ;
- Leasoto, formule de financement basée sur le principe du leasing destinée exclusivement aux Particuliers. A ce titre, des formules souples sont proposées avec différents niveaux d'apports et des durées de remboursement variées. Des montages sur mesure, avec ou sans partenariats avec les marques, sont possibles ;
- Leasoto société, une formule de financement basée sur le principe de location avec option d'achat destinée aux sociétés. Cette formule est particulièrement adaptée aux sociétés qui souhaitent payer un loyer sans charger la partie immobilisation de leurs bilans.
- Arrivée à terme de l'accord Ford Salaf en mars 2019 ;
- Wafasalaf a aussi démarré un partenariat avec FCA Maroc sous le label « FCA Capital » le 25 septembre 2019.

Le crédit ménager

Les crédits d'équipement du foyer sont diversifiés et se déclinent comme suit :

- le crédit équipement électroménager ;
- le crédit équipement meubles ;
- le crédit équipement micro ;
- le crédit Moto ;
- le crédit voyage.

Par ailleurs, Wafasalaf développe des offres de financement à travers des partenariats.

En outre, Wafasalaf dispose de cartes privatives (Al Faiz, Aksal...), qui constituent des moyens de paiement au comptant en fin de mois ou à crédit destinés aux clients des magasins partenaires.

Wafasalaf a aussi lancé le pilote du produit « L'Carnet Digital » avec Marjane le 12 décembre 2019.

Crédits non affectés

- Le prêt personnel est composé de montants de crédit allant de 3 000 Dh à 400 000 Dh, d'une durée de remboursement allant jusqu'à 120 mois avec prélèvement sur le compte bancaire ou à la source (convention employeur, conventions avec organismes de paiement des salaires ou des pensions de retraite (CNT, CMR...)) ;
- Le crédit renouvelable, pouvant être adossé à une carte, est un produit présentant une flexibilité en termes de montant de financement, de maturité et de modalités de remboursement.

Wafasalaf se distingue comme un opérateur multiproduit, offrant des solutions de crédit à la fois en prêt personnel, financement automobile et équipement des ménages. Les caractéristiques des principaux produits commercialisés par la société se présentent comme suit :

Produit	Objet	Réseau de distribution	Montant du crédit	Durée de remboursement
Prêt Personnel	Prêt amortissable dont l'utilisation n'est pas affectée à l'acquisition d'un bien ou d'un service déterminé	Agences propres et intermédiaires agréés	de 3 000 à 300 000 Dh	de 6 à 120 mois
Crédit renouvelable Mazeed	Prêt non affecté qui se reconstitue au fur et à mesure des remboursements	Agences propres Réseau acceptant : Marjane, Acima, Aksal	De 5 000 à 50 000 Dh	Durée théorique de 3 à 48 mois
Crédit Mazaya Al Mouaddaf	Prêt personnel destiné aux salariés de la fonction publique	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 350 000 Dh	De 6 à 96 mois
SalafAarboune	Prêt destiné à financer l'apport personnel de l'achat d'un bien immobilier	Agences propres et intermédiaires agréés	De 50 000 à 200 000 Dh	De 12 à 84 mois
Crédit Mazaya Premium	Prêt personnel destiné aux fonctionnaires VIP	Agences propres et intermédiaires agréés	De 100 000 à 400 000 Dh	De 48 à 108 mois
Salaf auto	Financement automobile par crédit amortissable	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 6 à 72 mois
Leasoto (LOA)	Financement automobile via un système de contrat de Location avec Option d'Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 24 à 72 mois
Leasoto Société	Financement automobile destiné aux sociétés (hors loueurs) via un système de contrat de Location avec Option d'Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 80%	De 24 à 72 mois
Salaf Haut de Gamme	Package offre premium permettant aux particuliers de financer leur voiture en mode crédit classique ou en location avec Option Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 24 à 72 mois
Sayarat Al Mouaddaf	Prêt amortissable destiné particulièrement aux fonctionnaires du secteur public	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 6 à 96 mois
Salaf Occasion	Solution de financement permettant l'achat à crédit d'un véhicule déjà mis en circulation	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 70%	48 mois
Equipeement des Ménages (EDM)	Prêt pour l'équipement en électroménager, meubles, informatique domestique	Enseignes opérant dans l'électroménager, meubles et équipement informatique	de 2 000 à 50 000 Dh (200 000 Dh et plus pour le financement des cuisines)	De 6 à 48 mois (jusqu'à 84 mois pour le financement des cuisines)
Salaf Moto	Financement de tout type de Moto	Revendeurs agréés	à partir de 2 000 Dh	de 6 à 48 mois

Source : Wafasalaf

V.5.4 Structure de la production

L'évolution de la production de Wafasalaf, sur la période 2021 – 2023 et au S1 2024, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Production portée nette	6 046	5 725	6 437	-5,31%	12,43%	3 316	3 702	11,65%
Prêt Personnel	2 959	2 793	2 705	-5,62%	-3,17%	1 379	1 414	2,55%
Revolving	41	32	31	-21,54%	-2,33%	16	12	-24,72%
Automobile	2 535	2 335	3 153	-7,87%	35,03%	1 632	1 964	20,33%
dont vente à crédit (VAC)	663	612	1 023	-7,77%	67,11%	554	650	17,29%
dont LOA	1 872	1 724	2 130	-7,91%	23,57%	896	1 314	46,66%
Equipement des ménages	511	565	548	10,50%	-3,00%	289	312	8,02%
Production affectée	50,40%	50,66%	57,50%	0,2 pts	6,84 pts	57,93%	61,48%	3,55 pts
Production non affectée	49,60%	49,34%	42,50%	-0,3 pts	-6,84 pts	42,07%	38,52%	-3,55 pts
Production gérée brute	9 107	9 592	9 232	5,33%	-4%	5 007	5 445	8,76%
AWB	5 871	5 739	5 076	-2,24%	-11,55%	2 722	2 768	1,70%
CDM	1 224	1 210	1 499	-1,18%	23,88%	839	1 088	29,72%
CAM	537	591	590	10,05%	-0,17%	321	344	7,04%
RCI Finance Maroc	1 475	2 053	2 068	39,16%	0,73%	1 125	1 245	10,68%
Total	15 153	15 317	15 669	1,08%	2,30%	8 324	9 148	9,90%

Source : Wafasalaf

N.B. : la production inclut le montant des dépôts de garantie de la LOA avec dépôt de garantie

Il est à noter que, sur le plan comptable, seule la production portée est comptabilisée en tant que production propre de Wafasalaf.

Production portée (réalisée par Wafasalaf)

Revue analytique 2021- 2022

Au cours de 2022, la production portée de Wafasalaf s'élève à 5 725 Mdh, en baisse de 5,31% par rapport à 2021. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La baisse de 5,62% du segment prêt personnel ;
- La baisse de 7,87% du segment Automobile, qui s'élève à 2 335 Mdh ;
- La hausse de 10,5% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 565 Mdh.

En 2022, la production brute globale AWB s'élève à 5 739 Mdh, en baisse de 2,24% par rapport à 2021.

Revue analytique 2022 –2023

Au cours de 2023, la production portée de Wafasalaf s'élève à 6 437 Mdh, en hausse de 12,4% par rapport à 2022. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La baisse de 3,17% du segment prêt personnel en raison de la concurrence accrue et de la hausse des tarifs appliqués par Wafasalaf ;
- La hausse de 35,05% du segment Automobile, qui s'élève à 3 153 Mdh suite à la hausse des prix qui a impacté le montant moyen des financement auto et la hausse en volume des demandes de crédit sur le segment automobile par les consommateurs ;
- La baisse de 3% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 548 Mdh en raison d'un contexte du marché moins favorable qu'en 2022.

En 2023, la production brute globale s'élève à 9 232 Mdh, en baisse de 4% par rapport à 2022.

Revue analytique S1 2023 – S1 2024

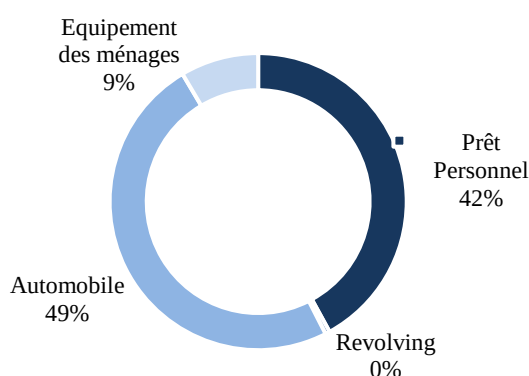
Au cours du S1 2024, la production portée de Wafasalaf s'élève à 3 702 Mdh, en hausse de 11,65% par rapport au S1 2023. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La hausse de 2,55% du segment prêt personnel ;
- La hausse de 20,33% du segment Automobile, qui s'élève à 1 964 Mdh ;
- La hausse de 8,02% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 312 Mdh.

Au premier semestre 2024, la production brute globale s'élève à 5 445 Mdh, en hausse de 8,76% par rapport au premier semestre 2023.

Le graphique ci-après donne la répartition de la production portée par type de produit au titre de l'exercice 2023 :

Répartition de la production portée par produit (2023)

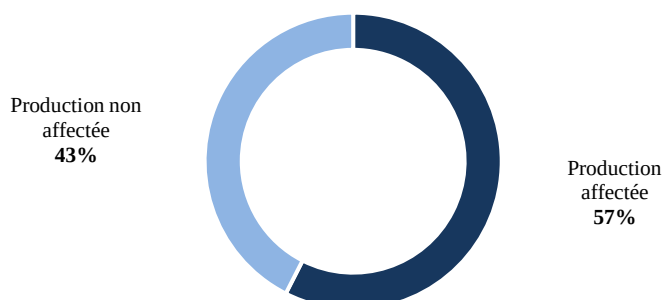


Source : Wafasalaf

Concernant le portefeuille produit, Wafasalaf a réalisé, en 2023, (49%) de sa production portée sur le segment Automobile, suivi du segment Prêt Personnel (42%) et du segment Equipement des ménages (9%).

Comme le montre le graphique ci-dessous, la production non affectée représente en 2023 environ 43% de la production portée totale de Wafasalaf.

Répartition de la production portée entre production affectée et non affectée (2023)



Source : Wafasalaf

➤ **Production gérée brute**

Il est à noter que la production gérée brute par Wafasalaf donne lieu à la facturation de commissions comptabilisées au niveau du poste « Commissions sur prestation de service » (cf. Analyse du compte de produits et de charges).

Revue analytique 2021-2022

En 2022, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une hausse de 5,3% pour se chiffrer à 9 592 Mdh contre 9 107 Mdh en 2021. Cette hausse est principalement due à l'amélioration de l'activité gérée pour le compte de :

- AWB, dont la production gérée passe de 5 871 Mdh en 2021 à 5 739 Mdh en 2022, en baisse de 2,2% sur la période ;
- CDM, dont la production gérée passe de 1 224 Mdh en 2021 à 1 210 Mdh en 2022, en baisse de 1,2% sur la période ;
- CAM, dont la production gérée passe de 537 Mdh en 2021 à 591 Mdh en 2022, en hausse de 10,1% sur la période.

Revue analytique 2022-2023

En 2023, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une baisse de 4,3%. Cette évolution est principalement due à la baisse de l'activité gérée pour le compte de :

- AWB, dont la production gérée passe de 5 739 Mdh en 2022 à 5 076 Mdh en 2023, en baisse de 11,55% sur la période ;
- CDM, dont la production gérée passe de 1 210 Mdh en 2022 à 1 499 Mdh en 2023, en hausse de 23,88% sur la période ;
- CAM, dont la production gérée passe de 591Mdh en 2022 à 590 Mdh en 2023, en baisse de 0,17% sur la période.

Revue analytique S1 2023-S1 2024

En S1 2024, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une hausse de 8,8%. Cette évolution est principalement due à la croissance de l'activité gérée pour le compte de :

- AWB, dont la production gérée passe de 2 722 Mdh en S1 2023 à 2 768 Mdh en S1 2024, en hausse de 1,70% sur la période ;
- CDM, dont la production gérée passe de 839 Mdh en S1 2023 à 1 088 Mdh en S1 2024, en hausse de 29,72% sur la période ;
- CAM, dont la production gérée passe de 321 Mdh en S1 2023 à 344 Mdh en S1 2024, en hausse de 7,04% sur la période.

➤ Production portée par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition de la production portée par Catégorie Socioprofessionnelle (CSP), sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Particuliers	4 479	4 035	4 051	-9,91%	0,41%	2 075	2 082	0,36%
Commerçants	700	725	879	3,57%	21,24%	456	499	9,34%
Loueurs	11	137	363	>100%	>100%	213	373	75,15%
Sociétés hors loueurs	857	827	1 144	-3,50%	38,30%	572	749	30,87%
Total	6 047	5 724	6 437	-5,34%	12,46%	3 316	3 703	11,66%

Source : Wafasalaf

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, la production portée est composée majoritairement des crédits attribués aux particuliers.

Revue analytique S1 2023-S1 2024

En S1 2024, les crédits attribués s'établissent à 3 703 Mdh contre 3 316 en S1 2023, soit une hausse de 12,46%, s'expliquant par :

- une stagnation des crédits aux particuliers à 2 082 Mdh ;
- une progression de 21,24% sur les crédits accordés aux commerçants, à 499 Mdh ;
- une hausse de 75,15% des crédits aux loueurs à 373 Mdh suite à la reprise, après une période d'arrêt due à la crise sanitaire, du financement du segment location.

Revue analytique 2022-2023

En 2023, les crédits attribués s'établissent à 6 437 Mdh contre 5 724 en 2022, soit une hausse de 12,46%, s'expliquant par :

- une stagnation des crédits aux particuliers à 4 051 Mdh ;
- une progression de 21,24% sur les crédits accordés aux commerçants, à 879 Mdh ;
- une hausse de plus 100% des crédits aux loueurs à 363 Mdh due à la reprise des octrois de crédits du segment location après la crise sanitaire ;
- une hausse de 38,30% des crédits aux sociétés hors loueurs à 1 144 Mdh.

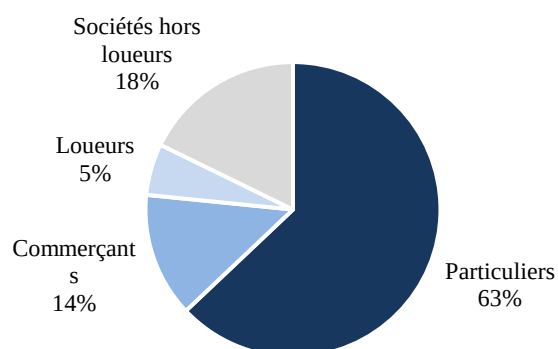
Revue analytique 2021-2022

En 2022, les crédits attribués s'établissent à 5 724 Mdh contre 6 047 en 2021, soit une baisse de 5,34%, s'expliquant par :

- une baisse de 9,9% des crédits aux particuliers à 4 035 Mdh ;
- une progression de 3,6% sur les crédits accordés aux commerçants, à 725 Mdh ;
- une hausse de plus 100% des crédits aux loueurs à 137 Mdh ;
- une baisse de 3,5% des crédits aux sociétés hors loueurs à 827 Mdh.

Le graphique suivant donne la répartition de la production portée par CSP en 2023 :

Répartition de la production portée par CSP (2023)



Source : Wafasalaf

Le poids des crédits attribués aux particuliers s'établit à 63% des crédits attribués au profit des autres catégories.

➤ **Production par réseau de distribution**

L'évolution de la production portée par le réseau de distribution sur la période 2021-S1 2024 se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 22/21	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Réseau propre	5 624	5 388	6 016	-4,20%	11,65%	3 106	3 419	10,09%
Réseau externe	422	336	421	-20,38%	25,29%	210	283	34,91%
Total	6 046	5 724	6 437	-5,33%	12,46%	3 316	3 703	11,66%

Source : Wafasalaf

*Le réseau externe n'inclut pas les partenaires automobiles

Revue analytique S1 2023 – S1 2024

En S1 2024, la production du réseau propre enregistre une hausse de 10,09% pour s'élever à 3 419 Mdh contre 3 106 Mdh au cours de l'exercice précédent. Le réseau externe voit pour sa part sa production passer de 210 Mdh en S1 2023 à 283 Mdh en S1 2024, soit une hausse de 34,91%.

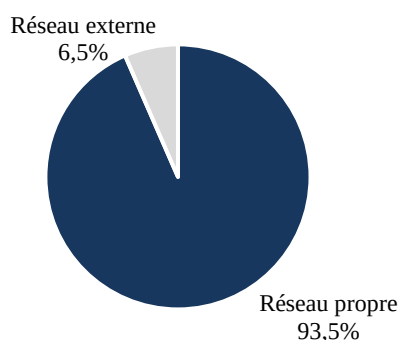
Revue analytique 2022 – 2023

En 2023, la production du réseau propre enregistre une hausse de 11,65% pour s'élever à 6 016 Mdh contre 5 388 Mdh au cours de l'exercice précédent. Le réseau externe voit pour sa part sa production passer de 336 Mdh en 2022 à 421 Mdh en 2023, soit une hausse de 25,29%.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, la production du réseau propre enregistre une baisse de 4,2% pour s'élever à 5388 Mdh contre 5 624 Mdh au cours de l'exercice précédent. Le réseau externe voit pour sa part sa production passer de 422 en 2021 à 336 en 2022, soit une baisse de 20,4%.

Répartition de la production par réseau de distribution (2023)



Source : Wafasalaf

La production portée de Wafasalaf résulte en majorité de la production du réseau propre de la société, dont la part s'établit à 93,5% de la production portée totale de Wafasalaf à fin 2023.

➤ **Montant moyen financé**

Les produits commercialisés par Wafasalaf, sur la période 2021-S1 2024, présentent l'évolution suivante :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 22/21	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Production portée (en Mdh)	6 048	5 724	6 437	-5,4%	12,5%	3 316	3 702	11,65%
Nombre de dossiers financés	155 053	145 899	148 728	-5,90%	1,94%	74 920	78 000	4,11%
Montant moyen financé (en Dh)	39 006	39 234	43 280	0,59%	10,31%	44 267	47 465	7,22%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2024-S1 2023

En S1 2024, le nombre de dossiers financés s'inscrit en hausse de 4,11 % pour se chiffrer à 78 000 dossiers contre 74 920 dossiers en S1 2023. Le montant moyen financé enregistre une hausse de 7,22% pour s'établir à 47 465 Dh contre 44 267 Dh en S1 2023. Cette hausse s'explique principalement par le montant moyen automobile qui augmente sous l'effet de la hausse des prix des véhicules en plus de la hausse du poids du produit automobile dans la production.

Revue analytique 2022-2023

En 2023, la production portée s'élève à 6 437 Mdh contre 5 724 Mdh soit une évolution de 12,5%. Le nombre de dossiers financés s'inscrit en hausse de 1,94% pour se chiffrer à 148 728 dossiers contre 145 899 dossiers en 2022. Le montant moyen financé enregistre une hausse de 10,3% pour s'établir à 43 280 Dh contre 39 234 Dh en 2022. Cette hausse s'explique par la hausse de la production LOA durant la période et la hausse des crédits accordés aux consommateurs.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, le nombre de dossiers financés s'inscrit en baisse de 5,9% pour se chiffrer à 145 899 dossiers contre 155 053 dossiers en 2021. Le montant moyen financé enregistre une hausse de 0,6% pour s'établir à 39 234 Dh contre 39 006 Dh en S1 2022.

V.5.5 Structure des encours bruts de Wafasalaf

L'évolution des encours bruts de Wafasalaf, sur la période 2021 – S1 2024, se présente de la manière suivante :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23/24
Prêt Personnel	7 652	8 768	9 098	14,59%	3,76%	8 959	9 317	4,00%
Revolving	211	158	144	-25,31%	-8,73%	151	138	-8,85%
Auto	2 989	2 574	2 683	-13,90%	4,22%	2 691	2 886	7,23%
LOA	5 976	3 708	7 277	-37,95%	96,25%	6 977	8 066	15,60%
Equiperment des Ménages	382	437	448	14,44%	2,56%	462	480	3,90%
Total	17 210	15 645	19 650	-9,09%	25,60%	19 239	20 886	8,56%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2024-S1 2023

En S1 2024, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en hausse 8,56% pour s'établir à 20 886 Mdh contre 19 239 Mdh en S1 2023. Cette évolution résulte :

- Une hausse des prêts personnels de 4,0% qui s'élèvent à 9 317 Mdh ;

- Une hausse des encours Auto, qui s'élèvent à 2 886 Mdh contre 2 691 Mdh en S1 2023, en hausse de 7,23% par rapport au S1 2023. Cette hausse est liée notamment à la hausse des prix unitaires des véhicules et au développement des partenariats automobiles;
- Une hausse des encours LOA de 15,60% pour s'établir à 8 066 Mdh en S1 2024 également corrélée à la hausse des prix unitaires des véhicules et au développement des partenariats automobiles.

Revue analytique 2022-2023

En 2023, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en hausse 25,60% pour s'établir à 19 560 Mdh contre 15 645 Mdh en 2022. Cette évolution résulte :

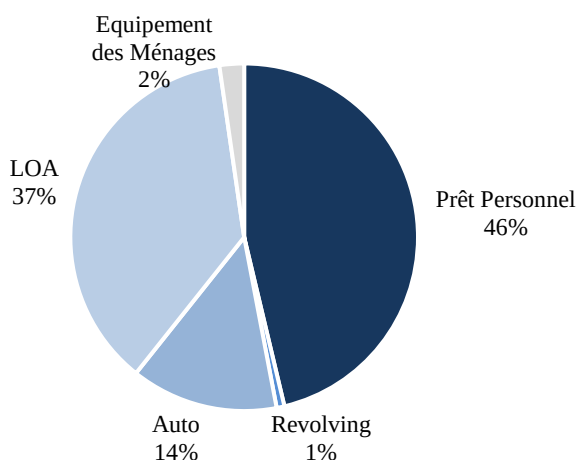
- Une hausse des prêts personnels de 3,76% qui s'élèvent à 9 098 Mdh ;
- Une hausse des encours Auto, qui s'élèvent à 2 683 Mdh contre 2 574 Mdh en 2022, en hausse de 4,22% par rapport à 2022 ;
- Une hausse des encours LOA pour s'établir à 7 277 Mdh en 2023 contre 3 708 Mdh en 2022.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en baisse de 9,09% pour se chiffrer à 15 645 Mdh contre 17 210 Mdh en 2021. Cette évolution résulte :

- Une hausse des prêts personnels de 14,6% qui s'élèvent à 8 768 Mdh ;
- Une baisse des encours Auto, qui s'élèvent à 2 574 Mdh contre 2 989 Mdh en 2021, en baisse de 13,9% par rapport à 2021 ;
- Une baisse des encours LOA de 38,0% pour s'établir à 3 708 Mdh en 2022.

Répartition des encours bruts (2023)



Source : Wafasalaf

➤ Encours par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition des encours par CSP, sur la période sous revue, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Commerçants	2 360	2 607	2 315	10,47%	-11,21%	2 791	3 248	16,36%
Loueurs	573	471	621	-17,80%	31,84%	602	1 692	>100%
Sociétés hors loueurs	2 711	2 896	2 580	6,82%	-10,91%	3 255	3 682	13,12%
Particuliers	12 141	12 394	11 210	2,08%	-9,55%	12 591	12 264	-2,60%
Total	17 785	18 368	16 726	3,28%	-8,94%	19 239	20 886	8,56%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2023-S1 2024

En S1 2024, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 20 886 Mdh contre 19 239 Mdh en S1 2023, en hausse de 8,56% sur la période qui s'explique par :

- la hausse de 16,36% des encours des Commerçants à 3 248 Mdh ;
- la hausse des encours Loueurs de plus de 100% à 1 692 Mdh en S1 2024 due à la reprise de l'octroi à cette catégorie après un resserrement de la politique risqué durant la crise sanitaire ;
- la baisse de 2,60% des encours des particuliers à 12 264 Mdh en S1 2024 en lien avec la conjoncture économique ;
- la hausse de 13,12% des encours des sociétés hors loueurs à 3 682 Mdh en S1 2024.

Revue analytique 2022-2023

En 2023, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 16 726 Mdh contre 18 368 Mdh en 2022, en baisse de 8,94% sur la période qui s'explique par :

- la baisse de 11,21% des encours des Commerçants à 2 315 Mdh ;
- la hausse des encours Loueurs de 31,84% à 621 Mdh en 2023 due à la reprise des octrois de crédit après l'arrêt due à la crise sanitaire ;
- la baisse de 9,55% des encours des particuliers à 11 210 Mdh en 2023 ;
- la baisse de 10,91% des encours des sociétés hors loueurs à 2 580 Mdh en 2023.

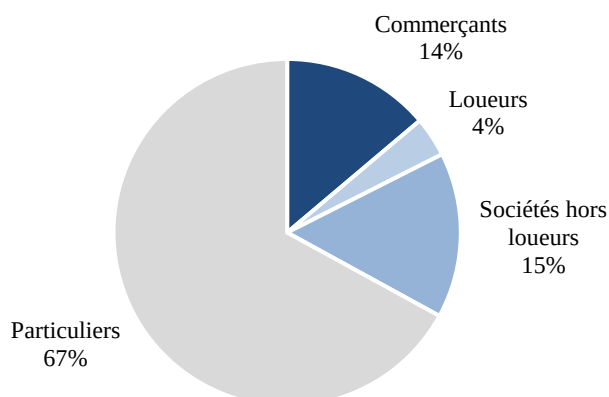
Revue analytique 2021-2022

En 2022, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 18 368 Mdh contre 17 785 Mdh en 2021, en hausse de 3,3% sur la période qui s'explique par :

- la hausse de 10,5% des encours des Commerçants à 2 607 Mdh ;
- la baisse des encours Loueurs de 17,8% à 471 Mdh en 2022 ;
- la hausse de 6,8% des encours des particuliers à 2 896 Mdh en 2022 ;
- la hausse de 2,1% des encours des sociétés hors loueurs à 12 394 Mdh en 2022.

Les encours des crédits attribués aux particuliers représentent une majorité des encours totaux avec une part de 67% en 2023 :

Répartition des encours bruts par type de clientèle (2023)



Source : Wafasalaf

➤ Créances en souffrance nettes par catégorie de créances clientèle

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1.2024/23
Créances pré-douteuses	251 434	186 861	171 956	-25,7%	-8,0%	176 112	2,4%
Créances douteuses	93 686	59 287	51 788	-36,7%	-12,6%	46 591	-10,0%
Créances compromises	75 376	5 162	2 047	-93,2%	-60,3%	18 107	>100%
Créances en souffrance	420 496	251 309	225 792	-40,2%	-10,2%	240 810	6,7%

Revue analytique 2023-S1 2024

Au terme de l'exercice S1 2024, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 240 810 Kdh contre 225 792 Kdh en 2023, soit une hausse de 6,7% sur la période. Cette hausse s'explique par la hausse des créances compromises passant de 2 047 Kdh à 18 107 Kdh en S1 2024 par l'effet de passage de certains dossiers sensibles en contentieux.

Revue analytique 2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 225 792 Kdh contre 251 309 Kdh en 2022, soit une baisse de 10,2% sur la période. Cette baisse s'explique par la baisse des créances compromises passant de 5 162 Kdh à 2 047 Kdh en 2023 soit une baisse de 60,3%.

Revue analytique 2021-2022

Au terme de l'exercice 2022, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 251 309 Kdh contre 420 496 Kdh en 2021, soit une baisse de 40,2% sur la période. Cette baisse s'explique par la baisse des créances compromises passant de 75 376 Kdh à 5 162 Kdh en 2022 soit une baisse de 93,2%.

➤ Créances en souffrance brute par catégorie socioprofessionnelle

La répartition des créances en souffrance⁸ brute par CSP, sur les 3 derniers exercices et au premier semestre 2024, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S123
Particuliers	938	1 058	1 151	12,75%	8,76%	1 124	1 194	6,23%
Commerçants	709	630	658	-11,09%	4,51%	646	647	0,11%
Loueurs	268	231	209	-13,78%	-9,47%	222	207	-6,64%
Sociétés hors loueurs	492	420	436	-14,56%	3,78%	431	439	1,77%
Total des créances en souffrance	2 407	2 339	2 454	-2,81%	4,92%	2 424	2 487	2,58%
<i>En % de l'encours</i>	<i>13,60%</i>	<i>12,74%</i>	<i>14,67%</i>	<i>-0,9 pts</i>	<i>1,93%</i>	<i>12,60%</i>	<i>11,91%</i>	<i>-0,69%</i>
Total des créances en souffrance du secteur	8 453	8 938	9 563	5,74%	6,99%	9 373	9 770	4,24%
Quote-part Wafasalaf	28,50%	26,17%	25,66%	-2,33 pts	-0,51 point	25,86%	25,58%	-0,28 pts

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2023-S1 2024

Au terme de l'exercice S1 2024, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 2 487 contre 2 424 Mdh en S1 2023, soit une hausse de 2,58% sur la période. Cette hausse s'explique par la hausse des créances en souffrance sur majorité des catégories (particuliers, commerçants et sociétés hors loueurs).

On note une hausse chez les particuliers de 6,23% passant de 1 124 à 1 194 Mdh en juin 2024.

Revue analytique 2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 2 454 contre 2 339 Mdh en 2022, soit une hausse de 4,92% sur la période. Cette hausse s'explique par la hausse des créances en souffrance sur majorité des catégories (particuliers, commerçants et sociétés hors loueurs).

On note une hausse chez les particuliers de 8,76% passant de 1 058 à 1 151 Mdh en 2023.

Revue analytique 2021-2022

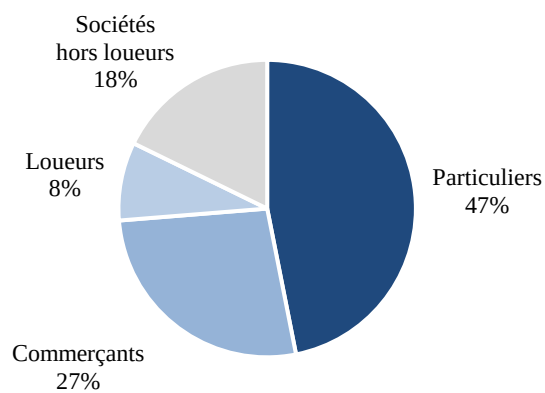
Au terme de l'exercice 2022, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 2 339 Mdh contre 2 407 Mdh en 2021, soit une baisse de 2,8% sur la période. Cette baisse s'explique par la baisse des créances en souffrance sur toutes les catégories (particuliers, commerçants, loueurs et sociétés hors loueurs).

Rapportées aux créances en souffrance totales du secteur, les créances en souffrance de Wafasalaf font ressortir une quote-part de 26,2% en 2022, en baisse de 2,3 points par rapport à 2021.

Le graphique suivant donne la répartition des créances en souffrance par CSP au titre de l'exercice 2023 :

⁸Le décalage observé sur les créances en souffrance entre la partie activité et la partie analyse financière est dû aux effets de bord entre les données comptables et les données de gestion

Répartition des créances en souffrance par type de clientèle (2023)



Source : Wafasalaf

Les particuliers et les commerçants représentent 73,7% des créances en souffrance de Wafasalaf.

Procédure de recouvrement

Dans une optique de gestion optimisée du risque lié au crédit, Wafasalaf a procédé à la mise en place d'une organisation de recouvrement structurée en trois entités :

- **Entité de traitement phoning** : constitué d'une plate-forme téléphonique de télé recouvreurs spécialisés par produit, ce département se charge du traitement des dossiers ayant 1 à 3 impayés ;
- **Entité de traitement précontentieux** : en charge du traitement des dossiers présentant 4 à 6 impayés. Ce département est constitué d'une plate-forme téléphonique et d'encaisseurs externes spécialisés par nature de prélèvement ;
- **Entité de traitement contentieux** : en charge du traitement des dossiers contentieux (à partir du 7^{ème} impayé). Ce département est constitué d'une plate-forme téléphonique et de recouvreurs externes spécialisés par région et par produit.

V.5.6 Positionnement de Wafasalaf

L'évolution du positionnement⁹ de Wafasalaf, sur les 3 derniers exercices, est présentée dans le tableau suivant :

En %	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Production	28,90%	27,18%	27,80%	-1,7 pts	0,62 pt	27,33%	-0,47 pt
Encours	28,10%	28,12%	28,16%	0,02 pts	0,04 pt	28,16%	0,00 pt

Source : Wafasalaf

Les chiffres communiqués sont en brut de dépôt de garantie / La production est nette de rachat anticipé et complément de crédit

Revue analytique 2021-2022

En 2022, le positionnement de Wafasalaf sur la production est de 27,2% et en encours de 28,1%.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

Revue analytique 2022-2023

En 2023, le positionnement de Wafasalaf sur la production est de 27,80% contre 27,18%.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

Revue analytique 2023-S1 2024

En S1 2024, le positionnement de Wafasalaf sur la production est de 27,33% contre 27,80%.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

V.5.7 Politique qualité

Wafasalaf a toujours eu pour objectif de positionner la Relation Client au centre des processus de l'entreprise, elle continue à innover pour rester proche et à l'écoute de leurs besoins et attente. A cet effet un dispositif d'évaluation permanent et continu est mis en place afin de veiller au respect des engagements annoncés et aux normes du service :

- Rendu par les collaborateurs : enquête mystère
- Perçu par les clients : NPS à chaud

⁹ Formule de calcul : Positionnement Wafasalaf Production : Production Wafasalaf/Production marché
 Formule de calcul : Positionnement Wafasalaf Encours : Encours Wafasalaf/Encours Marché

V.5.8 Politique de crédit

Les actions menées par Wafasalaf dans le sens d'une plus grande prévention :

- Mise en place des stratégies d'octroi personnalisées par marque automobile ;
- Revue du cadre d'acceptation des loueurs ;
- Intégration du rapport plus (score CB) dans l'étude de solvabilité du client sur place ;
- Formation du réseau sur les deux nouveaux cadres d'acceptation (taxi et loueurs) et tournée régionale ;
- Revue de la stratégie du scoring du segment des employés ;
- Revue du cadre d'acceptation du Revolving avec l'utilisation de la Réserve Optimale ;
- La création de l'entité prévention de la fraude ;
- Revue de la politique d'octroi sur le segment des commerçants et artisans ;
- Elargissement du périmètre de l'autorisation automatique pour l'activité automobile.

VI. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

VI.1. ENVIRONNEMENT

- Dans le cadre du projet **Wafasalafien ECO'Attitude**, une campagne de communication autour d'Eco'Gestes a eu lieu afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux.
Pour la partie tri des déchets (siège + annexe), un suivi d'indicateurs a été mis en place avec une part de recyclé. En 2022, nous sommes passés de la Gestion des déchets à la Gestion Durable des déchets, avec 77% de part recyclé (les chutes de papier ainsi que les bouteilles en plastique sont désormais recyclées).
- Dans le cadre du projet **Green Print**, depuis 2019 Wafasalaf procède à une mesure annuelle de son bilan carbone global. Les scopes mesurés sont : les immobilisations ; Energie, digital et climatisation ; Achats & services ; Transport des personnes ; Fret ; Déchets.
Une stratégie bas carbone, dont l'objectif est de diminuer nos émissions de GES responsables du changement climatique. Un plan d'action et son suivi est inscrit dans la feuille de route RSE de Wafasalaf.
- Tenue trimestrielle d'un **tableau de bord** avec des indicateurs RSE : Axe économique. Axe social. Axe environnemental. Axe sociétal.
- Publication d'un magazine RSE « **LE MAG RSE** » qui informe et sensibilise les collaborateurs sur les questions de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.
 - **Questionnaire RSE** : Un dialogue qui nous permet de mieux connaître le mode de fonctionnement, les actions... de nos prestataires, et ainsi travailler ensemble pour baisser notre empreinte carbone. Un questionnaire qui informe sur le volet gouvernance, les pratiques environnementales, sociales, les relations avec les fournisseurs, la qualité & satisfaction clients, l'engagement local...
- **Comitologie RSE** : en plus de 2 comités RSE Wafasalaf (périodicité semestrielle), participation à des réunions mensuelles internationales impulsées par nos actionnaires.
- **Digitalisation de l'Equipe des Ménages** : mise en place d'une solution pour l'octroi d'un crédit 100% dématérialisé avec la présentation de seulement 2 pièces (CIN + spécimen chèque) et la signature électronique. Réponse sur place avec l'autorisation automatique. Zéro papier.
4 points pilotes.
- **Finance verte** : Wafasalaf a 2 Offres commerciales 'vertes' sous la bannière Salaf Ecolo. Les voitures hybrides et électriques ; et le Salaf chofo, avec une offre adaptée pour l'achat de panneaux solaires ou photovoltaïques.
- **Communication environnementale** : en interne et sur les réseaux sociaux (LinkedIn), une communication récurrente mettant en avant notre engagement bas carbone, nos Eco'Gestes (sobriété).

VI.2. SOCIAL

Parmi les démarches entreprises par Wafasalaf pour améliorer l'écosystème social :

- Actions en cohérence avec les valeurs et culture du groupe, alignement de la démarche RSE de Wafasalaf avec celle des actionnaires.
- **Bénévolat & Mécénat de compétences** : depuis 2009, Wafasalaf accompagne l'association Injaz Al Maghrib qui œuvre en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes issus de l'école publique.
- **Donation** : Wafasalaf a procédé à une donation de mobilier de bureau et de matériel usagé en faveur de l'association Maghreb Secours (association caritative à but non-lucratif d'intérêt général n°1326/2015).
- **Diversité** : durant le mois de novembre, le Crédit Agricole a embarqué ses filiales pour un tour d'horizon de nos singularités. Le but : relever le défi des Diversités, et découvrir ensemble chaque

semaine les actualités et les témoignages du Groupe et de ses entités. La semaine 2, avec le thème 'Accompagner', Wafasalaf a présenté son Conseiller Bénévole le plus fidèle.

VI.2.1 Politique de gestion des Ressources Humaines

Politique de recrutement

Du fait du développement soutenu de son activité, Wafasalaf a mis en œuvre un plan de recrutement important, prévoyant le recrutement de 60 à 70 nouveaux collaborateurs par an.

Ces recrutements sont réalisés pour renforcer la force commerciale, en correspondance avec l'extension du réseau, ou les plateformes de traitement et de recouvrement. Les profils recrutés sont des collaborateurs d'un niveau minimum exigé de BAC+2 pour les chargés de clientèle ou de recouvrement, et BAC+4 pour les animateurs, directeurs d'agences ou superviseurs d'équipes.

Les recrutements de profils plus pointus ont également été réalisés afin de renforcer l'encadrement au niveau du siège et notamment au sein des fonctions supports.

Devant cette augmentation de la masse salariale, une initiative a été instaurée dans le plan stratégique de WAFASALAF portant sur la conduite d'un projet « Nouveau model RH » visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et maîtriser en conséquence l'évolution des charges.

Wafasalaf garantit une démarche de recrutement visant l'égalité des chances et la pratique de non-discrimination sous toutes ses formes. Notre processus de recrutement place la motivation et les compétences requises par le poste à pourvoir sur un pied d'égalité. En accord avec cette politique, l'embauche et la rémunération se font sur la base des compétences et du savoir être requis par le poste. Cette politique se met au service de la stratégie d'acquisition des talents qui se définissent non seulement par leurs compétences mais aussi par leur appropriation avec la culture de Wafasalaf et leur potentiel de développement.

Ses principes clés sont les suivants :

- L'ensemble de nos procédures sont menées dans le respect de l'égalité homme/femme ;
- Au minimum deux entretiens de recrutement sont opérés, par deux managers différents, avant de formaliser une proposition d'emploi ;
- Un parcours d'intégration est conçu pour accueillir le nouveau collaborateur dans de bonnes conditions.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Wafasalaf vise la fidélisation sur la durée de ses compétences et la création de conditions favorables permettant d'atteindre une bonne performance individuelle et collective.

Les fonctions opérationnelles de vente et de recouvrement sont trimestriellement intéressées sur l'atteinte des objectifs assignés. Par ailleurs, les fonctions d'encadrement ainsi que les fonctions supports reçoivent une prime annuelle liée à la performance réalisée.

Les principes de base dans la politique de rémunération fixe et variable étant l'équité, la transparence et la performance.

Politique de formation

Depuis plusieurs années, Wafasalaf a axé sa stratégie de formation autour du développement des compétences liées aux activités du cœur de métier et notamment les activités Commerciales et celles du Risque.

Ce plan est composé de formations métiers liées à la maîtrise des produits, des process, des techniques d'accueil, de vente ou de recouvrement, de sécurité et de l'hygiène en passant par des formations relatives au développement personnel, encore au management des équipes pour les fonctions d'encadrement.

Des cycles complets sont ainsi déployés régulièrement avec des formateurs internes et des prestataires externes pour développer les expertises nécessaires visant à maintenir un niveau de professionnalisme élevé.

Système d'évaluation

Le système d'évaluation compte deux entretiens d'évaluation intervenant en milieu et en fin de chaque année. Ces rendez-vous entre les collaborateurs et leurs managers sont déclinés suivant les spécificités des métiers (vente, recouvrement, traitement et support) et les niveaux de responsabilités managériales.

VI.2.2 Effectifs

L'évolution du personnel de Wafasalaf, sur la période sous revue, se présente comme suit :

En nombre	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
CDD	50	21	24	-58,00%	14,29%	42	75,00%
CDI	902	902	910	0,00%	0,89%	910	0,00%
Saisonniers	132	127	153	-3,79%	20,47%	155	1,31%
ANAPC	2	1	0	-50,00%	-100,00%	0	NA
Total	1 086	1 051	1 087	-3,22%	3,43%	1 107	1,84%

Source : Wafasalaf

Les effectifs de Wafasalaf s'établissent à 1 107 collaborateurs en S1 2024 vs 1 087 en 2023, en hausse de 1,84% sur la période.

Les effectifs de Wafasalaf s'établissent à 1 087 collaborateurs en 2023 vs 1 051 en 2022, en hausse de 3,43% sur la période.

Les effectifs de Wafasalaf s'établissent à 1 051 collaborateurs en 2022 vs 1 086 en 2021, en baisse de -3,2% sur la période.

VI.2.3 Répartition de l'effectif par métier (réseau vs siège)

L'effectif au siège sur l'année 2023 est de 618 personnes et celui du réseau est de 292 personnes.

VI.2.4 Répartition de l'effectif permanent par catégorie et genre

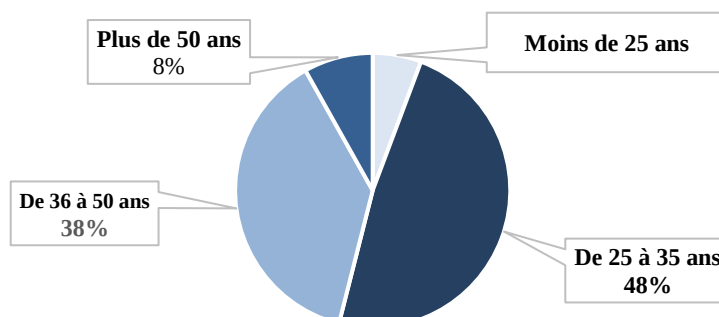
	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Femmes direction	7	8	7	14,30%	-12,50%
Femmes cadres	191	183	202	-4,20%	10,38%
Femmes non-cadres	265	280	264	5,70%	-5,71%
Total femmes	463	471	473	1,70%	0,42%
Hommes direction	15	22	18	46,70%	-18,18%
Hommes cadres	179	173	203	-3,40%	17,34%
Hommes non-cadres	245	232	216	-5,30%	-6,90%
Total Hommes	439	427	437	-2,70%	2,34%
Effectif total	902	898	910	-0,40%	1,34%

Source : Wafasalaf

VI.2.5 Structure de l'effectif permanent par tranche d'âge

Le diagramme suivant présente la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par tranche d'âge, au 31 décembre 2023 :

Structure de l'effectif permanent par tranche d'âge (2023)



Source : Wafasalaf

Le tableau suivant présente l'historique de la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par tranche d'âge sur les trois années précédentes :

Catégorie	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Moins de 25 ans	56	49	52	-12,50%	6,12%
De 25 à 35 ans	429	447	439	4,20%	-1,79%
De 36 à 50 ans	322	331	345	2,80%	4,23%
Plus de 50 ans	95	71	74	-25,30%	4,23%
Total	902	898	910	-0,40%	1,34%

Source : Wafasalaf

VI.2.6 Répartition par ancienneté

	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
De 0 à 2 ans	164	181	186	10,40%	2,76%
Entre 2 et 5 ans	241	232	223	-3,70%	-3,88%
Entre 5 et 10 ans	157	150	132	-4,50%	-12,00%
Entre 10 et 12 ans	59	67	81	13,60%	20,90%
Entre 12 et 20 ans	162	167	184	3,10%	10,18%
Entre 20 et 25 ans	74	69	70	-6,80%	1,45%
Plus de 25 ans	45	32	34	-28,90%	6,25%
Effectif total	902	898	910	-0,40%	1,34%

Source : Wafasalaf

VI.2.7 Représentants du personnel

	2021	2022	2023
Représentants du personnel	9	9	9

Source : Wafasalaf

VI.2.8 Jours de grève

	2021	2022	2023
Jours de grève	0	0	0

Source : Wafasalaf

VI.2.9 Accidents du travail

	2021	2022	2023	Var. 21/20	Var. 22/21
Accidents de travail	10	10	6	0%	-40,00%

Source : Wafasalaf

VI.2.10 Licenciements, recrutements et démissions par catégorie

	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Recrutements	105	115	101	10%	-12%
Cadres supérieurs	1	6	6	> 100%	0%
Cadres moyens	12	21	36	75%	71%
Employés	92	88	59	-4%	-33%
Démissions	37	76	76	> 100%	0%
Cadres supérieurs	1	4	3	> 100%	-25%
Cadres moyens	12	24	36	> 100%	50%
Employés	24	48	37	> 100%	-23%
Licenciements	1	3	1	> 100%	-67%
Cadres supérieurs	0	0	0		
Cadres moyens	0	2	0		
Employés	1	1	1	0%	0%

Source : Wafasalaf

VI.2.11 Litiges sociaux par nature

	2021	2022	2023	S1 2024
Litiges sociaux				
Collectifs			N/D	
Individuels				

Source : Wafasalaf

VI.2.12 Intéressement et participation du personnel

Wafasalaf ne dispose pas d'un schéma de participation au capital au profit de son personnel. Elle a participé à l'image des autres filiales du groupe Attijariwafa bank aux offres réservées aux salariés lancées en 2005, 2007, 2012 et 2018.

Ces offres sont opérées par le biais de formules mises en place à des conditions avantageuses et ce, pour permettre au plus grand nombre de collaborateurs d'accéder au capital. Un ensemble de mesures associant des remises sur la valeur des actions, des attributions d'actions gratuites et des conditions de crédit privilégiées ont été mises en place.

Pour la société Wafasalaf, les résultats de la dernière augmentation de capital d'Attijariwafa bank réservée aux salariés du groupe en 2018 se présentent comme suit :

- 274 207 actions de la Tranche 1 (Formule « Classique ») ont été souscrites par les collaborateurs de Wafasalaf à un prix par action de 379 Dh ;
- 64 726 actions de la Tranche 2 (Formule « Plus ») ont été souscrites par les collaborateurs de Wafasalaf à un prix par action de 379 Dh.

Au 30 juin 2024, aucune opération d'intéressement et de participation du personnel n'a été faite.

VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

VII.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des investissements effectués par Wafasalaf, durant les trois dernières années, se présente comme suit :

KDH	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/23
Droit au bail								
Immobilisations en recherche et développement	1 685	626	2 117	-62,80%	>100%	1 445	2 195	51,90%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	40 285	26 314	34 030	-34,70%	29,32%	4 304	11 019	>100%
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-						
Terrain d'exploitation	-	-						
Immeubles d'exploitation - Bureaux	-	-						
Immeubles d'exploitation - Logements de fonction	-	-						
Mobilier de bureau d'exploitation	102	1 500	1 137	>100%	-24%	399	1 161	>100%
Matériel de bureau d'exploitation	15	111		>100%				
Matériel informatique et Télécom	1 517	2 202	2 894	45,20%	31,41%	1 036	4 307	>100%
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	16	0			0	12	>100%
Autres matériels d'exploitation	-	-						
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	3 311	2 377	5 437	-28,20%	>100%	4 103	2 000	>-100%
Terrains hors exploitation	-	-	-			-	-	
Immeubles hors exploitation	-	-	-			-	-	
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-			-	-	
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	47	88	>100%	88%	88	277	>100%
Total	46 915	33 193	45 703	-53,30%	37,69%	11 375	20 972	84,36%

Source : Wafasalaf

Revue Analytique S1 2024-S1 2023 :

Au titre de l'exercice S1 2024, les investissements réalisés se sont établis à 20 972 Mdh, en hausse de 84,36% par rapport au S1 2023.

Sur la période, les investissements ont concerné essentiellement :

- Les immobilisations incorporelles d'exploitation pour 11 019 Mdh soit une évolution de plus de 100% par rapport au S1 2023 ;
- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation pour 2 000 Mdh soit une baisse de plus de 100% par rapport au S1 2023 ;
- Les immobilisations en R&D pour 2 195 Mdh soit une hausse de 51,9% par rapport au S1 2023 ;

- Le matériel informatique et télécom pour 4 307 Mdh soit une hausse de plus de 100% par rapport au S1 2023 suite à l'ouverture de nouvelles agences ;
- Une hausse de plus de 100% des autres immobilisations incorporelles d'exploitation qui s'explique par le lancement de plusieurs projets immatériels tels que le renforcement du système IT pour la sécurité, les process de recouvrement etc...

Revue Analytique 2023-2022 :

Au titre de l'exercice 2023, les investissements réalisés se sont établis à 45 703 Mdh, en hausse de 37,69% par rapport à 2022.

Sur la période, les investissements ont concerné essentiellement :

- Les immobilisations incorporelles d'exploitation pour 34 030 Mdh soit une évolution de 29,32% par rapport à 2022 qui est justifier par le lancement de nouveaux projets stratégiques (projet antifraude, tactique ,sécurité) ;
- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation pour 5 437 Mdh soit une hausse de plus de 100% par rapport à 2022 suite aux travaux de réaménagement du siège de Wafasalaf accompagnant les nouvelles réorganisations hiérarchiques ;
- Les immobilisations en R&D pour 2 117Mdh soit une hausse de plus de 100% par rapport à 2022 suite à un nouvel investissement sur l'outil EKIP 360 ;
- Le matériel informatique et télécom pour 2 894 Mdh soit une hausse de 31,41% par rapport à 2022 due au renouvellement des outils de travail lancé début 2023.

Revue Analytique 2022-2021 :

Au titre de l'exercice 2022, les investissements réalisés se sont établis à 33 193 Mdh, en baisse de 53,3% par rapport à 2021.

Sur la période, les investissements ont concerné essentiellement :

- Les immobilisations incorporelles d'exploitation pour 26 314 Mdh soit une évolution de 34,7% par rapport à 2021 ;
- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation pour 2 377 Mdh soit une baisse de 28,7% par rapport à 2021 ;
- Les immobilisations en R&D pour 626 Mdh soit une baisse de 62,8% par rapport à 2021 ;
- le matériel informatique et télécom pour 2 202 Mdh soit une hausse de 45,2% par rapport à 2020.

VII.2. RESSOURCES MATERIELLES

Wafasalaf dispose d'un système d'information totalement intégré qui prend en charge toute la chaîne de valeur (avant-vente, montage des dossiers de crédit, SAV, gestion des prélèvements, recouvrement, contentieux, comptabilité client).

Pour la gestion de son réseau de partenaires et de ses apporteurs d'affaires (magasins d'électroménager, grandes surfaces, concessions automobiles et banques dans le cadre de la gestion pour compte), Wafasalaf a équipé l'ensemble de ces points de vente d'une solution Extranet leur permettant une connexion en temps réel aux plateformes de suivi des autorisations et d'acceptations des dossiers de crédit.

Pour une meilleure gestion de la relation client, Wafasalaf s'est doté d'un CRM fonctionnant en interaction avec les autres plateformes applicatives.

Pour sa sécurité, Wafasalaf dispose d'un plan de secours informatique (PSI) et plan de continuité d'activité (PCA) déjà déployés.

Pour accompagner son développement, Wafasalaf a mis en place un ambitieux plan Projet Moyen Terme qui vise en priorité à :

- renforcer la compétitivité et assurer la pérennité de l'entreprise par une transformation digitale en profondeur ;
- le développement des services métiers à forte valeur ajoutée pour le client ;
- renforcer et unifier les canaux de distribution (Internet, mobile...).

Pour ce PMT, Wafasalaf a un taux d'avancement satisfaisant, et a déjà déployé une nouvelle version de son site wafasalaf.ma.

Principaux chantiers réalisés durant l'exercice 2023 :

- Upgrade de la plateforme d'antivirus Symantec sur l'ensemble des machines et poste de travail Wafasalaf ;
- Doter Wafasalaf d'un relais de messagerie sécurisé et performant permettant de définir des règles de sécurité (Règles de confidentialité et politique de sécurité en fonction des différentes catégories d'utilisateurs du relais), Protéger les données, Détecter le spam, les attaques par déni de service et d'autres menaces de messagerie entrantes...
- Mise en place d'une solution d'authentification forte permettant à tous les collaborateurs Wafasalaf d'accéder au réseau interne et externe de manière sécurisé et contrôlé ;
- Mise en place du projet capital client qui a pour objectif d'approfondir la connaissance client et également de se doter de la capacité de transformer cette connaissance en actions marketing automatisées pertinentes, opportunes et cohérentes à travers l'ensemble des canaux ;
- Mettre en service le projet EM (Equipements des ménages) digital qui permet d'offrir un parcours client fluide et full digital à travers une signature électronique, solution OCR et une application installée sur des tablettes au niveau des stands EM (Equipements des ménages) ;
- Mise en place d'une stratégie permettant de s'ouvrir à différents acteurs bancaires et non bancaires pour améliorer leurs offres clients et maximiser l'efficacité opérationnelle ;
- Mise en place d'un système de gestion et de notification des mains levées ;
- Mise en place d'une application BI sous Qlik Sense permettant le suivi et l'analyse de performance RH ;

Principaux chantiers réalisés durant l'exercice 2024 :

- 2024 a connu une dynamique commerciale soutenue, résultant des effets positifs de la nouvelle organisation commerciale ainsi que de la concrétisation des projets en gestation.
- En effet, une réorganisation a été faite le 1er mars 2024 dont le rationnel est d'améliorer la productivité et la spécialisation de l'effectif, marquée par :

- La séparation des métiers au niveau du réseau commercial avec des équipes dédiées au développement commerciale, au traitement ou à l'acceptation ;
 - La création de nouvelles entités en central « normes et méthode » et « Animation et soutien commercial » pour accompagner le réseau commercial sur les différents métiers et produits
- Mise en place des processus et technologies d'automatisation des déploiements, des mises à jour de version et tests en continu, et d'une plateforme collaborative (Devops)
 - Mise à niveau de l'usine de développement (UDD) et de déploiement des APIs
 - Déploiement du projet de modernisation et de sécurisation des agences
 - Mise à niveau et sécurisation des services d'annuaire Active Directory pour les systèmes d'exploitation Windows.

PARTIE III. SITUATION FINANCIERE DE WAFASALAF

I. INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDES SELECTIONNES

Les principaux indicateurs du compte de produits et charges de Wafasalaf sur la période sous revue se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Produit Net Bancaire	1 157 584	1 183 141	1 217 130	2,21%	2,87%	586 169	619 935	5,76%
Résultat Brut d'exploitation	746 655	774 224	775 035	3,69%	0,10%	383 901	405 558	5,64%
Résultat Net Part du Groupe	333 926	378 005	307 333	13,20%	-18,70%	147 464	147 890	0,29%

Source : Wafasalaf

Au titre de l'exercice 2022 :

- La progression du PNB de +2,2% (un montant de +25,5MDH) comparé à fin 2021 à la suite de l'augmentation de la marge nette de 3,6 MDH, la progression de la marge d'assurance +9 MDH et la croissance de la commission des autres activités de +26,8 MDH soit +14% ;
- Le RBE a évolué sur la même période de 3,69% pour s'établir à 774 224 Kdh, Cette évolution tient notamment à la bonne performance enregistrée au niveau du PNB (un montant de +25,5MDH) et à la bonne maîtrise des charges d'exploitation qui a évolué que de 1,2%.
- Une bonne performance enregistré en 2022 du résultat qui évolue de 44,1mdh par rapport à N-1, qui est portée par la bonne tenue du PNB qui progresse de 2,2% sous l'effet de l'augmentation des produits financiers (+11MDH) et l'optimisation de la charge financière (-8 MDH) et principalement à la baisse de la charge du risque de 67,5 MDH soit 31,8% par rapport a 2021 grâce notamment aux bonnes performances des équipes de recouvrements et à la reprise de la totalité de la Provision COVID en 2022 pour un montant de 99,7 MDH.

Au titre de l'exercice 2023 :

- Le PNB a progressé de 2,8% pour atteindre 1 217 130 Kdh à la fin de 2023, grâce à une gestion efficace des charges. Cette amélioration s'est traduite par une augmentation de la marge sur commission de plus de 100%, passant de 17 818 Kdh en 2023 à -5 766 Kdh en 2022.
- Le résultat brut d'exploitation consolidé a enregistré une légère augmentation de 0,10% sur la période considérée, atteignant 775 035 Kdh en 2023 par rapport à 774 224 Kdh en 2022. Cette quasi-stagnation est attribuable à la bonne performance du PNB, malgré l'augmentation notable des charges générales d'exploitation, qui ont augmenté de 7,59% pour passer de 356 722 Kdh en 2022 à 383 794 Kdh en 2023. De plus, les dotations aux amortissements ont également connu une hausse de 11,70%, s'élevant à 58 301 Kdh.
- L'entreprise a enregistré une baisse de 18,70%, de son résultat net consolidé passant de 378 005 Kdh à 307 333 Kdh. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse du résultat d'exploitation de 19,23%, qui est passé de 629 550 Kdh en 2022 à 508 473 Kdh en 2023. Cette diminution du résultat d'exploitation est influencée par une hausse notable de 84,25% du coût du risque, atteignant 266 562 Kdh en 2023 par rapport à 144 674 Kdh en 2022.

Au titre du premier semestre 2024 :

- Au titre du 1er semestre 2024, le produit net bancaire a affiché une hausse de 5,76% par rapport au 1 er semestre 2023, pour s'établir à 619 935 Kdh contre 586 169 Kdh au 1 er semestre 2023. Cette évolution est liée à la hausse de 4,11% de la marge nette d'intérêts passant 422 444 Kdh à 439 799 Kdh au 1^{er} semestre 2024 et la hausse de plus 100% de la marge sur commission reflète l'amélioration de l'activité de Wafasalaf et démontre une hausse des volumes en termes de crédits accordés par Wafasalaf aux consommateurs ;
- En S1 2024, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 5,64%, atteignant 405 558 Kdh contre 383 901 Kdh en S1 2023. La hausse du résultat brut d'exploitation s'explique par l'augmentation

du PNB de 33 Mdh contre une augmentation des charges d'exploitations de 9,7 Mdh et les dotations d'amortissement des immobilisations corporelles & incorporelles de 2,4 Mdh.

- En juin 2024, le résultat net consolidé s'établit à 147 890 Kdh contre 147 464 Kdh, en S1 2023 en légère hausse sur l'exercice, qui s'explique par le fait que l'impôt sur les résultats ainsi que les résultats de base et dilué par action reste très peu changé de la même manière. Cette hausse est principalement due à la hausse du RBE de 5,64% entre le S1 2023 et le S1 2024.

Les principaux indicateurs bilantiels de Wafasalaf se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Total Crédits	15 491 229	16 133 262	17 031 552	4,14%	5,57%	18 163 670	6,65%
Total Dépôts	3 069 252	3 269 655	3 523 254	6,53%	7,76%	3 904 828	10,83%

Source : Wafasalaf

Au titre de l'exercice 2022 :

- Le total crédit a augmenté de 4,1% qui s'explique par la hausse des créances sur les établissements de crédit de 3,5% ;
- Le total dépôt a augmenté de 6,53% pour s'établir à 3 269 655 Kdh en 2022.

Au titre de l'exercice 2023 :

- Le total crédit a augmenté de 5,57% soit 17 031 552 kdh qui s'explique par la hausse des créances sur les établissements de crédit ;
- Le total dépôt a augmenté de 7,76% pour s'établir à 3 523 254 Kdh en 2023.

Au titre du S1 2024 :

- Le total crédit a augmenté de 6,65% soit 18 163 670 kdh qui s'explique par la hausse des créances sur les établissements de crédit ;
- Le total dépôt a augmenté de 10,83% pour s'établir à 3 904 828 Kdh en S1 2024.

RAPPORT GENERAL DES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau **trecorerie pour** l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KDH 2 498 456 dont un bénéfice net de KDH 263 306 .

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société WAFASALAF S.A conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état des provisions B14 qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet la société.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle et des immobilisations données en LOA

Description du point clé de l'audit

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Wafasalaf à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafasalaf constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES »,

Au 31 décembre 2023, les créances à la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à MMAD 9 740 et MMAD 7 296. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 2 166.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l’ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la Gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 18 avril 2024

Les commissaires aux comptes

ERNEST & YOUNG

Abdeslman BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORTON

Faïcal MEKOUAR

Associé

RAPPORT GENERAL DES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE

DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Exercice du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KDH 2.284.068 dont un bénéfice net de KDH 332.914.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société WAFASALAF S.A conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ET DES IMMOBILISATION DONNEES EN LOA

Description du point clé de l'audit

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Wafasalaf à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafasalaf constitue des provisions destinées à couvrir ce risque .

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES ».

Au 31 décembre 2022, les créances à la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à MMAD 9.421 et MMAD 6.502. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 2.045.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la Gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Casablanca, le 28 février 2023

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

RAPPORT GENERAL DES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KDH 2.250.958 dont un bénéfice net de KDH 301.291. Ces états ont été arrêtés par le directoire en date du 10 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société WAFASALAF S.A conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle et des immobilisations données: en LOA

Description du point clé de l'audit

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Wafasalaf à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafasalaf constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 191G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib historiquement appliquées, Wafasalaf a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état «PRINCIPALES METHODES D'ÉVALUATION APPLIQUEES» et l'état «PROVISIONS» de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2021, les créances à la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à MMAD 9 388 et MMAD 6 107. Le montant total des provisions constituées selon les règles de

la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 1 885. Celui relatif à la provision constituée relative aux impacts de la crise Covid-19 s'élève à MMAD106.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid19 ,
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ET1C, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la Gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice du 1er janvier au 31 decembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KDH 1 778 808, dont un bénéfice net consolidé de KDH 307 333.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe WAFASALAF au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet WAFASALAF S.A.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été

traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci. et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Description du point clé de l'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe

WAFASALAF à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment du bucket,

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et méthodes de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, le montant brut des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 19 152 ; le montant total des dépréciations s'élève à MMAD 2 287.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe WAFASALAF, et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- Étudié la conformité à la norme IERS 9 mise en œuvre
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité, Vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- Apprécié le bien fondé des hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IERS ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 18 avril 2024

Les commissaires aux comptes

ERNEST & YOUNG

Abdeslman BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïcal MEKOUAR
Associé

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KDH 1.770.332, dont un bénéfice net consolidé de KDH 378.005.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe WAFASALAF au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Description du point clé de l'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe WAFASALAF à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la Direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket, Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 17.875 ; le montant total des dépréciations s'élève à MMAD 2.173.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe WAFASALAF, et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- Étudié la conformité à la norme IFRS 9 mise en œuvre,
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- Vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- Apprécié le bien fondé des hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états sont préparés en appliquant pour la première fois les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS applicables au 31 décembre 2021, tels que décrits dans les notes annexes. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2020 retraitées selon les mêmes règles. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KDH 1.693.525, dont un bénéfice net consolidé de KDH 333.926. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 10 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe WAFASALAF au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Description du point clé de l'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe WAFASALAF à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 — Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la Direction, notamment pour :

- déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3, - estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 17.246 ; le montant total des dépréciations s'élève à MMAD 2.171.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe WAFASALAF, et testé les contrôle clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- Etudié la conformité de la norme IFRS 9 mise en œuvre,
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- Vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- Apprécié le bien fondé des hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DE LA SOCIETE WAFASALAF,
AU 30 JUIN 2024 (COMPTES SOCIAUX)**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société WAFASALAF comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2.459.806 dont un bénéfice net de KMAD 178.676 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF établis au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état des provisions B14 qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet la société.

Casablanca, le 27 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars
Taha FERDAOUS
Associé

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DE LA SOCIETE WAFASALAF,
AU 30 JUIN 2023 (COMPTES SOCIAUX)**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société WAFASALAF comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 2.139.666 KDH dont un bénéfice net de 154.982 KDH relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF établis au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état des provisions B14 qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet la société.

Casablanca, le 26 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Faïçal, Mekouar
Associé

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société WAFASALAF et sa filiale THEMIS COURTAGE (Groupe WAFASALAF) comprenant le bilan et le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.693.722 dont un bénéfice net de KMAD 147.890.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe WAFASALAF arrêtés au 30 juin 2024, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet WAFASALAF S.A.

Casablanca, le 27 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars
Taha FERDAOUS
Associé

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société WAFASALAF et sa filiale THEMIS COURTAGE (Groupe WAFASALAF) comprenant le bilan et le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.617.636 dont un bénéfice net de KMAD 147.464.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe WAFASALAF arrêtés au 30 juin 2023, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet WAFASALAF S.A.

Casablanca, le 27 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC Grant THORTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES IFRS 2021 – S1 2024

II.1. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT IFRS (2021-S1 2024)

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
+ Intérêts et produits assimilés	1 256 959	1 263 783	1 307 243	0,54%	3,44%	638 208	694 538	8,83%
- Intérêts et charges assimilées	-396 408	-406 027	-449 249	2,43%	10,65%	-215 764	-254 739	18,06%
Marge D'intérêt	860 551	857 756	857 994	-0,32%	0,03%	422 444	439 799	4,11%
+ Commissions (produits)	27 960	26 117	27 236	-6,59%	4,28%	13 616	5 190	-61,88%
- Commissions (charges)	-24 726	-31 883	-9 417	28,90%	-70,46%	-14 935	-4 317	-71,09%
Marge Sur Commissions	3 235	-5 766	17 818	>-100%	>100%	-1 319	873	>-100%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	932	572	3 417	-38,59%	>100%	738	425	-42,41%
+/- Gains ou pertes nets des instruments mesurés à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	-	-	0	0	-
+ Produits des autres activités	292 867	330 579	337 901	12,88%	2,21%	164 307	178 838	8,84%
- Charges des autres activités	0	0	0	-	-	0		-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 157 584	1 183 141	1 217 130	2,20%	2,87%	586 169	619 935	5,76%
- Charges générales d'exploitation	-362 933	-356 722	-383 794	1,71%	7,59%	-174 171	-183 847	5,56%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-47 997	-52 195	-58 301	8,75%	11,70%	-28 098	-30 529	8,65%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	746 655	774 224	775 035	3,69%	0,10%	383 901	405 558	5,64%
-Coût du risque	-212 126	-144 674	-266 562	-31,80%	84,25%	-134 704	-153 700	14,10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	534 528	629 550	508 473	17,78%	-19,23%	249 197	251 858	1,07%
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	0	0	-
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	26 456	-1 091	-1 203	>-100%	10%	0	-2500	>-100%
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	-	-	0	0	-
RESULTAT AVANT IMPÔT	560 984	628 459	507 270	12,03%	-19,28%	249 197	249 358	0,06%
- Impôt sur les résultats	-227 058	-250 454	-199 936	10,30%	-20,17%	-101 733	-101 468	-0,26%

+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT NET	333 926	378 005	307 333	13,20%	-18,70%	147 464	147 890	0,29%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	333 926	378 005	307 333	13,20%	-18,70%	147 464	147 890	0,29%
Résultat de base par action (en dirhams)	295	334	271	13,22%	-18,86%	130	131	0,77%
Résultat dilué par action (en dirhams)	295	334	271	13,22%	-18,86%	130	131	0,77%

Source : Wafasalaf

II.1.1 Produit net bancaire

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
+ Intérêts et produits assimilés	1 256 959	1 263 783	1 307 243	0,54%	3,44%	638 208	694 538	8,83%
- Intérêts et charges assimilées	-396 408	-406 027	-449 249	2,43%	10,65%	-215 764	-254 739	18,06%
MARGE D'INTERET	860 551	857 756	857 994	-0,32%	0,03%	422 444	439 799	4,11%
+ Commissions (produits)	27 960	26 117	27 236	-6,59%	4,28%	13 616	5 190	-61,88%
- Commissions (charges)	-24 726	-31 883	-9 417	28,90%	-70,42%	-14 935	-4 317	-71,09%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 235	-5 766	17 818	>-100%	>100%	-1 319	873	>100%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	932	572	3 417	-38,59%	>100%	738	425	-42,41%
+/- Gains ou pertes nets des instruments mesurés à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	-	-	0	0	-
+ Produits des autres activités	292 867	330 579	337 901	12,88%	2,21%	164 307	178 838	8,84%
- Charges des autres activités	0	0	0	-	-	0	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 157 584	1 183 141	1 217 130	2,20%	2,87%	586 169	619 935	5,76%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2023 – S1 2024

Au titre du 1er semestre 2024, le produit net bancaire a affiché une hausse de 5,76% par rapport au 1^{er} semestre 2023, pour s'établir à 620 Mdh contre 586 Mdh au 1^{er} semestre 2023. Cette évolution est liée à la hausse de 4,11% de la marge nette d'intérêts passant 422 444 Kdh à 439 799 Kdh au 1^{er} semestre 2024 et la hausse de plus 100% de la marge sur commission.

Cette croissance est principalement due à :

- La Hausse des intérêts et produits assimilés de 8,83% passant de 638 208 Kdh au S1 2023 à 694 538 Kdh au S1 2024 ;
- La hausse de 18,06% des charges d'intérêts sur la période sous l'effet de la hausse de l'encours moyen de refinancement qui représente la moyenne des dettes contractées auprès des banques et du marché obligataire sur la période, ainsi qu'une hausse des taux appliqués sur ces financements ;
- la hausse de plus 100% de la marge sur commission ;
- La hausse de 8,84% des produits des autres activités soit 178 838 Kdh en S1 2024 s'explique par la nature des autres activités de Wafasalaf qui est principalement la gestion pour compte.

A noter que la hausse du PNB est aussi liée à un effet de tarification à la hausse et la hausse des autres activités sous l'effet de la hausse de la marge d'assurance et de la facturation des prestations de la GPC.

Revue analytique 2022-2023

Au titre de l'exercice 2023, le produit net bancaire a enregistré une augmentation de 2,87% par rapport à l'année précédente, atteignant 1 217,1 Mdh contre 1 183,1 Mdh en 2022. Cette croissance est principalement due à :

- La hausse des intérêts et produits assimilés de 3,44% passant de 1 263 783 Kdh en 2023 à 1 307 243 Kdh en 2023 suite à la performance du revenu LOA de +25,6% et de prêt personnel +10,4% ;
- La hausse de 10,65% des charges d'intérêts sur la période sous l'effet de l'encours moyen de refinancement et la hausse du taux de refinancement. Cette hausse est expliquée par l'évolution de 3,39% des dettes envers les établissements de crédit et les titres de créance émis ;
- La baisse des commissions charges de 70,42%, passant de 31 883 Kdh en 2023 à 9 417 Kdh 2022 ;
- La hausse de plus de 100% des gains nets sur instruments financiers soit 572 Kdh en 2022 contre 3 417 kdh en 2023 s'explique par la hausse du rendement global des titres de placements ;
- La hausse de 2,21% des produits des autres activités soit 337 901 Kdh en 2023 contre 350 579 Kdh en 2022 s'explique par la nature des autres activités de Wafasalaf qui est principalement la gestion pour compte.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, le produit net bancaire a affiché une hausse de 2,2% par rapport à 2021, pour s'établir à 1 183,1 Mdh en 2022 contre 1 157,6 Mdh en 2021. Cette évolution est liée principalement à :

- La hausse des intérêts et produits assimilés de 0,54% ;
- La hausse de 12,9% des produits des autres activités ;
- La baisse de plus de 100% de la marge sur commission est due à la deuxième opération de titrisation de 750 Mdh intervenue en juillet 2021 ;
- La hausse de 2,43% des charges d'intérêts sur la période est due au remplacement des CMT par des BSF suite au taux bas sur le marché secondaire.

II.1.2 Marge d'intérêts

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23/S1 24
--------	------	------	------	------------	------------	------------	------------	---------------------

Sur opérations avec les établissements de crédits	98	143	153	46,34%	6,99%	75	225	>100,0%
Sur opérations avec la clientèle	1 102 332	1 028 788	1 018 320	-6,67%	-1,02%	516 531	521 945	1,05%
Intérêts courus et échus sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de crédit-bail	144 111	190 417	263 244	32,13%	38,25%	108 398	161 218	48,73%
Autres intérêts et produits assimilés	10 418	44 435	25 526	>100%	-42,55%	13 204	11 150	-15,56%
Produits d'intérêt (1)	1 256 959	1 263 783	1 307 243	0,54%	3,44%	638 208	694 538	8,83%
Sur opérations avec les établissements de crédits	139 529	130 971	192 670	-6,13%	47,11%	92 494	101 198	9,41%
Sur opérations avec la clientèle	81 864	99 319	92 663	21,32%	-6,70%	47 624	1 501	-96,85%
Sur dettes représentées par titres	175 016	175 737	163 916	0,41%	-6,73%	75 646	152 040	>100%
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres intérêts et charges assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêt (2)	396 408	406 027	449 249	2,43%	10,65%	215 764	254 739	18,06%
Marge d'intérêts	860 551	857 756	857 994	-0,32%	0,03%	422 444	439 799	4,11%
Taux de marge (2)/(1)	31,54%	32,13%	34,37%	0,59 pt	2,24 pt	33,81%	36,68%	8,48%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2023-S1 2024

Au titre de l'exercice du S1 2024, la marge d'intérêts consolidée affiche un résultat à la hausse de 4,11% par rapport au S1 2023, pour s'établir à 439 799 Kdh contre 422 444 Kdh en S1 2023. Cette variation est liée principalement à :

- La hausse des opérations de crédit-bail qui affichent une hausse de 48,73% est due essentiellement à la hausse de la production de LOA ;
- La baisse de 15,56% des autres intérêts et produits assimilés est due à la baisse des produits de titrisation suite à la liquidation d'un fonds dédié en 2022 ;
- La hausse des charges d'intérêts de 18,06 % s'explique principalement par la hausse des émissions de bons de sociétés de financement ainsi que l'émission obligataire réalisée en S2 2023 qui s'est traduite par une hausse de plus 100% des charges d'intérêts sur les dettes représentées par des titres.
- La hausse de 9,41% des opérations avec les établissements de crédits est expliqué par l'évolution à la hausse de l'encours de refinancement.

Revue analytique 2022-2023

Au titre de l'exercice 2023, la marge d'intérêts consolidée affiche un résultat quasi-stable avec une hausse de 0,03% par rapport au 2022, pour s'établir à 857 994 Mdh contre 857 756 Mdh en 2022. Cette variation est liée principalement à :

- la baisse de 42,55% des autres intérêts et produits assimilés est due à la baisse de la part des produits de titrisation suite à la liquidation d'un fonds dédié en décembre 2022 ;
- La hausse des charges d'intérêt de 10,65% est expliqué par la hausse des émissions des bons de sociétés de financement et de l'émission obligataire en 2023 ;

- la hausse de 47,11% des opérations avec les établissements de crédits est expliqué par la hausse des dettes envers les établissements de crédits et les TCN qui ont fait augmenter la charge financière ;
- La baisse de 6,73% des dettes représentées par des titres.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les produits d'intérêts et charges d'intérêts (marge d'intérêts) consolidés ont affiché une baisse de 0,32% par rapport à 2021, pour s'établir à 857,8 Mdh en 2022 contre 860,5 Mdh en 2021. Cette évolution est liée principalement à :

- la baisse de 6,13% des charges sur opérations avec les établissements de crédits ;
- la hausse de 21,32% des charges sur commissions sur opérations avec la clientèle ;
- La hausse des opérations sur crédit-bail de 32,1% est due à l'augmentation de la production LOA ;
- La hausse de plus de 100% des autres intérêts et produits assimilés est due à la deuxième opération de titrisation de 750 Mdh intervenue en juillet 2021 ;
- La hausse de 2,43% des charges d'intérêts sur la période est due au remplacement des CMT par des BSF à la suite du taux bas sur le marché secondaire.

II.1.3 Produits nets des commissions

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23/S1 24
Commissions nettes sur opérations	3 235	-5 765	17 818	>100%	>100%	- 1 319	873	>100%
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	NA	NA	-	-	NA
Sur opérations avec la clientèle	13 204	20 326	17 818	21,54%	-12,34%	8 427	873	-89,64%
Autres	-9 970	-26 091	-	-13,85%	NA	- 9 746	-	NA
Prestation de services bancaires et financiers	0	0	0	NA	NA	0	0	NA
sur opération de paiement	0	0	0	NA	NA	0	0	NA
sur opération de change	0	0	0	NA	NA	0	0	NA
Autres	0	0	0	NA	NA	0	0	NA
Produits nets des commissions	3 235	-5 765	17 818	>-100%	>100%	- 1319	873	>100%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2023-S1 2024

La hausse des produits net du commissions et due à l'augmentation des commissions nettes sur opération qui affiche une hausse de plus de 100%

À fin S1 2024, la marge sur commission consolidée s'est établie à 873 Kdh, comparée à - 1319 Kdh en S1 2023. Cette variation significative est principalement attribuable à l'absence des autres commissions nettes sur opérations. Cette absence des autres commissions nettes sur opérations fait suite à un reclassement en 2023 des commissions relatives aux recouvrements des impayés et des créances en souffrances qui ont été reclassés vers le cout du risque.

Revue analytique 2022-2023

La hausse des produits net du commissions et due à l'augmentation des commissions nettes sur opération qui affiche une hausse de plus de 100%.

À fin 2023, la marge sur commission consolidée s'est établie à 17 818 Kdh, comparée à -5 765 Kdh en 2022. Cette variation significative est principalement attribuable à l'évolution positive des « autres » commissions nettes sur opérations.

En effet, l'absence du poste « autres » reprenant les commissions recouvrement a contribué à générer cette variation, expliquée par un reclassement en 2023 des commissions relatives aux recouvrements des impayés et des créance en souffrances vers le cout du risque.

La hausse des produits net du commissions et due aux commissions des apporteurs d'affaires qui ont été reclassées vers "les intérêts et charges assimilés". En effet, les commissions versées aux apporteurs d'affaires ont été assimilées à des charges d'intérêts.

Revue analytique 2021-2022

A fin 2022, la marge sur commission consolidé, tirée principalement par l'évolution des autres commission nettes sur opérations, s'est établi à -5 765 Kdh contre 3 235 Kdh en 2021. La baisse des produits net du commissions et due à l'augmentation des commissions liée à la production et les vacations bancaires après la reprise totale de l'activité ainsi que sous l'effet d'un reclassement de certains frais liés à la réalisation du PNB opéré en 2022 et également de la baisse des produits de recouvrement.

II.1.4 Résultat des autres activités

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Produits de la promotion immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location avec option d'achat	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-

Autres produits nets de l'activité d'assurances	78 198	87 099	95 626	11,38%	9,79%	46 477	51 214	10,19%
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits (charges) nets	214 668	243 479	236 110	13,42%	-3,03%	117 829	127 624	8,31%
Produits et charges nets des autres activités	292 866	330 579	331 736	12,88%	0,35%	164 307	178 838	8,84%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2023-S1 2024

Les produits et charges nets des autres activités ont atteint 178 838 Kdh au S1 2024 contre 164 307 Kdh en S1 2023 soit une évolution de 8,84% sur la période. Cette augmentation est due à la hausse des autres produits nets de l'activité d'assurance de 10,19% passant de 46 477 Kdh en S1 2023 à 51 214 Kdh au S1 2024. Cette hausse est due à l'amélioration de l'activité de Wafasalaf dans sa capacité à accorder des crédits.

Revue analytique 2022-2023

Les produits et charges nets des autres activités ont atteint 331 736 Kdh au 2023 contre 330 579 Kdh en 2022 soit une évolution de 0,35% sur la période. Cette augmentation est due à la hausse des autres produits nets de l'activité d'assurance de 9,79% passant de 87 099 Kdh en 2022 à 95 626 Kdh en 2023. En effet, l'évolution de la production de Wafasalaf génère automatiquement l'augmentation des marges d'assurances due à la hausse des crédits accordés.

Revue analytique 2021-2022

Les produits et charges nets des autres activités ont atteint 330 578 Kdh en 2022 contre 292 866 Kdh en 2021 soit une évolution de 12,88% sur la période 2021-2022. Cette augmentation est due à la forte progression de la marge d'assurance de 13,42% sur la période étudiée. Cette hausse est due à l'augmentation de l'encours des primes d'assurance IAD (Invalidité Absolue et Définitive) et de la révision à la hausse du taux de marge.

II.1.5 Charges générales d'exploitation

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Charges de personnel	220 740	225 721	246 881	2,26%	9,37%	117 986	129 975	10,16%
Impôts et taxes	9 670	9 670	11 169	0,00%	15,50%	4 804	5 571	15,97%
Services extérieurs et autres charges	132 523	121 332	125 744	-8,44%	3,64%	51 381	48 300	-6,00%
Charges générales d'exploitation	362 933	356 722	383 794	-1,71%	7,59%	174 171	183 847	5,56%
Coefficient d'exploitation	30,75%	30,15%	31,53%	-0,60 pts	1,38 pts	34,50%	29,66%	-4,84pts

Source : Wafasalaf

*Coefficient d'exploitation = charges générales d'exploitation/PNB

Revue analytique S1 2023-S1 2024

Les charges générales d'exploitation consolidées ont enregistré une hausse de 5,56% pour s'établir à 183 847 Kdh contre 174 171 Kdh en S1 2023, est due à :

- une augmentation de 15,97% des impôts et taxes s'explique par la hausse de la taxe professionnelle en 2024, accompagnée par une hausse de 10,16% des charges de personnel ;
- L'évolution des Services extérieurs et autres charges à fin juin 2024 s'explique par le reclassement de 3,5 Mdh des frais de déplacements fixe vers la charge du personnel.

Le coefficient d'exploitation est passé de 34,50% à 29,66% à fin juin 2023 soit une baisse de 4,84 points sur la période qui s'explique par la hausse du PNB de 5,8%.

Revue analytique 2022-2023

Les charges générales d'exploitation consolidées ont augmenté de 7,59% en 2023, s'élevant à 383 794 Kdh par rapport à 356 722 Kdh en 2022. Cette variation est principalement attribuable à la hausse des charges de personnel de 9,37%, passant de 225 721 Kdh à 246 881 Kdh en 2023. De plus, le poste impôts a connu une évolution de 15,50%, atteignant 11 169 Kdh en 2023 contre 9 670 Kdh en 2022 due à la hausse de la taxe professionnelle. Par ailleurs, les services extérieurs et autres charges ont également augmenté de 3,64%, passant de 121 332 Kdh à 125 744 Kdh en 2023 suite à l'évolution des commissions de démarchage LOA de 33%.

Le coefficient d'exploitation est passé de 30,15% à 31,53% à 2023 soit une hausse de 1,38 points sur la période sous l'effet conjugué de la hausse du PNB de 2,87% et l'évolution plus importante des charges générales d'exploitation de 7,59%.

Revue analytique 2021-2022

Les charges générales d'exploitation consolidées ont enregistré une baisse de 1,71% pour s'établir à 356 722 Kdh contre 362 933 Kdh en 2021. Forte maîtrise des charges d'exploitation grâce à une politique d'optimisation des charges.

Le coefficient d'exploitation est passé de 30,75% à 30,15% à fin décembre 2022 soit une baisse de 0,6 points sur la période.

II.1.6 Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Produit Net Bancaire	1 157 584	1 183 141	1 217 130	2,21%	2,87%	586 169	619 935	5,76%
- Charges générales d'exploitation	-362 933	-356 722	-383 794	-1,71%	7,59%	-174 171	-183 847	5,56%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-47 997	-52 195	-58 301	8,75%	11,70%	-28 098	-30 529	8,65%
Résultat Brut D'exploitation	746 655	774 224	775 035	3,69%	0,10%	383 901	405 558	5,64%

Source : Wafasalaf

Indicateurs du Résultat Brut d'exploitation sans la contribution « Don séisme » :

En Kdh	2022	2023 incluant le don Seisme	2023 hors don séisme	Var.23 incluant don séisme / 2022	Var.23 excluant don séisme / 2022
Résultat brut d'exploitation	774 224	775 035	880 035	0,10%	13,55%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2023-S1 2024

En S1 2024, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 5,64%, atteignant 405 558 Kdh contre 383 901 Kdh en S1 2023.

La hausse du résultat brut d'exploitation s'explique par l'augmentation du PNB de 33 Mdh contre une augmentation des charges d'exploitations de 9,7 Mdh et les dotations d'amortissement des immobilisations corporelles & incorporelles de 2,4 Mdh.

La hausse des dotations d'amortissement au S1 2024 s'explique par les investissements totaux en 2024 atteignant 21 Mdh.

Revue analytique 2022- 2023

En 2023, le résultat brut d'exploitation a légèrement augmenté de 0,10%, atteignant 775 035 Kdh contre 774 224 Kdh en 2022.

Cette légère hausse s'explique principalement par une augmentation des charges générales d'exploitation de 7,59% et des dotations aux amortissements de 11,7% au cours de la période. La hausse des dotations d'amortissement à fin 2023 s'explique par les investissements en immobilisations totaux en 2023 atteignant 45 Mdh (cf. la section VII. Stratégie d'investissement et moyens techniques).

La croissance des charges d'exploitation et des amortissements a freiné l'amélioration du résultat brut d'exploitation, malgré une petite augmentation globale.

Revue analytique 2021-2022

Le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de 3,7% pour s'établir à 774 224 Kdh contre 746 655 Kdh en 2021. Cette hausse est due essentiellement à la hausse du produit net bancaire sur la période et à la hausse des charges de personnels qui ont évolué de 2,3% sur la période 2021-2022.

II.1.7 Charges du personnel

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 22/S1 23
Salaires et appointements	105 962	113 998	129 322	7,58%	13,44%	60 328	63 828	5,80%
Primes et indemnités	53 586	57 610	53 036	7,51%	-7,94%	27 446	28 238	2,89%
Charges de retraite	10 943	11 994	11 933	9,61%	-0,51%	6 027	6 442	6,89%
Charges d'assurances sociales	29 737	31 667	32 200	6,49%	1,68%	15 966	16 740	4,85%
Charges de formation	1 117	1 069	622	-4,28%	-41,84%	480	551	14,98%
Autres charges de personnel	19 394	9 382	19 768	-51,62%	>100%	7 739	14 175	83,16%
Total	220 740	225 721	246 881	2,26%	9,37%	117 986	129 975	10,16%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2023-S1 2024

Au S1 2024, les charges de personnel consolidées se sont établies à 129 975 Kdh contre 117 986 Kdh au S1 2023.

La hausse de 10,16% des charges de personnels est due essentiellement aux facteurs suivants :

- L'évolution du poste salaires et appointements de 5,80% passant de 60 328 Kdh en S1 2023 à 63 828 Kdh en S1 2024 ;
- La hausse du poste primes et indemnités de 2,89%, passant de 27 446 Kdh en S1 2023 à 28 238 Kdh en S1 2024 ;
- La hausse des charges de formation de 14,98% en juin 2024 passant de 480 Kdh à 551 Kdh en S1 2024 suite à la reprise du plan de formation qui a été suspendu en S2 2023 ;
- La hausse de 83,16% des autres charges de personnel s'explique par la constatation des charges sociales relatives à la CNSS. Une partie de ces charges ont été couverte par une PRG constituée pour couvrir des risques imprévus.

Revue analytique 2022-2023

A fin 2023, les charges de personnel consolidées se sont établies à 246 881 Kdh contre 225 721 Kdh en 2022, en hausse sur la période sous l'effet combinée de la hausse des autres charges de personnel de plus de 100%.

La variation est due essentiellement aux facteurs suivants :

- L'évolution du poste salaires et appointements de 13,44% passant de 113 998 Kdh en 2023 à 129 322 Kdh en 2022 ;
- La baisse du poste primes et indemnités de 7,94%, passant de 57 610 Kdh en 2023 à 53 036 Kdh en 2023 ;
- La baisse des charges de formation de 41,84% en 2023 qui s'explique par la suspension temporaire d'un plan de formation suite au départ du responsable développement RH et du responsable formation ;
- La hausse des autres charges de personnel de plus 100% des autres charges de personnel s'explique par la constatation des charges sociales relatives à la CNSS. Une partie de ces charges ont été couverte par une PRG constituée pour couvrir des risques imprévus.

Revue analytique 2021-2022

A fin 2022, les charges de personnel consolidées se sont établies à 225 721 Kdh contre 220 740 Kdh en 2021, en hausse sur la période sous l'effet combinée de la hausse des « salaires et appointements » et des « charges de retraite » de respectivement 7,58% et 9,61% contre une baisse du poste des autres charges de personnel sur la période de 51,62%.

La progression des charges de Personnel hors reclassement des provisions et reprises des années antérieures entre 2022 et 2021 est due à:

- La mise en conformité fiscale ;
- L'évolution de la masse salariale ;
- La progression de la Prime d'ancienneté ;
- L'augmentation de la prime d'intéressement et de la gratification.

II.1.8 Coût du risque

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
Dotations aux provisions	541 694	363 279	507 788	-32,94%	39,78%	293 427	306 730	4,53%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	399 598	363 279	506 496	-9,10%	39,42%	276 308	290 143	5,01%
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	142 097	-	1 292	-	-	17 119	16 586	-3,11%
Reprise de provisions	458 247	361 337	368 800	-21,15%	2,07%	211 279	231 976	9,80%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	348 232	361 336	366 499	3,80%	1,43%	194 161	220 259	13,44%
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	110 016	1	2 301	-100,00%	>100%	17 119	11 717	-31,56%
Variation des provisions	83 447	1 943	138 989	-97,70%	>100%	82 147	74 754	-9,00%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	153 120	161 432	144 508	5,40%	-10,48%	69 539	87 383	25,66%
Récupérations sur prêts et créances amorties	24 441	18 700	16 935	-23,50%	-9,44%	7 983	8 437	5,69%
Autres pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque	212 126	144 674	266 562	-31,80%	84,25%	134 704	153 700	14,10%

Source : Wafasalaf

Années	Coût du risque	Taux de passage en contentieux
déc.-21	1,97%	3,23%
déc.-22	1,02%	2,72%
déc -23	1,46%	2,88%
Juin - 24	1,57%	2,73%

Source : Wafasalaf

Formule du cout du risque en % : coût annualisé / encours moyen brut

Formule du taux de passage en contentieux : moyenne mensuelle des nouveaux déclassements contentieux /encours amiable

Revue analytique S1 2023-S1 2024

Au titre du S1 2024, le coût du risque consolidé s'élève à 153 700 Kdh contre 134 704 Kdh en S1 2023 soit une hausse de 14,10%.

Cette hausse s'explique par :

- Par la hausse de 4,53% des dotations aux provisions à 306 730 Kdh en S1 2024 contre 293 427 Kdh en S1 2023 due à la hausse des provisions pour dépréciation des prêts et créances de 5,01% sur la période liées à l'évolution normale de la production ;
- Par la hausse de 9,80% des reprises de provisions à 231 976 Kdh en S1 2024 contre 211 279 Kdh en S1 2023 due à la mise à jour du modèle Forward Looking qui a généré une reprise de 27 MDhs, ainsi qu'une nette amélioration de la performance du recouvrement sur le S1 2024, soit un taux d'encaissement contentieux de 1,17% contre 1,05% sur le S1 2023 et un taux moyen d'encaissement sur le volet de recouvrement à l'amiable de 5,36% contre 5,33% sur le S1 2023.

De plus, les segments concernés par la mise à jour du modèle Forward Looking regroupent les prêts personnels, les équipements des ménages, et le revolving au S1 2024 ;

- La variation des provisions pour risques passe de 74 754 Kdh en S1 2024 contre 82 147 Kdh en S1 2023 ;
- La hausse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables qui passe de 69 539Kdh en S1 2023 à 87 383Kdh en S1 2024 s'explique par les créances passées en contentieux suite à la dégradation de la situation financière de certains clients.

Revue analytique 2022-2023

Au titre de l'année 2023, le coût du risque consolidé a connu une hausse significative de plus de 84,25%, s'élevant à 266 562 Kdh par rapport à 144 674 Kdh en 2022. Cette augmentation peut être attribuée à plusieurs facteurs :

- Une augmentation de 39,78% des dotations aux provisions, atteignant 507 778 Kdh en 2023 contre 363 279 Kdh en 2022, liées à la reprise normative de la production (reprise de l'activité après l'arrêt due à la crise du COVID-19).
- Une augmentation de 2,07% des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances, passant de 361 337 Kdh en 2022 à 368 800 Kdh en 2023 suite à la reprise de l'activité de recouvrement entre 2022 et 2023.
- Une augmentation significative du poste Variation des provisions, dépassant les 100% pour passer de 1 943 Kdh en 2022 à 138 989 Kdh en 2023.
- Une hausse des provisions pour risques de plus de 100%, atteignant 2 301 Kdh en 2023 en lien avec des éléments exceptionnels en 2023 (PRG inflation) par mesure de prudence dans le contexte inflationniste qu'a connu le pays.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'année 2022, le coût du risque consolidé s'élève à 144 674 Kdh contre 212 126 Kdh en 2021 soit une baisse de 31,8%.

Cette baisse s'explique par :

- Par la baisse de 32,90% des dotations aux provisions à 363 279 Kdh en 2022 contre 541 694 Kdh en 2021 via la baisse de plus de 21,2% des reprises de provisions à 361 336 Kdh en 2022 contre 458 247 Kdh en 2021 ;
- Cela résulte d'une variation des provisions pour risques de 1 943 Kdh en 2022 contre 83 447 Kdh en 2021 ;
- La baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables qui passe de 24 441 Kdh en 2021 à 18 700 Kdh en 2022.

Présentation du coût du risque par Bucket :

En Mdh		Bucket1	Bucket2	Bucket3
	Date d'arrêt	CDR en montant	CDR en montant	CDR en montant
<i>inclus les éléments sinistre, fraude et rachat ctx*</i>	déc.-21	22	10	185
	déc.-22	4	6	57
	juin-23	7	15	61
	Déc. 23	8	2	128
	Juin 24	1	4	75

* Le cout du risque ne prend pas en compte dans le calcul par bucket les éléments suivants qui sont les pertes, les encaissements sur pertes, les charges de recouvrements, les dotations et reprises sur fraude, la reprise provision relative à l'inflation et la reprise relative à la mise à jour du forward looking

Revue analytique S1 2023 – S1 2024

Les principales variations du cout du risque par bucket s'expliquent par :

- Sur le Bucket 1, le cout du risque a baissé en raison de l'augmentation des encours sur le S1 2024 par rapport au S1 2023 expliquée par la reprise de la production au niveau de l'automobile accompagné d'une baisse au niveau des taux de provision liée à la mise à jour des paramètres du modèle Forward Looking ;
- Sur la bucket 2, une baisse des taux de provision expliquée également par l'intégration du nouveau modèle Forward Looking et la bonne performance du recouvrement amiable ;
- Sur le bucket 3, une dégradation des taux de provision à la suite de l'augmentation de l'ancienneté des créances passés en défaut durant la crise covid.

Revue analytique 2022 - 2023

En 2023, le cout du risque en pourcentage s'établit à 1,46% contre 1,02% enregistrée en 2022 expliquée principalement par la baisse des recouvrement enregistrés en 2023 lié au contexte inflationniste qui a caractérisé la période.

Les principales variations du cout du risque par Bucket qui s'explique par :

- Sur le Bucket 1 , une augmentation des encours expliquée par la reprise de la production ;
- Une baisse sur le Bucket 2 qui s'explique par la reprise à la hausse de l'activité production post-crise sanitaire (effet volume) ;
- La provision constatée sur le Bucket3, reflète un retour à un niveau normatif après des années 2020 et 2021 marquées par les dotations de l'overlay Covid et une année 2022 qui en a constaté la reprise.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'année 2022, le coût du risque consolidé s'élève à 144 674 Kdh contre 212 126 Kdh en 2021 soit une baisse de 31,8%.

Cette baisse s'explique par :

- En 2022 ,le provisionnement se renforce pour les deux Bucket 2 & 3. Au niveau du Bucket 2, le taux de couverture passe de 12,97% en 2021 à un taux de couverture de 13,44% en 2022, soit une augmentation de +4%, et au niveau du Bucket3, le même niveau d'augmentation est constaté, passant d'un taux de couverture de 72% en 2021 à un taux de 75% en 2022.
- Profitant de la stabilité post-Covid, le taux de passage en contentieux s'améliore et passe de 3,23% en 2021 à 2,72% en 2022.
- En 2022, le CDR IFRS9 s'établit à 1,02% contre 1,97% enregistrée en 2021. Il s'agit d'une baisse de -48% constatée principalement dans l'automobile profitant notamment de la reprise de l'activité économique ainsi que de la machine de recouvrement.
- Le provisionnement se renforce pour les deux Bucket 2 & 3, au niveau du bucket2, passant d'un taux de couverture de 12,97% en 2021 à un taux de couverture de 13,44% en 2022, soit une augmentation de +4%, et au niveau du Bucket3, le même niveau d'augmentation est constaté, passant d'un taux de couverture de 72% en 2021 à un taux de 75% en 2022.
- Profitant de la stabilité post-Covid, le taux de passage en contentieux s'améliore et passe de 3,23% en 2021 à 2,72% en 2022.

II.1.9 Résultat net

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2023	S1 2024	Var. S1 24/S1 23
RESULTAT AVANT IMPÔT	560 984	628 459	507 270	12,03%	-19,28%	249 197	249 358	0,06%
- Impôt sur les résultats	-227 058	-250 454	-199 936	10,30%	-20,17%	-101 733	-101 468	-0,26%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT NET	333 926	378 005	307 333	13,20%	-18,70%	147 464	147 890	0,29%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	333 926	378 005	307 333	13,20%	-18,70%	147 464	147 890	0,29%
Résultat de base par action (en dirhams)	295	334	271	13,22%	-18,86%	130	131	0,77%
Résultat dilué par action (en dirhams)	295	334	271	13,22%	-18,86%	130	131	0,77%

Source : Wafasalaf

En Kdh	2022	2023 incluant le don Séisme	2023 hors don séisme	Var.23 incluant don séisme / 2022	Var.23 excluant don séisme / 2022
Résultat net	378 005	307 333	332 896	-18,70%	-11,93%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2023 -S1 2024

En juin 2024, le résultat net consolidé s'établit à 147 890 Kdh contre 147 464 Kdh, en S1 2023 en légère hausse sur l'exercice, qui s'explique par le fait que l'impôt sur les résultats ainsi que les résultats de base et dilué par action reste très peu changé de la même manière. Cette hausse est principalement due à la hausse du RBE de 5,64% entre le S1 2023 et le S1 2024.

Revue analytique 2023 - 2022

En 2023, le résultat net consolidé a atteint 307 333 Kdh, enregistrant une baisse de 18,70% par rapport à l'année précédente où il était de 378 005 Kdh. Cette diminution est principalement due à une baisse de 19,28% du résultat avant impôt, qui est passé de 628 459 Kdh en 2022 à 507 270 Kdh en 2023. La diminution du résultat net est principalement attribuée à une baisse de 19,23% du résultat d'exploitation par rapport à l'année précédente, influencée par une augmentation du coût du risque.

Revue analytique 2021 - 2022

En 2022, le résultat net consolidé s'établit à 378 005 Kdh contre 333 926 Kdh, en 2021 en hausse de 13,2% sur l'exercice, qui s'explique par la hausse de 12,0% du Résultat avant impôt, qui passe de 560 984 Kdh en 2021 à 628 459 Kdh en 2022. Soutenu par la forte hausse du résultat d'exploitation de 17,8% ainsi que les charges financières qui ont affiché une baisse annuelle sous l'effet de la baisse des encours de financement.

II.1.10 Indicateurs de rentabilité

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/2023
Résultat Net - Part Du Groupe (1)	333 926	378 005	307 333	13,20%	-18,70%	295 780*	-3,76%
Total Bilan (2)	16 838 147	17 393 309	18 332 490	3,30%	5,40%	19 785 264	7,40%
Capitaux propres (3)	1 693 525	1 770 332	1 778 809	4,54%	0,48%	1 693 722	4,70%
ROA (1/2)	1,98%	2,17%	1,68%	0,19 pts	-0,49 pts	1,49%	-0,85pts
ROE (1/3)	19,72%	21,35%	17,28%	1,63 pts	-4,07 pts	17,46%	-0,18 pt

Source : Wafasalaf

*Résultat net part du groupe annualisé : (résultat net part du groupe * 2)

Revue analytique S1 2023 –S1 2024 :

L'exercice S1 2024 a été marqué par une hausse du total bilan de 7,40%, soit une hausse à 19 785 264 Kdh par rapport à S1 2023, et une hausse des fonds propres (4,70%) à 1 693 722 Kdh à S1 2024, combinée à une hausse du résultat net consolidé.

Ainsi, le ROE du groupe a accusé une baisse de 0,18 points pour s'établir à 17,46% au S1 2024.

Le ROA s'établit à 1,49% à fin S1 2024, en baisse de 0,85 point par rapport au S1 2023

Revue analytique 2023 – 2022 :

L'exercice 2023 a été caractérisé par une augmentation du total du bilan, enregistrant une hausse de 5,4% pour atteindre 18 333 490 Kdh par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les fonds propres ont connu une légère hausse de 0,48%, passant de 1 770 332 Kdh en 2022 à 1 778 809 Kdh en 2023. Le résultat net consolidé a enregistré une baisse notable de 18,70%, s'établissant à 307 333 Kdh pour l'exercice 2023.

Ainsi, le ROE du groupe a accusé une baisse de 4,07 points pour s'établir à 17,28% en 2023.

Le ROA s'établit à 1,68% en 2023, en baisse de 0,49 point par rapport à 2022.

Revue analytique 2022 – 2021 :

L'exercice 2022 a été marqué par une hausse du total bilan de 3,3%, soit une hausse à 17 393 309 Kdh par rapport à 2021, et une hausse des fonds propres (4,54%) à 1 770 332 Kdh à 2022, combinée à une hausse du résultat net consolidé (13,2% à 378 005 KDh).

Ainsi, le ROE du groupe a accusé une hausse de 1,63 points pour s'établir à 21,35% à 2022.

Le ROA s'établit à 2,2% à fin 2022, en hausse de 0,19 point par rapport à 2022.

II.2. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS

II.2.1 Actif du bilan

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	45 959	47 350	1 113	3,03%	-97,65%	2 035	82,90%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	151	151	151	-0,05%	0,00%	74 764	>100%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-
Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	38 801	26 301	26 301	-32,22%	0,00%	26 301	0,00%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	416 536	431 300	166 590	3,54%	-61,37%	71 897	-56,84%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	15 074 693	15 701 962	16 864 962	4,16%	7,41%	18 091 773	7,27%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement, de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	260 786	263 134	271 028	0,90%	3,00%	284 694	5,04%
Comptes de régularisation et autres actifs	577 776	512 055	577 969	-11,37%	12,87%	818 110	41,55%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	3 287	3 334	3 422	1,42%	2,64%	3 699	8,10%
Immobilisations corporelles	201 370	179 613	178 398	-10,80%	-0,68%	168 831	-5,36%
Immobilisations incorporelles	218 790	228 110	242 556	4,26%	6,33%	243 160	0,25%
Autre actifs	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-

TOTAL ACTIF	16 838 147	17 393 309	18 332 490	3,30%	5,40%	19 785 264	7,92%
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------	--------------	-------------------	--------------

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

L'actif consolidé est en hausse de 7,92% sur la période 2023-S1 2024 en passant de 18 332 490 Kdh en 2023 à 19 785 264 Kdh en S1 2024.

Les principaux postes qui ont connu une évolution sur l'exercice S1 2024 sont les suivants :

- Les Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux qui ont connu une hausse de 82,90% en S1 2024 soit 2 035 Kdh par rapport à 1 113 Kdh en 2023;
- Les Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti qui se sont établis à 71 897Kdh en S1 2024 soit une évolution de -56,84%
- Les comptes de régularisation et autres actifs ont augmenté de 41,55% passant de 577 969 Kdh en 2023 à 818 110 Kdh en S1 2024 ;
- La hausse actifs financiers à la juste valeur par résultat de plus de 100% s'explique par l'acquisition de titres de placement de 74 Mdh.

Revue analytique 2022-2023

L'actif consolidé est en hausse de 5,4% sur la période 2022-2023 en passant de 17 393 309 Kdh en 2022 à 18 332 490 Kdh en 2023.

Les principaux postes qui ont connu une évolution sur l'exercice 2023 sont les suivants :

- Les Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux qui ont connu une baisse de 97,65% en 2023 soit 1 113 Kdh par rapport à 47 350 Kdh en 2022;
- Les Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti qui se sont établis à 16 5864 962 Kdh en 2023 soit une évolution de 7,41%
- Les comptes de régularisation et autres actifs ont augmenté de 12,87% passant de 512 055 Kdh en 2022 à 577 969 Kdh en 2023.
- On note également une hausse des immobilisations incorporelles de 6,33% soit 242 556 Kdh en 2023 contre 228 110 Kdh en 2022.

Revue analytique 2021-2022

L'actif consolidé est en hausse sur la période 2021-2022 en passant de 16 838 147 Kdh en 2021 à 17 393 309 Kdh en 2022.Cette évolution est due essentiellement à :

- Titres au coût amorti : la baisse de ce poste de 32% est due à la liquidation du fonds 1 de la titrisation.
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti : La hausse de ce poste entre 2021 et 2022 est due à la remise d'encaissement des chèques en 12/2021 mais encaissés qu'en 01/2022.
- Prêt et créances sur la clientèle : la hausse de 0,70% est due à l'augmentation de l'encours LOA.

II.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	151	151	151	0,00%	0,00%	74 764	>100,00%
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-

Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	151	151	151	0,00%	0,00%	74 764	>100,00%
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-
Total	151	151	151	0,00%	0,00%	74 764	>100,00%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Au titre de l'exercice du premier semestre 2024, les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat ont augmenté de plus de 100%, s'établissant à 74 764 Kdh qui s'explique par l'acquisition des titres de placement de 74 Mdh en 2024.

Revue analytique 2022- 2023

Au titre de l'exercice 2023, les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat sont restés stables, s'établissant à 151 Kdh.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat restés stables, s'établissant ainsi à 151 Kdh.

II.2.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
A vue	416 536	431 300	166 590	3,54%	-61,37%	71 897	-56,84%
Comptes ordinaires	416 536	431 300	166 590	3,54%	-61,37%	71 897	-56,84%
Prêts et comptes au jour le jour							
Valeurs reçues en pension au jour le jour							
A terme	0	0	0	NA	NA	0	NA
Prêts et comptes à terme							
Prêts subordonnés et participants							
Valeurs reçues en pension à terme							
Créances rattachées							
Total Brut	416 536	431 300	166 590	3,54%	-61,37%	71 897	-56,84%
Dépréciation							
Total Net	416 536	431 300	166 590	3,54%	-61,37%	71 897	-56,84%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti sont passé de 166 590 Kdh en 2023 à 71 897 Kdh au S1 2024 soit une baisse de -56,84%. Cette baisse s'explique par des primes d'assurance relatives à l'exercice 2023 qui ont été réglées à Wafa Assurance en 2024.

Revue analytique 2022- 2023

La baisse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti sont passé de 431 300 Kdh en 2022 à 166 490 Kdh en 2023 soit une baisse de 61,37 %. Cette baisse est due au poste des comptes ordinaires passant de 431 300 Kdh à 166 590 Kdh en 2023 soit une baisse de 61,37%. La baisse des comptes ordinaires est due à la baisse des encaissements par chèques au niveau des caisses Wafasalaf. Il y a eu un décaissement plus important que d'encaissements et c'est ce qui explique cette baisse des comptes ordinaires.

Revue analytique 2021-2022

La hausse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti sont passé de 416 536 Kdh en 2021 à 431 300 Kdh en 2022 soit une hausse de 3,54%. De plus, la hausse de ce poste entre 2021 et 2022 est due à la remise d'encaissement des chèques en 12/2021 mais encaissés qu'en 01/2022.

II.2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Crédits de trésorerie							
- Comptes à vue débiteurs							
- Créances commerciales							
- Crédits à l'exportation							
Crédits à la consommation	8 931 350	9 144 786	9 480 990	2,39%	3,68%	9 951 036	4,96%
Crédits à l'équipement							
Crédits immobiliers	943	583	315	-38,13%	-45,95%	315	-0,04%
Intérêts courus à recevoir	34 760	28 060	33 117	-19,28%	18,02%	34 630	4,57%
Agios réservés	-275 392	-270 181	-248 664	-1,89%	-7,96%	-261 511	5,17%
Valeurs reçues en pension							
Créances acquises par affacturage							
Autres créances	8 553 919	8 971 545	9 886 387	4,88%	10,20%	10 715 137	8,38%
Encours bruts	17 245 581	17 874 794	19 152 145	3,65%	7,15%	20 439 607	6,72%
Dépréciations	2 170 888	2 172 831	2 287 183	0,09%	5,26%	2 347 834	2,65%
Encours nets	15 074 693	15 701 962	16 864 962	4,16%	7,41%	18 091 773	7,27%

Source : Wafasalaf

Présentation des buckets sur les prêts et créances sur la clientèle, au cout amorti :

En Kdh	Bucket 1			Bucket 2			Bucket 3		
Date d'arrêté	Encours brut	Provision	Taux de couverture	Encours brut	Provision	Taux de couverture	Encours brut	Provision	Taux de couverture
déc-21	13 444 259	163 031	1,21%	1 412 388	228 385	16,17%	2 388 933	1 779 472	74,49%
déc.-22	14 131 036	128 164	0,91%	1 252 215	214 147	17,10%	2 491 543	1 830 520	73,47%
déc-23	15 474 929	121 749	0,79%	1 113 007	172 794	15,53%	2 564 209	1 992 639	77,71%
juin-24	16 399 988	117 100	0,71%	1 393 431	164 100	11,78%	2 646 187	2 066 634	78,10%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Au premier semestre 2024, les prêts et créances sur les clientèles consolidées atteignent 18 091 773 Kdh contre 16 864 962 Kdh une année auparavant soit une évolution de 7,27%. Les principaux postes qui ont connu une nette amélioration sont les suivants :

- Une hausse de 4,96% du crédit à la consommation passant de 9 480 990 Kdh en 2023 à 9 951 036 Kdh au S1 2024 ;
- La hausse de 8,38% des autres créances à 10 715 137 Kdh s'explique par la hausse de l'encours de la LOA à travers l'augmentation de la production de ce produit.

Revue analytique 2022-2023

A fin 2023, les prêts et créances sur les clientèles consolidées atteignent 16 864 962 Kdh contre 15 701 962 Kdh auparavant soit une évolution de 7,41%. Cette baisse est due à la baisse des encaissements par chèques au niveau des caisses Wafasalaf. Les principaux postes qui ont connu une nette amélioration sont les suivants :

- Une hausse de 3,68% du crédit à la consommation passant de 9 144 786 Kdh en 2022 à 9 480 990 Kdh en 2023 soit une évolution de 3,68% ;
- La baisse de 45,95% des crédits immobiliers s'établissant à 315 Kdh contre 583 Kdh en 2022 en raison de l'amortissement des anciens prêts immobiliers et l'orientation du personnel vers Wafa Immobilier (rachat). En effet, le financement des prêts immobiliers du personnel de Wafasalaf sont octroyés par Wafa immobilier.
- Une hausse de 18,02% des intérêts courus à recevoir qui s'établissent à 33 117 Kdh en 2023 ;
- Les autres créances ont augmenté de 10,2% due essentiellement à l'évolution de l'encours LOA ;

En 2023, le bucket 1 s'élève à 15 474 Mdh contre 14 131 Mdh en 2022 soit une évolution de 9,51%. Le bucket 2 s'élève à 1 113 Mdh contre 1 252 Mdh en 2022 soit une baisse de 11,12%. Enfin le bucket 3 évolue de 2 492 Mdh en 2022 à 2 564 Mdh en 2023 soit une évolution de 2,9%.

Revue analytique 2021-2022

A fin 2022, les prêts et créances sur les clientèles consolidées atteignent 15 701 962 Kdh contre 15 074 693 Kdh une année auparavant soit une évolution de 4,16%. Les principaux postes qui ont connu une nette amélioration sont les suivants :

- Une hausse de 2,4% du crédit à la consommation passant de 8 931 350 Kdh en 2021 à 9 144 786 Kdh en 2022 soit une évolution de 2,4% ;
- La baisse de 38,1% des crédits immobiliers s'établissant à 583 Kdh en baisse par rapport 2021 ;
- Cette progression est l'effet de la reprise de l'activité et l'amélioration du risque.

En 2022, le bucket 1 s'élève à 14 131 Mdh en 2022 contre 13 444 Mdh en 2021 soit une évolution de 5,1%. Le bucket 2 s'élève à 1 252 Mdh en 2022 contre 1 412 Mdh en 2021 soit une évolution de -11,3%. Enfin le bucket 3 évolue de 2 388 Mdh en 2021 à 2 492 Mdh en 2022 soit une évolution de 4,3%.

II.2.5 Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués							
Créances fiscales	141 849	135 183	161 284	-4,70%	19,31%	324 489	>100%
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	91 693	74 723	84 494	-18,51%	13,08%	103 929	23,00%
Débiteurs Divers	181 879	103 416	118 458	-43,14%	14,55%	170 920	44,29%
Comptes de liaison							
Comptes de régularisation	147 544	159 637	195 266	8,20%	22,32%	206 993	6,01%
Opérations Diverses en instance	14 340	38 669	18 023	169,66%	-53,39%	11 168	-38,04%
Valeurs et emplois Divers	471	427	444	-9,40%	3,99%	610	37,39%
Total	577 776	512 055	577 969	-11,37%	12,87%	818 110	41,55%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Au S1 2024, les comptes de régularisation et autres actifs consolidés ont enregistré une hausse de 41,55% pour s'établir 810 110 Kdh contre 577 969 Kdh en 2023. Les principaux postes impactés sont :

- La hausse de 44,29% de débiteurs divers qui sont de 170 920 Kdh en S1 2024 contre 118 458 Kdh en 2023 ;
- La hausse de 23,00% des produits à recevoir et charges comptabilisés d'avance qui passent de 84 494 Kdh en 2023 à 103 929 Kdh au S1 2024 ;
- La hausse de plus de 100% des créances fiscales qui passent à 324 489 Kdh en juin 2024.
- La baisse des opérations diverses en instance de 38,04% soit 11 168 Kdh en S1 2024 contre 18 023 Kdh en 2023.

Revue analytique 2022- 2023

En 2023, les comptes de régularisation et autres actifs consolidés ont enregistré une hausse de 12,87% pour s'établir 577 969 Kdh contre 512 055 Kdh en 2022. Les principaux postes impactés sont :

- La hausse de 19,31% des créances fiscales qui sont de 161 284 Kdh en 2023 contre 135 183 Kdh en 2022 qui s'explique par la hausse de la TVA LOA ;
- La hausse de 14,5% des débiteurs divers qui s'explique par les factures émises sur les partenaires de Wafasalaf en attentes de règlement ;

- La hausse de 13,08% des produits à recevoir et charges comptabilisés d'avance qui passent de 74 723 Kdh en 2022 à 84 494 Kdh en 2023 ;
- La hausse de 22,32% des comptes de régularisation qui passent de 159 637 Kdh en 2022 à 195 266 Kdh en 2023 s'explique par l'augmentation des commissions à échoir des apporteurs d'affaires en 2023.
- La baisse des opérations diverses en instance de 53,39% soit 18 023 Kdh en 2023 contre 38 669 Kdh en 2023 qui s'explique par les chèques encaissés au 31/12/2023, remis et imputés en 2024.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, les comptes de régularisation et autres actifs consolidés ont enregistré une baisse de 11,37% pour s'établir 512 055 Kdh contre 577 776 Kdh en 2021. Les principaux postes impactés sont :

- La baisse de 4,7% des créances fiscales qui sont de 135 183 Kdh en 2022 contre 141 849 Kdh en 2021 ;
- La baisse de 18,5% des produits à recevoir et charges comptabilisés d'avance qui passent de 91 693 Kdh en 2021 à 74 723 Kdh en S1 2022 ;
- La baisse de 43,14% des débiteurs divers qui passent de 181 879 Kdh en 2021 à 103 416 Kdh en 2022 ;
- La hausse de 8,2% des comptes de régularisation qui passent de 147 544 Kdh en 2021 à 159 637 Kdh en 2022.

II.2.6 Immobilisations corporelles

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Terrains et constructions	25 144	25 144	25 144	0,00%	0,00%	25 144	0,00%
Matériels, outillages et matériels de transport	1 371	1 387	1 387	1,19%	0,03%	1 387	-0,03%
Mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers	312 158	318 348	327 903	1,98%	3,00%	335 660	2,37%
Autres immobilisations corporelles	1 825	1 825	1 825	0,00%	0,00%	1 825	0,00%
Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles	272 133	282 964	293 726	3,98%	3,80%	299 382	1,93%
Immobilisations en-cours	0	0	0	0,00%	0,00%		
Crédit-bail mobilier							
Amortissements pour dépréciation immobilisation en Ijara w iqtina							
Amortissements pour dépréciation							
Droits d'utilisation (IFRS 16)	133 005	115 873	115 864	-12,88%	-0,01%	104 196	-10,07%
Total	201 370	179 613	178 398	-10,80%	-0,68%	168 831	-5,36%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Au titre de l'exercice du S1 2024, les immobilisations corporelles nettes sont en baisse de 5,36% avec une valeur de 168 831Kdh contre 178 398 Kdh en 2023.

Cette variation est due notamment aux éléments suivants :

- La hausse de 2,37% des mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers qui passent de 327 903 Kdh en 2023 à 335 660 Kdh en S1 2024 ;
- La baisse de 10,07% des droits d'utilisation passant de 115 864 Kdh en 2023 à 104 196 kdh en S1 2024.

Revue analytique 2022- 2023

Au titre de l'exercice 2023, les immobilisations corporelles nettes sont en baisse de 0,68% avec une valeur de 178 398 Kdh contre 179 613 Kdh en 2022.

Cette variation est due notamment aux éléments suivants :

- La hausse de 3% des mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers qui passent de 318 348 Kdh en 2022 à 327 903 Kdh en 2023 ;
- La hausse de 3,80% des amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles passant de 282 964 Kdh en 2022 à 293 726 kdh en 2023.
- Les droits d'utilisation (IFRS 16) sont quasi-stable, passant de 115 873 Kdh en 2022 à 115 864 Kdh en 2023.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les immobilisations corporelles nettes sont en baisse de 10,80% avec une valeur de 179 613 Kdh contre 201 370 Kdh en 2021. La hausse est due notamment aux éléments suivants :

- La hausse de 1,19% du matériels, outillages et matériels de transport qui sont de 1 387 Kdh en 2022 contre 1 371 Kdh en 2021 ;
- La hausse de 2,0% des mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers qui passent de 312 158 Kdh en 2021 à 318 348 Kdh en 2022 ;
- La baisse de 12,9% des droits d'utilisation (IFRS 16) passant de 133 005 Kdh en 2021 à 115 873 Kdh en 2022.
- Cette baisse est due essentiellement à aux droits d'utilisation qui sont passé de 133 005 Kdh à 115 873 Kdh sur la période.

II.2.7 Immobilisations incorporelles

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Valeur brute	492 343	519 283	555 430	5,47%	6,96%	568 645	2,38%
Amortissement	273 553	291 173	312 874	6,44%	7,45%	325 486	4,03%
Valeur nette	218 790	228 110	242 556	4,26%	6,33%	243 160	0,25%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023 - S1 2024

Les immobilisations incorporelles nettes ont connu une légère hausse de 0,25% entre 2023 et le premier semestre 2024 passant ainsi de 242 556 Kdh à 243 160 Kdh. Cette hausse s'explique par la hausse de 2,38% de la valeur brute, et de la hausse de 4,03% des amortissements sur la même période.

Revue analytique 2022- 2023

Les immobilisations incorporelles nettes ont enregistré une augmentation de 6,33 %, atteignant 242 556 Kdh en 2023 par rapport à 228 110 Kdh au 31 décembre 2022. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de la valeur brute de 6,96 %, passant de 519 283 Kdh en 2022 à 555 430 Kdh. Malgré une hausse de l'amortissement de 7,45 %, passant de 291 173 Kdh à 312 874 Kdh.

Revue analytique 2021-2022

Les immobilisations incorporelles nettes ont enregistré une hausse de 4,26% pour atteindre 228 110 Mdh au 31 décembre 2022 contre 218 790 Kdh en 2021. L'augmentation est due à la politique de cybersécurité de Wafasalaf.

II.2.8 Passif du bilan

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							
Passifs financiers détenus à des fins de transaction							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option							
Instruments dérivés de couverture							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 615 104	4 938 268	4 890 041	36,60%	-0,98%	5 451 032	11,47%
Dettes envers la clientèle	3 069 252	3 269 655	3 523 254	6,53%	7,76%	3 904 828	10,83%
Titres de créance émis	6 247 451	5 266 355	5 660 939	-15,70%	7,49%	5 905 577	4,32%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux							
Passifs d'impôt exigible	52 180	22 459	14 928	-56,96%	-33,53%	90 033	>100%
Passifs d'impôt différé	187 080	271 628	295 532	45,19%	8,80%	303 190	2,59%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 390 168	1 276 947	1 343 192	-8,14%	5,19%	1 603 791	19,40%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés							
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance							
Provisions	77 343	71 423	68 464	-7,65%	-4,14%	70 084	2,37%
Subventions et fonds assimilés							
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	506 042	506 242	757 330	0,04%	49,60%	763 008	0,75%
Autres passifs							
Primes liés au capital							
Capitaux propres							
Capitaux propres part du groupe	1 693 525	1 770 332	1 778 808			1 693 722	-4,78%
Capital et réserves liées	113 180	113 180	113 180	0,00%	0,00%	113 180	0,00%
Réserves consolidées	1 249 432	1 283 995	1 361 128	2,77%	6,01%	1 435 484	5,46%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3 013	-4 848	-2 832	60,90%	41,58%	-2 832	-0,01%
Résultat de l'exercice	333 926	378 005	307 333	13,20%	-18,70%	147 890	-51,88%
Intérêts minoritaires							
TOTAL PASSIF	16 838 147	17 393 309	18 332 490	3,30%	5,40%	19 785 264	7,92%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Le passif consolidé est en hausse sur la période avec une valeur en juin 2024 de 19 785 265 Kdh soit une augmentation de 7,92% sur la période. La hausse du passif est due aux éléments suivants :

- La hausse de plus de 100% des passifs d'impôts exigible pour atteindre 90 033 Kdh au S1 2024;
- Une hausse de 19,40% des comptes de régularisation et autres passifs qui passent de 1 343 192 Kdh à 1 603 791 Kdh sur la période ;
- Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont quant à eux augmentées de 11,47% passant de 4 890 041 Kdh en 2023 à 5 451 032 Kdh en S1 2024
- De la même manière, les dettes envers la clientèle croient de 10,83%.

Revue analytique 2022-2023

Le passif consolidé est en hausse sur la période avec une valeur en 2023 de 18 332 490 Kdh soit une augmentation de 5,4% sur la période. La hausse du passif est due aux éléments suivants :

- Baisse de 33,53% du passif d'impôts exigible qui passe de 22 459 Kdh en 2022 à 14 928 Kdh en 2023 ;
- Une hausse de 49,6% Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie passant de 506 242 kdh à 757 330 kdh entre 2022 et 2023 ;
- La hausse de 7,76% des dettes envers la clientèle soit 3 523 254 kdh en 2023 contre 3 269 655 Kdh en 2022.
- Les réserves consolidées ont subi une hausse de 6,01% passant de 1 283 995 kdh à 1 361 128 kdh en 2023

Revue analytique 2021-2022

Le passif consolidé est en hausse sur la période 2021-2022 avec une valeur en 2022 de 17 393 309 Kdh soit une augmentation de 3,30% sur la période 2021-2022.

- Dettes envers les établissements de crédit : la hausse est due à la suite de la mobilisation des CMT et à l'augmentation des taux.
- Titres de créances émis : la baisse s'explique par le remplacement des BSF par des CMT.

II.2.9 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var.S1 24/23
Comptes ordinaires créditeurs	81 611	100 562	148 095	23,22%	47,27%	302 811	>100%
Valeurs données en pension							
- au jour le jour							
- à terme							
Emprunts de trésorerie	-	250 000	-	100%	-100%	400 000	>100%
- au jour le jour							
- à terme	-	250 000	-	100%	-100%	400 000	-
Emprunts financiers	3 500 000	4 550 000	4 700 000	30,00%	3,30%	4 700 000	0,00%
Intérêts courus à payer	33 493	37 706	41 946	12,58%	11,24%	48 221	14,96%
Autres dettes							
Total	3 615 104	4 938 268	4 890 041	36,60%	-0,98%	5 451 032	11,47%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Au S1 2024, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a connu une hausse de 11,47%, passant de 4 890 041 Kdh à 5 451 032 Kdh. Cette hausse s'explique par :

- Une hausse significative de plus de 100% des comptes ordinaires créditeurs, atteignant 302 811 Kdh en juin 2024 ;
- La hausse de 14,96% des intérêts courus à payer s'établissant à 48 221 Kdh en S1 2024 ;
- Une hausse de plus des emprunts de trésorerie s'établissant à 400 000 Kdh en S1 2024 qui s'explique par l'octroi de nouvelles lignes de crédits.

Revue analytique 2022-2023

Au 31 décembre 2023, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a légèrement baissé de 0,98%, atteignant 4 890 041 Kdh, contre 4 938 268 Kdh en 2022. Cette baisse se caractérise par les variations suivantes :

- Une hausse significative de plus de 47,27% des comptes ordinaires créditeurs, atteignant 148 095 Kdh en 2023.
- Une hausse de 3,30% des emprunts financiers, s'établissant à 4 700 000 Kdh en 2023.
- Une augmentation de 11,24% des intérêts courus à payer, s'élevant à 41 946 Kdh en 2023.

Revue analytique 2021-2022

Au 31 décembre 2022, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a connu une hausse de 36,60 %, passant de 3 615 104 Kdh à 4 938 268 Kdh.

- La hausse de plus de 23,2% des comptes ordinaires créditeurs qui se sont établis à 100 562 Kdh en 2022 ;
- La hausse de plus de 30,0% des emprunts financiers s'établissant à 4 550 000 Kdh en 2022 ;
- La hausse de 12,6% des intérêts courus à payés s'établissant à 37 706 Kdh en 2022.

Entre 2021 et 2022, la forte hausse des dettes envers les établissements de crédit remplacées par les titres de créances émis afin de diversifier et d'optimiser les ressources de refinancement.

II.2.10 Dettes envers la clientèle

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Comptes à vue créditeurs							
Comptes d'épargne							
Dépôts à terme							
Valeurs données en pension							
Autres comptes créditeurs	3 069 252	3 269 655	3 523 254	6,53%	7,76%	3 904 828	10,83%
Intérêts courus à payer							
Total	3 069 252	3 269 655	3 523 254	6,53%	7,76%	3 904 828	10,83%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

En juin 2024, le total des dépôts de la clientèle a enregistré une hausse de 10,83% pour s'établir à 3 904 828 Kdh, contre 3 523 254 Kdh en 2023, cette hausse s'explique par l'augmentation de la production de la LOA avec des dépôts de garantie contribuant à l'évolution à la hausse des dettes envers la clientèle.

Revue analytique 2022- 2023

En 2023, le total des dépôts de la clientèle a enregistré une hausse de 7,76% pour s'établir à 3 523 254 Kdh, contre 3 269 655 Kdh en 2022. La hausse des dépôts de la clientèle est due à l'évolution de la production LOA avec dépôt de garantie.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, le total des dépôts de la clientèle a enregistré une hausse de 6,53% pour s'établir à 3 269 655 Kdh, contre 3 069 252 Kdh en 2021. Cette hausse s'explique par la bonne performance de l'activité LOA sur la période.

II.2.11 Titres de créance émis

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables							
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
Bons de sociétés de financement émis	6 165 000	5 190 000	5 580 000	13,90%	7,51%	5 800 000	3,94%
Intérêts courus à payer	82 451	76 355	80 939	10,60%	6,00%	105 577	30,44%
Total	6 247 451	5 266 355	5 660 939	13,80%	7,49%	5 905 577	4,32%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

En juin 2024, les titres et créances émis se sont établis à 5 905 577 Kdh contre 5 660 939 Kdh en 2023 soit une hausse de 4,32% sur la période. Cette hausse est due aux postes suivants :

- La hausse de 30,44% des intérêts courus à payer sur la période s'établissant à 105 577 Kdh en S1 2024 contre 80 939 Kdh en 2023 ;
- Les bons de sociétés de financement sur la période s'établissent à 5 800 000 Kdh au S1 2024 contre 5 580 000 Kdh en 2023 soit une hausse de 3,94%.

Revue analytique 2022- 2023

En 2023, les titres et créances émis se sont établis à 5660 939 Kdh contre 5 266 355 Kdh en 2022 soit une hausse de 7,49% sur la période. Cette hausse est due aux postes suivants :

- La hausse de 7,51% des bons de sociétés de financement sur la période s'établissant à 5 580 000 Kdh en 2023 contre 5 190 000 Kdh en 2022 ;
- La hausse des intérêts de 6% en 2023 pour un montant de 80 939 kdh en 2023.

Revue analytique 2022-2021

En 2022, les titres et créances émis se sont établis à 5 266 355 Kdh contre 6 247 451 Kdh en 2021 soit une baisse de 15,70% sur la période. Cette baisse est due aux postes suivants :

- La baisse de 15,8% des bons de sociétés de financement sur la période s'établissant à 5 190 000 Kdh en 2022 contre 6 165 000 Kdh en 2021 ;
- La baisse des intérêts de 7,4% en 2022 pour un montant de 76 355 kdh en 2022.

II.2.12 Comptes de régularisation et autres passifs

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Opération diverses sur titres							
Sommes dues à l'Etat	235 831	201 755	201 940	-14,45%	0,09%	171 361	-15,1%
Fournisseurs avances et acomptes							
Charges à payer	537 654	520 413	267 664	-3,21%	-48,57%	259 401	-3,1%
Dividendes à payer	1 024	1 361	1 689	32,87%	24,07%	224 777	>100%
Créditeurs Divers	484 870	442 610	354 283	-8,72%	-19,96%	421 501	19,0%
Autres passifs							
Comptes de régularisation	130 790	110 808	517 618	-15,28%	>100%	526 751	1,8%
Total	1 390 168	1 276 946	1 343 192	-8,14%	5,19%	1 603 791	19,4%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Au titre du S1 2024, les comptes de régularisation et autres passifs ont connu une hausse de 19,4% pour s'établir à 1 603 791 Kdh contre 1 343 192 Kdh en 2023. Cette croissance provient essentiellement de la hausse de plus de 100% des dividendes à payer passant de 1 689 Kdh à 224 777 Kdh sur la période.

Revue analytique 2022-2023

Au titre de l'exercice 2023, les comptes de régularisation et autres passifs ont enregistré une augmentation globale de 5,19%, atteignant 1 343 192 Kdh comparativement à 1 276 946 Kdh en 2022 en raison de l'augmentation des frais dossiers à échoir.

Cette évolution est marquée aussi par plusieurs variations significatives : une baisse notable des charges à payer de 48,57% à 267 664 Kdh, une hausse de 24,07% des dividendes à payer totalisant 1 689 Kdh, et une diminution de 19,96% des créditeurs divers, chutant à 354 283 Kdh qui s'explique par la nouvelle loi 69-12 des délais de paiement entrée en vigueur en 2023 qui a accéléré le règlement des tiers créditeurs. Cette croissance est également alimentée par une augmentation notable de 100% des comptes de régularisation, atteignant 517 618 Kdh.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les comptes de régularisation et autres passifs ont connu une baisse de 8,14% pour s'établir à 1 276 946 Kdh contre 1 390 168 Kdh en 2021. Cette décroissance provient essentiellement de la baisse de 14,45% des sommes dues à l'état, de la baisse des charges à payer de 520 413 Kdh en 2022 (évolution de -3,21%) et les créditeurs divers avec une baisse à 442 610 Kdh en 2022 contre 484 870 en 2021 (soit une évolution de -8,72%).

II.2.13 Passif d'impôts exigible

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Passifs d'impôt exigible	52 180	22 459	14 928	-56,96%	-33,53%	90 033	>100%

Revue analytique 2023-S1 2024

Les passifs d'impôts exigible ont connu une hausse de plus de 100% entre 2023 et le S1 2024 passant de 14 928 Kdh à 90 033 Kdh. Cette hausse s'explique par le montant de l'IS exigible qui a été compensé par les acomptes.

Revue analytique 2022-2023

Les passifs d'impôts exigible ont connu une baisse de 33,53% entre 2022 et 2023 passant de 22 459 Kdh à 14 928 Kdh. Cette variation est due à la baisse de l'IS du en 2023.

Revue analytique 2021-2022

Les passifs d'impôts exigible ont connu une baisse de plus de 56,9% entre 2021 et 2022 passant de 52 180 Kdh à 22 459 Kdh. Cette baisse est due au règlement d'un seul acompte de l'IS de 2020 suite au COVID19.

II.2.14 Dettes subordonnées

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	506 042	506 242	757 330	0,04%	49,60%	763 008	0,75%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Les dettes subordonnées sont de 763 008 Kdh au S1 2024 soit une très légère hausse de 0,75%.

Revue analytique 2022-2023

Les dettes subordonnées sont de 757 330 Kdh en 2023 soit une hausse de 49,60%, la variation est due à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 250 000 Kdh réalisée en décembre 2023.

Revue analytique 2021-2022

Les dettes subordonnées sont de 506 242 Kdh en 2022 soit une hausse de 0,04%. Pas de variation significative, la variation est due essentiellement à la hausse du taux variable de la tranche B.

II.2.15 Provisions

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 22/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	15 603	18 894	16 946	21,09%	-10,31%	18 566	9,56%
Provisions pour autres risques et charges	61 740	52 528	51 519	-14,92%	-1,92%	51 519	0,00%
Total	77 343	71 422	68 465	-7,66%	-4,14%	70 084	2,36%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Les provisions consolidées ont connu une hausse 2,36% se chiffrant à 70 084 Kdh au S1 2024 pour un niveau de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires atteignant 18 566 Kdh (soit +9,56% par rapport à 2023) et des provisions pour autres risques et charges se stabilisant à 51 519 Kdh.

L'impact de la mission de contrôle de la CNSS sur les comptes au 30 juin 2024 a été suffisamment provisionné.

Revue analytique 2022-2023

Les provisions consolidées ont connu une baisse 4,14% se chiffrant à 68 465 Kdh en 2023 pour un niveau de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires atteignant 16 946 Kdh (-10,31%) et des provisions pour autres risques et charges se chiffrant à 51 519 Kdh (-1,92%).

Impact de la mission de contrôle menée par la CNSS :

Une mission de contrôle a été menée par la CNSS, portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. L'estimation du risque encouru réalisée en interne est couverte à hauteur de 90% au niveau des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023.

Revue analytique 2021-2022

Les provisions consolidées ont connu une baisse de 7,66% se chiffrant à 71 422 Kdh en 2022, contre 77 343 Kdh en 2021 pour un niveau de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires atteignant 18 894 Kdh (+21,09%) et des provisions pour autres risques et charges se chiffrant à 52 258 Kdh (-14,92%).

II.2.16 Variation des capitaux propres

En Kdh	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	«Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables»	«Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables»	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres de clôture 31 Décembre 2020	113 180	-	-	1 448 778	-	-1 040	1 560 918		1 560 918
Changement de méthodes comptables							-		-
Autres variations							-		-
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2021	113 180	-	-	1 448 778	-	-1 040	1 560 918		1 560 918
Opérations sur capital							-		-
Paiements fondés sur des actions							-		-
Opérations sur actions propres							-		-
Dividendes				-200 000			-200 000		-200 000
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2021				333 926			333 926		333 926
"Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)"							-		-
"Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)"							-		-
"Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (F)"				730		-1 973	-1 243		-1 243
" Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)"							-		-
Gains ou pertes latents	-	-	-	730	-	-1 973	-1 243		-1 243
Variation de périmètre							-		-
Autres variations				-77			-77		-77
Capitaux propres de clôture 31 Décembre 2021	113 180	-	-	1 583 357	-	-3 013	1 693 524		1 693 524
Opération sur capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-300 005			-300 005		-300 005
Résultat de l'exercice au 30 juin 2022				378 005			378 005		378 005
"Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)"									
"Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)"									
"Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (F)"				679		-1 836	-1 156		-1 156
" Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)"									
"Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)"				679		-1 836	-1 156		-1 156

Variation du périmètre								
Autres variations				-36		-36		-36
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2022	113 180	-	-	1 662 000	-	4 848	1 770 332	1 770 332
Opération sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-300 078		-300 078		-300 078
Résultat de l'exercice au 30 juin 2022				307 333		307 333		307 333
"Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)"								
"Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)"								
"Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (F)"				-761	2 016	1 255		-1 156
" Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)"								
"Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)"				-761	2 016	1 255		-1 156
Variation du périmètre								
Autres variations				-33		-33		-33
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2023	113 180			1 668 460	-2 832	1 778 808		1 778 808
Opération sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-223 088		-223 088		-223 088
Résultat de l'exercice au 30 juin 2023				147 890		147 890		147 890
"Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)"								
"Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)"								
"Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (F)"								
" Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)"								
"Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)"								
Variation du périmètre								
Autres variations				-9 889		-9 889		-9 889
Capitaux propres de clôture 30 juin 2024	113 180			1 583 373	-2 832	1 693 721		1 693 721

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

Au titre du S1 2024, l'évolution à la baisse des capitaux propres consolidés par rapport à 2023 (1 778 808 Kdh vs 1 693 721 Kdh), correspond à l'effet conjugué des éléments ci-après :

- Baisse des dividendes consolidés passant 300 078 Kdh en 2023 à 223 088 kdh en juin 2024 ;
- Une baisse du résultat de l'exercice passant de 307 333 Kdh en 2022 à 147 890 Kdh à fin 2023.

Revue analytique 2022-2023

Au titre de l'exercice 2023, l'évolution à la hausse des capitaux propres consolidés par rapport à 2022 (1 778 808 Kdh vs 1 770 332 Kdh), correspond à l'effet conjugué des éléments ci-après :

- Baisse des Réserves et résultat consolidés passant 1 662 000 Kdh à 1 668 460 kdh en 2023 ;
- Le poste Perte pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables est passé de -4 848 kdh à 2 832 kdh en 2023.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, l'évolution à la hausse des capitaux propres consolidés par rapport à 2021 (1 770 332 Kdh vs 1 693 524 Kdh), correspond à l'effet conjugué des éléments ci-après :

- Distribution de dividendes au titre du résultat de l'exercice 2021 pour 300 005 Kdh ;
- Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2022 pour 378 005 Kdh.

II.2.17 Ratios de solvabilité sur base sociale de Wafasalaf

En Kdh	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var.22/21	Var.23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
Fonds propres de catégorie 1	1 238 745	1 313 149	1 337 992	6,01%	1,89%	1 374 359	2,72%
Fonds propres de catégorie 2 (t2)	400 000	300 000	450 000	-25,00%	50,00%	400 000	-11,11%
Total fonds propres	1 638 745	1 613 149	1 787 992	-1,56%	10,84%	1 774 359	-0,76%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	10 373 814	9 925 201	10 671 013	-4,32%	7,51%	11 440 185	7,21%
Actifs pondérés au titre du risque opérationnel	2 168 025	2 178 213	2 223 331	0,47%	2,07%	2 245 819	1,01%
Ratio de fonds propres CET1 (min.8%)	9,88%	10,85%	10,38%	0,97 pts	-0,47pts	10,04%	-0,34pts
Ratio de fonds propres T1 (min. 9%)	9,88%	10,85%	10,38%	0,97 pts	-0,47pts	10,04%	-0,34pts
Ratio de fonds propres total(min. 12%)	13,07%	13,33%	13,87%	0,26 pts	0,54pts	12,96%	0,91pts

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023 – S1 2024

Au premier semestre 2024, le ratio de fonds propres CET1 a diminué de 10,38% à 10,04%, soit une baisse de 0,34 pts. Cette diminution s'explique une augmentation plus importante des actifs pondérés par les risques (Risk-Weighted Assets - RWA) qui a été compensée par une hausse de 2,72 % des fonds propres de catégorie 1 (CET1) sur la période concernée.

Le ratio de fonds propres T1 s'établit à 10,04% contre 10,38% soit une évolution de -0,34 pts sur la période concernée.

Le ratio des fonds propres total s'établit à 12,96% contre 13,87% en 2023 soit une évolution de 0,91 pts sous la période concernée.

Revue analytique 2022-2023

Pour l'exercice 2023, le ratio de fonds propres CET1 a diminué de 10,85% à 10,38%, soit une baisse de 0,47 pts. Cette diminution s'explique par la hausse plus importante des actifs pondérés par les risques (Risk-Weighted Assets - RWA) compensée par une légère augmentation de 1,89 % des fonds propres de catégorie 1 (CET1).

Le ratio de fonds propres T1 s'établit à 10,38% contre 10,85% soit une évolution de -0,47 pts sur la période concernée.

Le ratio des fonds propres total s'établit à 13,87% contre 13,33% en 2022 soit une évolution de 0,54 pts sous la période concernée.

Revue analytique 2022-2021

Au titre de l'exercice 2022, le ratio de fonds propres CET1 passe de 9,88% à 10,85% soit une évolution de 0,97 pts due notamment à la hausse des fonds propres de catégorie 1 qui ont évolué à 6,01% sous la période concernée.

Le ratio de fonds propres T1 s'établit à 10,85% contre 9,88% soit une évolution de 0,97 pts sous la période concernée.

Le ratio des fonds propres total s'établit à 13,33% contre 13,07% soit une évolution de 0,26 pts sous la période concernée.

II.3. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS

Tableau des flux de trésorerie IFRS :

FLUX DE TRESORERIE – en Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	S1 2024	Var. S1 24/23
1. Résultat avant impôts (A)	553 819	628 459	507 270	13,48%	-19,28%	249 358	-50,84%
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	47 997	52 195	58 301	8,75%	11,70%	30 529	-47,64%
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations							
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers							
5. +/- Dotations nettes aux provisions	42 213	-5 921	-2 958	<1%	-50%	153 700	>-100%
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence							
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement							
8. +/- Produits/charges des activités de financement	-932	-572	-3 417	38,59%	>100%		-100,00%
9. +/- Autres mouvements	-95 732	-549 817	64	<100%	>-100%		-100,00%
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans	-6 454	-504 115	51 989	<100%	>-100%	184 229	>100%
Le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)	-	-	-	-			
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	-1 018 554	1 308 400	216 483	<100%	-83%	655 683	>100%
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-368 652	-426 867	-909 400	-15,79%	>100%	-998 938	9,85%
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	786 260	-982 359	394 584	<100%	>100%	244 637	-38,00%
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	484 155	4 979	2 433	98,97%	-51,13%	81 286	>100%
15. - Impôts versés	-123 506	-148 782	-199 936	-20,47%	34,38%	-101 468	-49,25%
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant	-240 298	-244 629	-495 836	-2%	>100%	-118 799	-76,04%
Des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)							

17. Flux net de trésorerie génère par l'activité opérationnelle (Total des éléments A, B et C) (D)	307 067	-120 286	63 423	<100%	>100%	314 789	>100%
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-26 301	12 500	-	>100 %		-74 613	NA
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	-	-	-88			-277	>100%
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-52 137	-39 805	-13 231	23,65%	-66,76%	-21 566	63,00%
21. Flux net de trésorerie lie aux opérations D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20) (E)	-78 438	-27 305	-13 231	65,19%	-51,54%	-96 456	>100%
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-200 000	148 782	-300 078	>100%	>-100%	-223 088	-25,66%
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-285	200	251 088	>100%	>100%	5 677	-97,74%
24. Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement (Total des éléments 22 et 23) (F)	-200 285	148 983	-48 990	>100%	>-100%	-217 410	>100%
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie Et équivalents de trésorerie							
26. Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	28 344	1 392	1 113	-95,09%	-20,04%	922	-17,16%
Composition de la trésorerie							
27. Trésorerie et équivalents de trésorerie a l'ouverture	17 615	45 959	47 350	>100 %	3%	1 113	-97,65%
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	17 615	45 959	47 350	>100 %	3%	1 113	-97,65%
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit							
30. Trésorerie et équivalents de trésorerie a la clôture	45 959	47 351	1 113	3,03%	-97,65%	2 035	82,84%
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	45 959	47 351	1 113	3,03%	-97,65%	2 035	82,84%
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit							
33. Variation de la trésorerie nette	28 344	1 392	46 237	-95,09%	>100%	922	-98,01%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2023-S1 2024

A mi-2024, il est constaté dans l'ensemble des flux nets de trésorerie de 922 Kdh, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

- Une baisse de 50,84% du résultat avant impôts pour s'établir à 249 358 Kdh en juin 2024 ;
- Des flux nets de trésorerie pour 314 789 Kdh, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles ;
- Des flux nets de trésorerie de -96 456 Kdh, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des flux nets de trésorerie pour -217 410 Kdh découlant des opérations de financements provenant des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (-223 088Kdh).

Revue analytique 2022-2023

A fin 2023, il est constaté dans l'ensemble des flux nets de trésorerie pour 46 237 Kdh soit une hausse de plus de 100% par rapport à l'exercice 2022, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

- Une baisse de 18,28% du résultat avant impôts soit 507 270 Kdh en 2023 contre 628 459 Kdh en 2022, cela est due à la baisse du résultat d'exploitation de 19,23% sur la période ;
- Des flux nets de trésorerie pour 63 423 Kdh en hausse de plus de 100%, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles expliqué essentiellement par l'augmentation de plus de 100% des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements de 51 989 Kdh ;
- Des flux nets de trésorerie de -13 231 Kdh représentant une baisse de -51,54% par rapport à l'exercice 2022, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des flux nets de trésorerie pour -48 990 Kdh découlant des opérations de financements provenant des flux de trésorerie à destination des actionnaires (distribution de dividendes de -300 078Kdh).

Revue analytique 2021-2022

A fin 2022, il est constaté dans l'ensemble des flux une sortie nette de trésorerie pour 1 392 Kdh, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

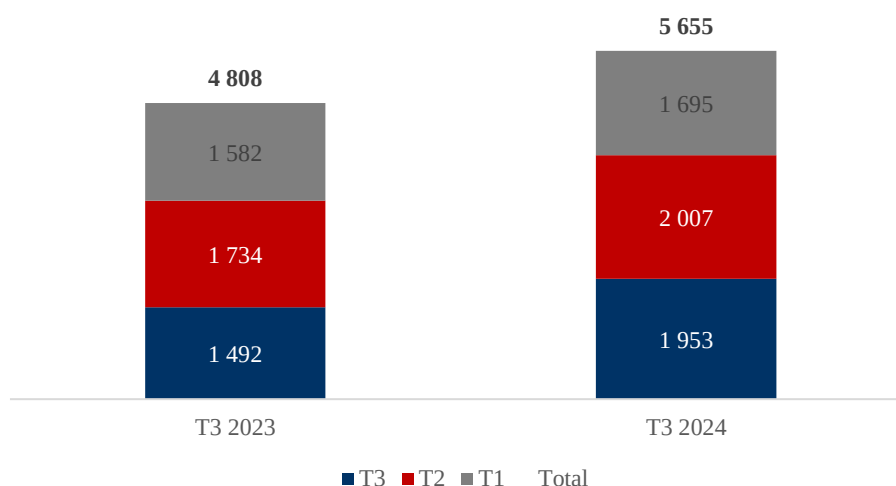
- Des flux nets de trésorerie pour -120 286 Kdh, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles expliqué par (i) la baisse des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (-504,1 Mdh), (ii) la hausse du résultat avant impôts (+628,5 Mdh) ;
- Des flux nets de trésorerie de 27 305 Kdh, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des flux nets de trésorerie pour 148 983 Kdh découlant des opérations de financements provenant des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (+148 792 Kdh).

La progression est l'effet de l'augmentation instantané des entrées de flux pendant la fin d'année ,suite à l'amélioration des techniques des encaissements et les règlements des factures des clients institutionnels.

II.4. INDICATEURS AU TITRE DU 3EME TRIMESTRE 2024 (INDICATEURS NON AUDITES)

Durant le troisième trimestre 2024, Wafasalaf a enregistré une évolution de 17,62% de sa production nette par rapport à la même période en 2023. Cette croissance est attribuée à une hausse de la demande de prêts et à une stratégie commerciale performante. L'encours bruts a augmenté de 8,51% atteignant 18 150 Mdh, Grâce à l'expansion des segments de prêts personnels et automobiles.

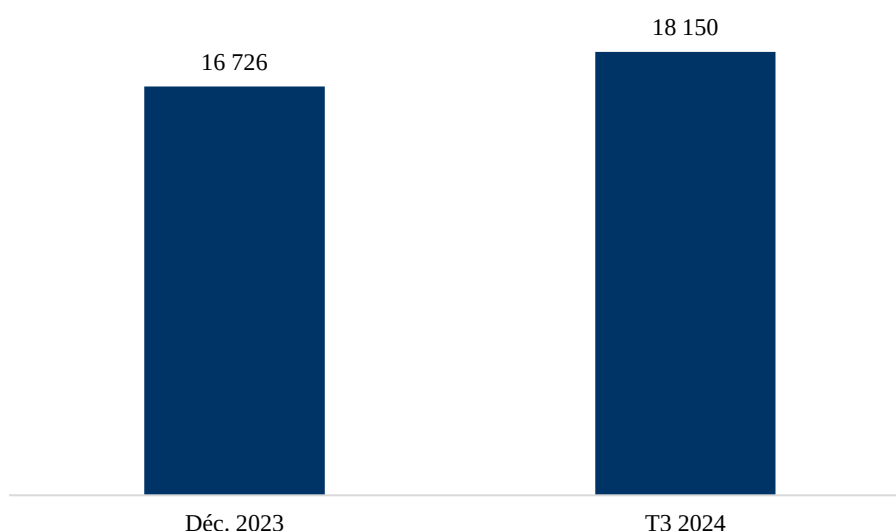
Production nette :



A l'issue du 3^{ème} trimestre, la distribution de crédit est en évolution significative de 30,90% par rapport à la même période de l'année précédente, principalement soutenue par l'événement de la rentrée scolaire. La production cumulée a connu également une progression notable de 17,62% par rapport à la même période de l'année précédente pour s'établir à 5 655 Mdh.

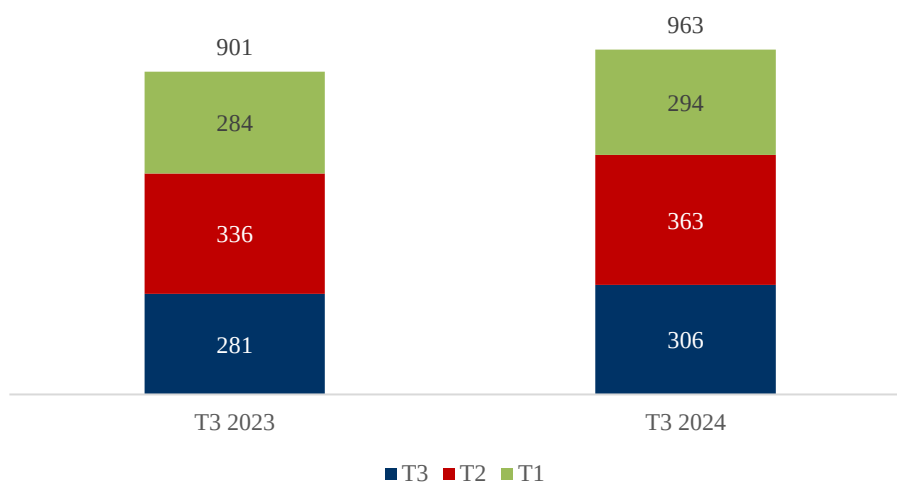
Encours porté brut :

L'encours brut a atteint 18 150 Mdh à T3 2024 soit une évolution de 8,51% depuis le début de l'exercice grâce au développement commercial porté principalement par les prêts personnels et automobiles.



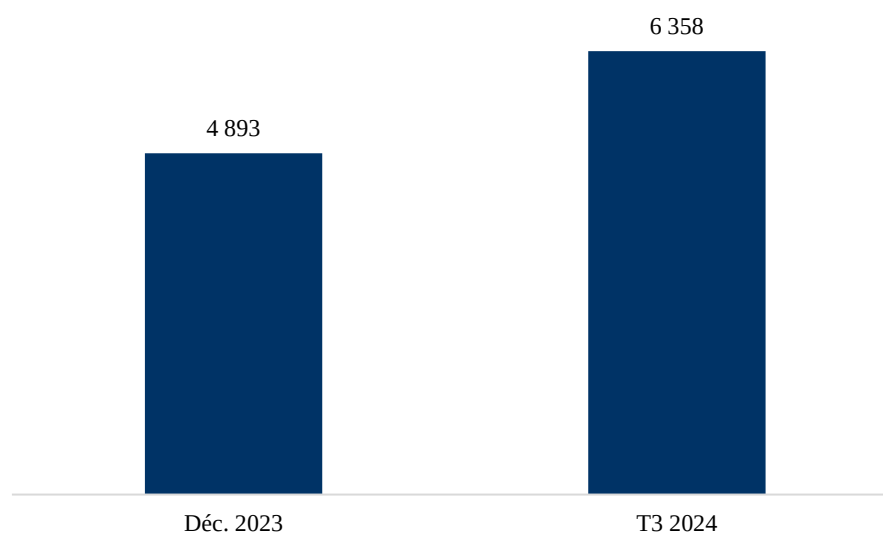
Produit net bancaire :

Le PNB s'élève à 963 Mdh contre 901 Mdh en T3 2023 réalisé grâce aux efforts d'amélioration de la marge d'intérêt et de la marge sur commission.



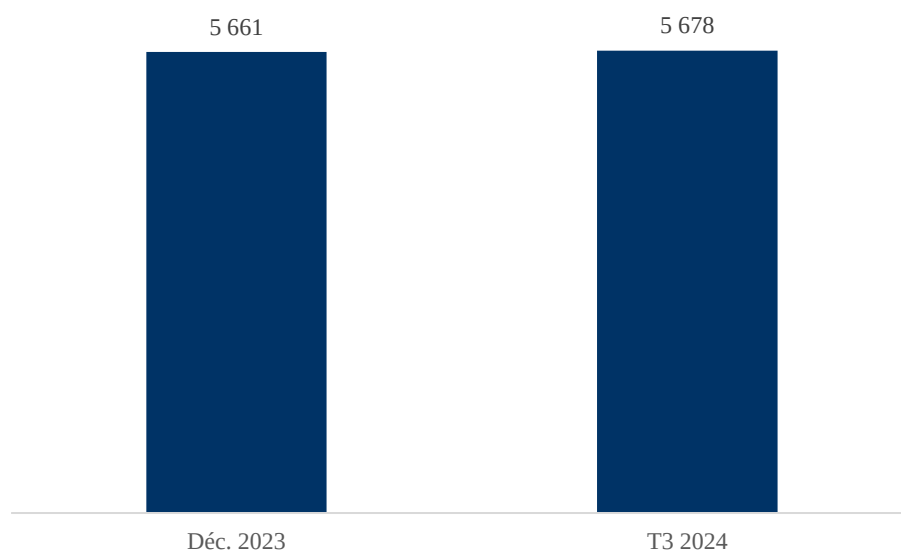
Dettes envers les établissements de crédit assimilés :

Les dettes ont connu une évolution de 29,94% à T3 2024 en s'établissant à 6 358 Mdh.



Titres de créances émis :

Les titres de créances émis ont enregistré une évolution limitée de 0,30% enregistrant 5 678 Mdh à fin T3 2024.



PARTIE IV. **PERSPECTIVES**

I. PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les orientations stratégiques de Wafasalaf placent l'amélioration de sa compétitivité, de l'expérience clients et des services offerts à ses partenaires au centre de sa stratégie, traduction de sa signature « DIMA MAAK ». Ces orientations ont été déclinées dans le cadre du PMT « SIR » qui s'étend de 2023-2026.

Ainsi, afin d'améliorer sa compétitivité Wafasalaf a lancé un plan d'optimisation du coût de son refinancement pour la mise en place d'une tarification optimisée reflétant l'amélioration de la conjoncture économique et ce dès fin 2024.

Sur le volet expérience client, Wafasalaf prévoit de se doter d'outils technologiques avancés de gestion de relation client sur toute la chaîne de valeur en mettant l'accent sur le digital pour améliorer le SAV (Service après-vente) et développer un modèle de distribution 100% digital.

Ces projets seront accompagnés par le renforcement des réseaux de prescription de l'équipement des ménages et de l'automobile et l'intensification de la proximité avec les réseaux des partenaires.

Par ailleurs, pour mieux répondre aux besoins de la clientèle, de nouvelles offres seront lancées afin d'élargir la gamme des produits et services notamment par la mise en place du leasing TCM (Total Cost Commodity) et le développement des produits packagés incluant de nouvelles prestations d'assurance.

Ces axes de développement seront confortés par le renforcement du système décisionnel et de lutte anti-fraude ainsi que les traitements risques à travers la mise en place de nouveaux process de recouvrement et de grilles de scores.

Les premières initiatives de ce PMT qui a démarré en 2023 ont déjà été mises en place à travers un dispositif organisationnel adapté et le renforcement des équipes projet et de la gouvernance. Ainsi, en 2024, plusieurs initiatives ont déjà vu le jour notamment :

- EM Digital (Equipment des Ménages): Généralisation de la solution EM digital sur les magasins de grande distribution ;
- Dispositif Anti-Fraude : Déploiement des Algorithmes de détection de la fraude et mise en place d'une gouvernance trimestrielle de suivi ;
- Open Crédit : Déploiement en pilote du crédit e-conso.

PARTIE V.

FAITS EXCEPTIONNELS

Principaux événement marquant l'exercice 2023 & S1 2024 :

L'année 2023 a été marquée par un contexte internationale attisé par une instabilité géopolitique et des conditions climatiques difficiles susceptibles d'entraîner les principaux impacts suivants :

- La facture énergétique s'est considérablement alourdie : le pétrole a dépassé la barre des 100 dollars par baril ;
- La hausse des prix de matières premières agricoles (blé, de l'huile etc.) et énergies (Gaz) ont pesé sur les dépenses de compensation ;
- Ces impacts ont été amplifiés en raison de la sécheresse actuelle à l'origine d'une mauvaise campagne céréalière ;
- Impact sur l'inflation : augmentation générale des prix due à la hausse des coûts de l'énergie et des transports et des produits importés (notamment les intrants pour entreprises industrielles) ;
- Impact sur les entreprises : baisse de la solvabilité des entreprises due à la perturbation du commerce international, hausse des taux d'intérêt et des prix des intrants, ce qui entraîne un ralentissement au niveau de la chaîne de production ainsi qu'une difficulté à transmettre le surcoût à l'acheteur final. En plus, les problèmes spécifiques liés à la perturbation des marchés de destination et capacité à trouver des marchés de substitution font réduire les marges ;
- Impact sur le secteur du crédit à la consommation : maintien ou légère hausse du volume global des crédits dû uniquement à l'effet de l'inflation, mais fébrilité attendue au niveau de la consommation des ménages.

Le S1 2024 a été marqué par la reprise économique en lien avec l'amélioration du contexte international malgré la persistance de l'inflation. Cette amélioration de conjoncture a été accompagnée par une baisse du taux directeur de 25 bps à 2,75% en juin 2024.

Mission contrôle de la CNSS :

Une mission de contrôle menée par la CNSS sur Wafasalaf, portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. Le risque social encouru par WAFASALAF est suffisamment provisionné dans les comptes arrêtés au 30/06/2024.

A date de la publication du document de référence, les résultats de la mission d'inspection de la CNSS se sont pas encore partagés avec Wafasalaf et n'ont pas encore fait l'objet de notification.

PARTIE VI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Il n'existe à ce jour aucun litige ou affaire contentieuse susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société Wafasalaf.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

Pour faire face à ce risque, la société adopte certaines mesures qui consistent à :

- sécuriser les opérations de traitement des dossiers grâce au logiciel de gestion des crédits « EKIP » ;
- apprécier la qualité des engagements (en fonction des comportements historiques des clients) ;
- donner motif à l'étude ou au rejet du dossier à partir d'informations sur le client ;
- suivre en permanence l'évolution de son risque à travers un certain nombre d'indicateurs concernant les dossiers présentant des impayés.

II. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est lié aux activités d'intermédiation bancaire par la transformation des ressources à court terme en emplois à moyen et long terme. Ainsi, toute évolution défavorable des taux d'intérêt peut détériorer la rentabilité d'un établissement de crédit, voire, constituer une menace substantielle pour ses fonds propres lorsque son amplitude dépasse certaines limites.

Pour minimiser ce risque, la société entreprend des dispositifs consistant à :

- évaluer l'impact d'une évolution défavorable des taux d'intérêt sur sa situation financière ;
- analyser la structure de refinancement de la société et le risque éventuel de taux d'intérêt ;
- envisager des scénarios de crise, notamment des variations extrêmes des taux d'intérêt et des positions sensibles au taux, et mesurer leur impact sur le résultat et les fonds propres ;
- suivre et analyser le ratio de surface (couverture des emplois par les emprunts).

III. RISQUE DE LIQUIDITE

Il est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances.

La société dispose d'un suivi de ce risque à travers les éléments suivants :

- un état des besoins de refinancement établi sur la base de la projection des encours de production ;
- une situation mensuelle de refinancements.

IV. RISQUE OPERATIONNEL

Il correspond au risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Les sources majeures des risques opérationnels peuvent être liées aux :

- fraudes internes et externes ;
- pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail ;
- pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale ;
- dommages causés aux biens physiques ;
- interruptions d'activités et pannes de systèmes et aux exécutions des opérations ;
- livraisons et processus.

Pour ce, la société a mis en place une structure de contrôle permettant d'identifier ces risques et d'élaborer leur cartographie afin de pouvoir établir des plans d'action pour les contourner.

V. RISQUE INFORMATIQUE

Afin d'améliorer sa sécurité informatique, Wafasalaf a mis en place deux projets structurants : un plan de continuité de l'activité (en cours de déploiement) et un plan de secours informatique.

Wafasalaf a également élaboré une Charte de sécurité visant à sensibiliser et former son personnel aux règles de sécurité et a mis en place un dispositif de contrôle permanent des accès et des Habilitations systèmes qui porte sur la vérification de la pertinence des droits octroyés avec un état des anomalies (comptes obsolètes, inadéquats, ...), ainsi que la formalisation des politiques de sécurité de gestion des accès et des mots de passe.

VI. RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

La baisse des taux d'intérêt favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et aux organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique est à l'origine d'une part, d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie pour Wafasalaf et d'autre part, d'un décalage dans l'adossement des emplois et des ressources à l'origine d'un risque de liquidité et de taux.

VII. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel, notamment du fait de :

- la forte concurrence des banques à travers :
 - ✓ leur politique de développement volontariste des activités de crédits à la consommation ;
 - ✓ l'intensification de l'agressivité commerciale bénéficiant d'avantages concurrentiels importants : densité des réseaux d'agences, larges bases de clients faiblement exploitées, plus faible coût des ressources.
- la concentration capitalistique et industrielle d'acteurs existants à travers :
 - ✓ le développement de synergies de distribution entre les opérateurs de marché ;
 - ✓ les fusions-acquisitions éventuelles favorisant la consolidation des parts de marché des acteurs actuels.

Pour faire face à ce risque, Wafasalaf a mis en place une stratégie visant à :

- renforcer sa position sur le marché du crédit à la consommation grâce à une offre de produits et services large et originale distribuée dans une logique multi-canal (réseau d'agences en propre, apporteurs d'affaires, courtiers, canal Internet, etc.) ;
- développer le Service Providing dans le domaine de la relation client en commercialisant une partie de son savoir-faire auprès de confrères ou d'acteurs d'autres secteurs d'activité.

VIII. RISQUE DE RUPTURE OU REVISION DE PARTENARIAT

Le non-respect des clauses des contrats conclus entre Wafasalaf et ses partenaires, par l'une ou l'autre des parties contractantes, ou la survenance d'un événement de force majeure, peuvent entraîner la rupture de l'un de ces contrats.

Wafasalaf fait face à ce risque grâce à sa politique de :

- diversification de ses revenus et d'équilibrage de son activité ;
- consolidation de partenariats actuels et de développement d'autres partenariats de gestion pour compte.

Par ailleurs, l'impact de ce risque sur l'activité de Wafasalaf demeure limité, étant donné que, au premier semestre 2024, la contribution de l'ensemble des partenaires dans le PNB s'est établie à 18%.

IX. RISQUE REGLEMENTAIRE

Wafasalaf est amenée à poursuivre son adaptation à l'évolution du cadre législatif et réglementaire des métiers de financement (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib, etc.).

X. RISQUE LIE A L'ACTIVITE DIGITALE (NON-MAITRISE DE LA FRAUDE DIGITALE)

Wafasalaf a mis en place une approche d'analyse de risques liée au volet digital permettant d'appréhender en amont l'ensemble des risques techniques tels que les risques d'intrusion, de fuite des données, les risques réglementaires de non-conformité (protection des données, fraude...). Ainsi, tout projet de transformation digitale impactant un processus de vente, de service après-vente ou de recouvrement est analysé selon cette approche avec les différents métiers avant son déploiement.

Wafasalaf diligente régulièrement des missions d'audit externe par des cabinets experts sur les risques liés à la sécurité de son système d'information.

XI. RISQUE DE MANIPULATION DES ESPECES

Wafasalaf a initié depuis ces dernières années une démarche tendant à réduire fortement le risque de manipulation des espèces. En effet, les paiements en espèces ne représentent qu'une faible part dans les règlements de créances au sein de son réseau d'agences (impayés ; remboursement anticipé...). La majorité des paiements se faisant par chèques bancaires.

Par ailleurs, Wafasalaf a procédé à l'externalisation progressive de cette activité de paiement chez un partenaire externe spécialisé de la place (wafacash).

Wafasalaf a également développé depuis un an le règlement des créances sur une application digitale hébergée sur son site internet.

De ce fait, le risque lié à ce processus de manipulation des espèces est fortement réduit.

XII. RISQUE DE FRAUDE

Des mesures ont été prises pour la couverture du risque de fraude, notamment :

- La création d'une fonction détection de la fraude au sein du pôle crédit qui centralise et traite tous les cas de fraude remontés par le réseau et les plateformes d'acceptation ;
- La création d'une fonction pilotage du dispositif de prévention de la fraude qui agit en relation avec les autres fonctions de contrôle ou fonctions support concernées : gestion et contrôle des Risques, Contrôle Permanent, Conformité, Inspection/Audit, Juridique et Sécurité des Systèmes d'Information, la fonction prévention de la fraude crédit.

Elle a pour mission de :

- Coordonner et animer le dispositif de lutte contre la fraude.
- Identifier les sources et les éventuelles défaillances et dysfonctionnements à l'origine de la fraude interne ou externe : falsification des pièces, non- respect des procédures en interne, usurpation d'identité, de mot de passe ...
- Veiller à la mise en place de plan d'action correctif : revue du processus, renforcement du plan de contrôle et du dispositif de maîtrise des risques liés à la fraude...
- Diffuser l'information au niveau des entités concernées notamment sur les dispositions préventives ou de vigilance à observer et présenter un plan de formation de lutte contre la fraude.
- Partager les cas de fraude avérés et évités : profil type, canal de distribution, mode opératoire, montants...

Exemple de fraude :

À la suite de la fraude « taxi », des mesures ont été mises en place pour la couverture de ce risque :

- La révision du cadre d'acceptation des taxis et ses prérequis ;
- La centralisation du traitement du taxi au niveau des engagements ;
- Le renforcement du contrôle 1er niveau et de la surveillance à chaud ;

-
- Contrôle second niveau de l'exhaustivité de la production TAXI ;
 - La validation par la conformité et l'audit de la reprise de l'activité.

XIII. RISQUE FINANCIER LIE A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En application de la réglementation en vigueur, au 30 septembre 2024, aucun risque lié aux changements climatiques n'a été identifié pouvant impacter les système et les procédures de Wafasalaf.

PARTIE VIII. ANNEXES

STATUTS

<https://www.wafasalaf.ma/sites/default/files/publication/2023-12/STATUTS%20WAFASALAF%202020%20VF.PDF>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2021 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

2022 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

2023 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

S1 2023 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

S1 2024 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

COMMUNICATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE

T3 2023 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=201>

T3 2024 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=201>

COMMUNICATION FINANCIERE

<https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=201>